

Waddington

58

B. U. DE GRENOBLE D-L



D 034 909883 1



H

5920

X

ÉDIT

DE

DIOCLÉTIEN.

ÉDIT

DE DIOCLÉTIEN.

ÉTENDU À L'ÉGLISE ET À L'EMPIRE ROMAIN.

PUBLIÉ AVEC DES NOTES ET UN COMMENTAIRE.

ÉDIT

PAR M. LABRIEUX.

PARIS, CHEZ M. LAMBERT, RUE DE LA HARPE, N. 22.

DIOCLÉTIEN.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C<sup>o</sup>.

IMPRIMERIE DE LA RUE DE LA HARPE, N. 22.

1824

H  
5920

ÉDIT

DE DIOCLÉTIEN,

ÉTABLISSANT LE MAXIMUM DANS L'EMPIRE ROMAIN,

PUBLIÉ, AVEC DE NOUVEAUX FRAGMENTS ET UN COMMENTAIRE,

PAR

W. H. WADDINGTON,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME, ETC.

BIBLIOTHÈQUE  
GRENOBLE  
UNIVERSITAIRE

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C<sup>IE</sup>,  
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—  
1864.

ÉDIT

DE DIOCLÉTIEN

ÉTABLISSANT LE MAXIMUM DANS L'EMPIRE ROMAIN

Le présent édit a été publié, avec le préface de l'empereur, par M. de ...

W. R. WARRINGTON

ÉDITÉ PAR ...

Paris, 1864

PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, 25 ET 27

... 1864

1864

TABLE DES MATIÈRES

Ce travail est extrait du Commentaire des *Inscriptions grecques et latines*, recueillies en Asie Mineure par feu Ph. Le Bas, commentaire que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres m'a chargé de faire. Étant arrivé, en suivant l'ordre des textes, tel qu'il a été établi par Le Bas, au fragment principal de l'Édit de Dioclétien, à celui qui est conservé dans les ruines de Stratonicee, il m'a semblé utile d'en rapprocher les autres fragments copiés par Le Bas dans différentes localités de la Grèce et de l'Asie Mineure, et d'y ajouter ceux qui ont été découverts depuis. On trouvera donc réunies ici toutes les portions actuellement connues de ce document important, avec les explications nécessaires pour l'intelligence du texte.

W. H. W.

Paris, janvier 1864.



## TABLE DES MATIÈRES.

---

<p>INTRODUCTION . . . . . 1</p> <p>Dispositif de l'Édit . . . . . 6</p> <p>Tarif. Chap. I. Céréales, légumes secs, graines . . . . . 8</p> <p style="padding-left: 20px;">— II. Vins . . . . . 9</p> <p style="padding-left: 20px;">— III. Huiles, vinaigre, sel, miel . . . . . 10</p> <p style="padding-left: 20px;">— IV. Viande, charcuterie, volaille, gibier . . . . . 11</p> <p style="padding-left: 20px;">— V. Poisson . . . . . 12</p> <p style="padding-left: 20px;">— VI. Légumes frais, fruits . . . . . 13</p> <p style="padding-left: 20px;">— VII. Main-d'œuvre et salaires divers . . . . . 18</p> <p style="padding-left: 20px;">— VIII. Cuir et peaux . . . . . 22</p> <p style="padding-left: 20px;">— IX. Chaussures . . . . . 24</p> <p style="padding-left: 20px;">— X. Objets divers en cuir, sellerie . . . . . 26</p> <p style="padding-left: 20px;">— XI. Objets en poil de chèvre et de chameau . . . . . 26</p>		<p>Tarif. Chap. XII. Bois de construction . . . . . 27</p> <p style="padding-left: 20px;">— XIII. Bimbeloterie . . . . . 27</p> <p style="padding-left: 20px;">— XIV. Bois de chauffage et objets divers en bois . . . . . 27</p> <p style="padding-left: 20px;">— XV. Voitures et chariots, articles de charronnage et d'agriculture . . . . . 28</p> <p style="padding-left: 20px;">— XV bis. Drogues médicinales et parfumerie . . . . . 29</p> <p style="padding-left: 20px;">— XVI. Étoffes de laine et de soie . . . . . 29</p> <p style="padding-left: 20px;">— XVII. Toiles de lin . . . . . 37</p> <p style="padding-left: 20px;">— XVIII. Suite des toiles de lin . . . . . 40</p> <p>Texte épigraphique du fragment de Mégares . . . . . 42</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Id.</i> du fragment de Carysto . . . . . 43</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Id.</i> du fragment de Livadie . . . . . 46</p>
--	--	--

---

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

I	Table des matières
II	Table des matières
III	Table des matières
IV	Table des matières
V	Table des matières
VI	Table des matières
VII	Table des matières
VIII	Table des matières
IX	Table des matières
X	Table des matières
XI	Table des matières
XII	Table des matières
XIII	Table des matières
XIV	Table des matières
XV	Table des matières
XVI	Table des matières
XVII	Table des matières
XVIII	Table des matières
XIX	Table des matières
XX	Table des matières
XXI	Table des matières
XXII	Table des matières
XXIII	Table des matières
XXIV	Table des matières
XXV	Table des matières
XXVI	Table des matières
XXVII	Table des matières
XXVIII	Table des matières
XXIX	Table des matières
XXX	Table des matières

# ÉDIT DE DIOCLÉTIEN

ÉTABLISSANT LE MAXIMUM DANS L'EMPIRE ROMAIN.

Le texte de ce document important ne nous est pas parvenu dans son intégrité, et cette portion même qui en est connue est composée de fragments découverts dans les ruines de différentes villes de la Grèce, de l'Asie Mineure et de l'Égypte. Il est difficile de dire combien il en manque encore; mais on peut espérer que de nouvelles découvertes viendront bientôt nous éclairer à ce sujet, en comblant les lacunes existantes. Voici l'indication des différents fragments retrouvés jusqu'à ce jour :

1° L'intitulé et le préambule de l'édit, jusqu'aux mots *quæstibus diripientium cedere*, gravés sur une pierre, apportée d'Égypte en 1807 et conservée maintenant au musée d'Aix en Provence. La pierre, qui est très-bien conservée, a dans son état actuel 1<sup>m</sup>,37 de longueur sur 0<sup>m</sup>,34 de hauteur; les lignes sont au nombre de dix-sept, toutes mutilées aux deux extrémités, et séparées les unes des autres par un trait gravé en creux; le texte est divisé en six paragraphes par de petits espaces vides. L'inscription d'Aix a été publiée par M. de Fonscolombe (*Mémoire sur le préambule d'un édit de Dioclétien*. Paris, 1829). J'en ai plusieurs estampages, qui m'ont permis de relever quelques inexactitudes de détail dans la copie de M. de Fonscolombe; elle donne l'intitulé qui manque à Stratonicee, et permet de suppléer presque toutes les lacunes dans le texte du préambule.

2° Le préambule et une grande partie du tarif, gravés sur les murs extérieurs d'un édifice en marbre, dans les ruines de Stratonicee. L'inscription s'étend sur deux rangées d'assises, dont la première contient le préambule et deux colonnes du tarif (A à D du texte épigraphique), et la seconde, la suite du tarif en huit colonnes (E à M du texte épigraphique); il manque toute la fin du tarif. L'inscription de Stratonicee, découverte et copiée en partie par Sherard en 1709, ne fut relevée en entier qu'en 1817 par le voyageur anglais William Banks, qui, à son retour, en publia un fac-simile d'une remarquable fidélité; enfin Le Bas la publia de nouveau d'après un estampage fait avec beaucoup de soin. J'ai collationné le texte d'un bout à l'autre sur l'estampage, et j'ai relevé quelques erreurs peu importantes qui s'étaient glissées dans le texte épigraphique, de sorte que l'inscription est maintenant publiée avec toute l'exactitude possible. Les lettres ont de 0,015 à 0,02 de hauteur; il y a peu de lacunes considérables dans l'inscription et elle est facile à lire partout.

3° Un fragment découvert par Le Bas à Æzani (*voy. n° 878*); il contient des portions des chapitres VII à XI du tarif, et il permet de suppléer bon nombre de petites lacunes dans le texte de Stratonicee. J'en ai également collationné le texte sur l'estampage.

4° Trois fragments découverts par Le Bas à Mylasa (*voy. nos 451-453*). Les deux premiers n'ajoutent rien au texte de Stratonicee, mais le troisième appartient à un chapitre qui manque partout ailleurs dans le latin (XVI, 26-28).

5° Quatre fragments de la traduction grecque découverts par Le Bas dans l'église d'Hagios Jannis à Géraki, l'ancienne Geronthræ en Laconie (*voy. t. II, p. 41, nos 229-232; Revue archéol. 1845, I, p. 67*). Le premier correspond à une partie du texte de Stratonicee, et comprend la fin du septième chapitre, le huitième et le neuvième; les trois autres contiennent des chapitres du tarif qui manquent dans le latin, mais qui ne sont pas tous complets à cause des lacunes qui existent entre les fragments. J'ai sous les yeux un estampage de cette inscription.

6° Un fragment de la traduction grecque découvert à Mégares en 1860 par M. François Lenormant, à l'obligeance duquel je dois de pouvoir le publier ici (*voy. n° 535, a*); la pierre est déposée maintenant au portique d'Hadrien à Athènes. Ce fragment se compose de deux parties du tarif, toutes les deux déjà connues par l'inscription de Stratonicee; la première comprend la fin du cinquième chapitre et le commencement du sixième; la seconde contient la fin du septième chapitre, le huitième et le commencement du neuvième; cette seconde partie se trouve aussi, sauf les premières lignes, dans l'inscription de Geronthræ, dont elle supplée plusieurs petites lacunes.

7° Autre fragment de la traduction grecque découvert à Carystos en Eubée, et publié pour la première fois par Mommsen, d'après la copie de l'architecte allemand Schaubert (*Nachtrag zu dem Edict Diocletians, 1851*); j'en donne ici une nouvelle copie plus complète, faite sur ma demande par M. François Lenormant, qui a bien voulu se rendre exprès à Carysto dans ce but (*voy. n° 535, b*). Les portions du tarif, qui y sont contenues, ne se trouvent pas ailleurs, ni en latin ni en grec; elles forment le chapitre XVI et se rapportent aux étoffes de laine et de soie. La pierre est encastrée dans le mur de l'église d'Hagios Pantéléimon à Paléochora; elle paraît avoir été gravée sur ses quatre faces; les deux faces extérieures sont connues, et il serait à désirer qu'on pût dégager la pierre, et copier les deux autres faces actuellement cachées.

8° Quatre fragments de la traduction grecque, découverts à Livadie par M. François Lenormant, qui a mis à ma disposition la copie qu'on trouvera reproduite plus loin (*voy. n° 535, c, d, e, f*). Le premier contient quelques chiffres appartenant au chapitre V, et quelques mots du chapitre VI (24-36); le second ne donne que des chiffres qui se rapportent au chapitre VII (18-32); le troisième comprend la fin du chapitre VIII (31-42) et quelques

mots du chapitre IX; enfin le quatrième, malheureusement très-mutilé, est nouveau; il se rapporte à l'herboristerie et à la parfumerie et doit se placer à la suite du chapitre XV.

L'édit de Dioclétien a déjà été l'objet de travaux importants, principalement de la part de Dureau de la Malle (*Économie politique des Romains*, liv. I, chap. XII, XIII) et de Mommsen (*Das Edict Diocletians*, Leipzig, 1851, et *Nachtrag*, 1851); j'emprunte à ces deux ouvrages, et surtout au dernier, une partie des observations suivantes.

On trouve dans les différents textes de l'édit plusieurs sigles ou abréviations dont la signification est maintenant parfaitement déterminée; à savoir, pour les mots

*Denarius* : ✱, S, Myl, Meg, Ca, L; ⚡, A; ✱, G.

*Pondo* : P<sup>o</sup>, P̄, S.

*λίτρα* : Λ, G; Λ̄, Meg; Λ, Ca.

*ὄγκια* : Ō, Ca.

*Modius* : M̄, S.

*Kastrensis modius* : K̄ M̄, S.

*Sextarius* : S̄, S, Myl.

*Número* : N̄, S, Myl; N̄, N̄, N, S.

*Φόρμα* : ⚡, G.

*Supra scriptum* : S. S, S, A.

*Μύρια* : M̄ ou M, Ca.

Le chiffre mille est indiqué par un accent placé à la gauche de la lettre numérale; ainsi : χίλια est écrit **Α**, G, Meg.; lorsqu'il y a plusieurs dizaines de mille, leur nombre est inscrit en petits caractères au-dessus de la lettre M; ainsi 150000 est écrit **M̄**. L'orthographe est partout très-défectueuse, ce qui n'est pas surprenant lorsqu'il s'agit d'un texte latin de cette nature, gravé par des lapicides grecs; mais les fautes du texte grec sont moins faciles à expliquer: non-seulement l'orthographe y est souvent assez négligée, mais il y a des fautes de traduction qui dénotent une singulière négligence, ou une remarquable ignorance de la langue latine. En comparant les portions du texte grec conservées à la fois sur les marbres de Geronthræ et de Mégares, on voit qu'il n'y avait pas de texte officiel grec, ce qui est d'accord avec les usages de la chancellerie impériale à cette époque (voy. cap. VIII, 25, 35, etc.). Dans les grandes villes on gravait probablement l'original latin et la traduction; mais dans les petites villes, comme Geronthræ et Carystos, où fort peu de personnes parlaient le latin, on se contentait de graver le texte grec. Le soin de rédiger la traduction était confié aux autorités locales, qui évidemment n'étaient pas toujours fort au courant de la langue latine; ceci explique pourquoi dans certains cas on a transcrit en grec des mots latins, qui cependant avaient leurs équivalents dans la langue grecque, par exemple : *μοδίολος* au lieu de *πλήμνη* (XV, 3), *δάδις* au lieu de *κνήμη* (XV, 5), *φασκεία* au lieu de *ζώνη* (XVIII, 43) et même *διδιφέρι*, *διδιφορος* pour le latin *obiferi* (VIII, 25). Dans d'autres cas, le traducteur a mal lu l'original, comme dans le passage où il a traduit *calcei senatorum* par *καλτίων κωνηγητικῶν*; il avait lu *venatorum* au lieu de *senatorum* (IX, 8). C'est à peu près ce qui serait arrivé, il y a encore bien peu d'années, si on avait confié aux autorités d'un village de Bretagne le soin de traduire en breton quelque ordonnance s'écartant de la routine ordinaire. Il faut toutefois ne pas oublier que du temps de Dioclétien l'orthographe latine et grecque s'était déjà beaucoup

modifiée, et que beaucoup de formes qui paraissent d'abord être des erreurs du lapicide, ne sont que les formes généralement en usage à cette époque de décadence, et se retrouvent dans les plus anciens manuscrits du code de Théodose.

L'unité monétaire employée dans le tarif est le *denarius* du temps de Dioclétien; il ne s'agit pas ici du denier d'argent du haut empire, mais d'une monnaie de cuivre, dérivée de celle-là par des altérations successives et qui en avait conservé la nom; ces monnaies, très-abondantes dans les collections, sont des pièces de cuivre saucé d'étain, du module du moyen bronze; elles portent souvent dans le champ ou à l'exergue un sigle, qui en indique la valeur, et qui a quelquefois la forme ✱ comme dans notre inscription, plus souvent les formes ✱✱. Ces pièces sont incontestablement celles qui sont appelées *denarius* dans l'édit; mais on manque de données précises pour en déterminer la valeur, car on ne connaît pas le rapport de la monnaie de cuivre à celle d'or et d'argent dans le système monétaire suivi par Dioclétien. Il s'est produit à ce sujet des opinions fort diverses. Selon Borghesi, dont l'opinion a été adoptée par Dureau de la Malle (I, p. 118), le chiffre XCVI, qui se voit sur beaucoup de pièces d'argent de Dioclétien et de ses collègues, signifie que ces monnaies valent 96 pièces de cuivre du plus petit module; et comme quatre de ces dernières pièces pèsent à peu près autant que le *denarius* de cuivre, le savant italien en concluait que le *denarius* valait la 24<sup>e</sup> partie de l'*argenteus* de Dioclétien; ce qui donne, d'après le calcul de Dureau de la Malle, une valeur de 2 1/2 centimes. Mais tout ce raisonnement pêche par la base; il est démontré maintenant que le chiffre XCVI indique la taille des *argentei* et signifie qu'on en fabriquait 96 avec une livre d'argent; de même que sous Constantin et ses successeurs le chiffre LXXII, inscrit sur les monnaies d'or, dénote qu'elles étaient taillées sur le pied de 72 à la livre (Marchant, 27<sup>e</sup> lettre; Cavedoni, *Bull. inst. archéol.* 1845, p. 197). L'évaluation du *denarius* à 2 1/2 centimes doit donc être écartée définitivement.

Il en est de même de l'évaluation à 4 centimes adoptée par Le Bas (*Précis d'histoire romaine*, 4<sup>e</sup> éd. p. 532); elle repose sur la même donnée erronée, fournie par Borghesi à Dureau de la Malle, avec cette différence que, selon ce dernier, l'*argenteus* de Dioclétien pèse en moyenne 2,71 grammes, tandis que d'après Le Bas il en pèse 4,17. Ces poids ne sont exacts ni l'un ni l'autre; les *argentei* de Dioclétien et de ses collègues pèsent, les plus lourds environ 4 grammes, les plus légers 2,50; mais les plus nombreux varient entre 3,20 et 3,60 et la moyenne générale est environ 3,40, ce qui s'accorde parfaitement avec leur taille, qui était de 96 à la livre; la livre romaine étant de 327<sup>gr.</sup>45, la moyenne exacte est 3<sup>gr.</sup>41 (voy. Mommsen, *Römisches Münzwesen*, p. 853, où on trouvera un grand nombre de pesées).

Mommsen arrive à d'autres résultats; de même que Borghesi, il regarde les moyens bronzes de Dioclétien comme représentant les *denarii* de l'inscription; mais il les assimile aux *folles* de Constantin et de ses successeurs, et il suppose que le rapport existant sous le règne de Constantin entre la monnaie d'or et celle de cuivre existait déjà sous le règne de Dioclétien. Ce rapport étant, d'après le savant allemand, de 144 à 1, et le poids du *solidus* étant parfaitement connu, il arrive à donner au *denarius* de cuivre une valeur de 10 centimes environ (*Edict Diocletians*, p. 56; Pinder und Friedländer, *Beiträge zur älteren Münzkunde*, 1851, p. 129, article de Mommsen).

L'évaluation de Mommsen repose sur des prémisses qui ne nous semblent pas toutes également admissibles. En effet, le rapport du *follis* à la monnaie d'or et d'argent n'est indiqué que par des auteurs qui écrivaient du neuvième au onzième siècle, tels que Zonaras, Cedrenus et les compilateurs de la *Synopsis Basilicon* et des *Leges agrariae* (Pinder et Friedländer; *Mém. cité*, p. 128); mais on ne peut nier que leurs observations peuvent s'appliquer et s'appliquent probablement à une époque plus ancienne. Tous s'accordent à établir que le *follis* était la 12<sup>e</sup> partie du *keration* d'argent; or le *keration* valait la moitié du *milliaresion*, qui lui-même était la 12<sup>e</sup> partie du *solidus* d'or; par conséquent il fallait 288 *folles* pour faire un *solidus*. D'un autre côté, l'historien Procope, qui écrivait sous le règne de Justinien, c'est-à-dire un peu plus de deux siècles après Dioclétien, dit expressément que le *solidus* s'échangeait d'abord pour 210, plus tard pour 180 *folles* (*Hist. Arc.* 25); et ce témoignage est sans contredit le plus important que nous ayons sur la valeur du *follis*. Mommsen fait observer qu'à cette époque, et déjà auparavant, dans les paiements considérables le cuivre perdait beaucoup sur sa valeur nominale par rapport à l'or; et qu'en conséquence la valeur nominale du *follis* était moindre que la 180<sup>e</sup> partie du *solidus* et devait sans doute en être la 144<sup>e</sup> partie. Mais le savant allemand ne tient pas compte d'un point capital dans le passage de Procope, c'est que la valeur du *follis* suivait à cette époque une marche ascendante et non une progression décroissante, d'où il résulte que la valeur du cuivre était relativement à l'or beaucoup plus forte sous le règne de Justinien que sous ses prédécesseurs; et ceci est d'accord avec l'histoire. Depuis la grande réforme monétaire de Constantin, la monnaie d'or était devenue de plus en plus abondante dans l'empire romain, et le poids du *solidus* n'avait pas varié sensiblement sous ses successeurs; la monnaie de cuivre tendait donc au cinquième siècle à redevenir, ce qu'elle doit toujours être, une monnaie d'appoint. Mais au temps de Dioclétien et même pendant tout le quatrième siècle, il n'en était pas ainsi; pendant le demi-siècle qui précéda l'avènement de Dioclétien, la monnaie d'or et d'argent était devenue de plus en plus rare et la monnaie de bas billon et de cuivre était presque la seule en circulation; il fallut très-longtemps pour revenir à l'état normal, car il est souvent question des changeurs dans les ordonnances du quatrième siècle, et les pièces d'or étaient un objet de commerce, dont la valeur était sujette à de nombreuses fluctuations. Sous le règne de Justinien l'écart entre les deux métaux avait beaucoup diminué, ainsi que nous l'apprend Procope, et si à cela on ajoute que le *follis* de Justinien est une grosse pièce de cuivre pesant trois ou quatre fois autant que celui de Constantin, on peut conclure avec quelque certitude que dans les temps antérieurs la valeur nominale du *follis* était bien plutôt la 288<sup>e</sup> partie du *solidus* que la 144<sup>e</sup>. Il nous semble donc que le passage de Procope, loin d'infirmes les témoignages des auteurs postérieurs, les confirme au contraire d'une façon remarquable. Constantin est le premier empereur qui fit fabriquer des *solidi*, des *miliaresia* et des *keratia*; et l'on sait avec quelle persistance les valeurs relatives des dénominations monétaires se maintiennent chez les peuples, malgré les plus grandes différences dans les valeurs effectives, témoin le denier, le sol et la livre en France; on peut donc admettre, sans s'écarter des probabilités, que le *follis* de Constantin était compté sur le pied de 288 au *solidus*.

Toutefois ces résultats ne s'appliquent qu'au système moné-

taire inauguré par Constantin, et, pour remonter jusqu'à Dioclétien, nous n'avons d'autre ressource que d'admettre la conjecture émise par Mommsen, c'est-à-dire que Constantin, lorsqu'il diminua le poids de la monnaie d'or, conserva le rapport nominal qui existait antérieurement entre cette monnaie et celle de cuivre. Dans cette hypothèse, le *denarius* de Dioclétien devait avoir la valeur nominale d'un 288<sup>e</sup> d'*aureus*. Tel est le résultat auquel nous ont conduit nos recherches, et qui, appliqué au tarif de l'édit, donne pour les denrées des prix raisonnables; mais nous ne nous dissimulons nullement combien le sujet est hérissé de difficultés et de causes d'incertitude. Mommsen lui-même paraît renoncer à l'évaluation qu'il avait proposée; car dans son dernier ouvrage il déclare qu'on ne peut déterminer avec certitude la valeur du *denarius* dans l'édit de Dioclétien, et nous sommes entièrement de son avis (*Römische Münzwesen*, p. 806).

Les *aurei* de Dioclétien, dont la taille était probablement de soixante à la livre, pèsent en moyenne 5<sup>gr</sup>,45, ce qui, au prix de 3 fr. 30 c. le gramme d'or fin, donne une valeur en monnaie actuelle de 17 fr. 78 c., dont la 288<sup>e</sup> partie est 6,2 centimes. C'est cette évaluation du *denarius* qui nous paraît se rapprocher le plus de la vérité, et que nous adoptons dans nos calculs; mais nous ne la regardons que comme une approximation et non comme un résultat acquis.

Les poids et les mesures, mentionnés dans l'édit, sont plus faciles à déterminer. L'unité de poids est la livre romaine, appelée par les Grecs livre italique; dans l'inscription elle est désignée sous le nom de *pondo*, *Italicum pondo*, et quelquefois de *libra* (VII, 52; XI, 8), en grec toujours λίτρα; l'once, *uncia*, est mentionnée une fois dans le latin (IV, 13) et souvent dans le texte grec, οὐγκία (XVI, *passim*). La livre romaine équivaut, d'après les calculs de Letronne et de Bœckh, à 6165 grains ou 327<sup>gr</sup>,45 (Bœckh, *Metrol. Untersuch.* p. 165).

Les mesures de longueur sont le *cubitus* et le *digitus* dans le chapitre relatif aux bois de construction (XII), et le pied (VII, 38; XI, 8). La valeur du pied romain est de 131,15 lignes, ou 295,85 millimètres (Bœckh, *ibidem*, p. 200); le *cubitus* ou coudée était un pied et demi et équivalait par conséquent à 443,77 millimètres, et le *digitus*, ou seizième partie du pied, à 18,48 millimètres.

Les mesures de capacité sont, pour les grains, le *kastrensis modius* et plus rarement l'*Italicus modius* (VI, 20, 23, 25); pour les liquides et pour les grains l'*Italicus sextarius*. Le mot *modius* n'est jamais employé sans la désignation *kastrensis* ou *Italicus*, et le mot *sextarius* deux fois seulement (VI, 77; X, 16). Dans le fragment grec de Mégares, *Italicus modius* est traduit par Ἰταλικὸς μόδιος, mais le traducteur ne paraît pas avoir compris le sens du sigle latin S pour *sextarius*; car une fois il l'a traduit par λίτρα (V, 9) et deux fois par Ἰταλικὸς μόδιος (VI, 38, 39). Le *modius* était le tiers du *quadrantal* ou pied cube; par conséquent, en comptant le pied à 295,85 millimètres, le *modius* équivaut à 8,63 litres de France; et le *sextarius*, qui était le seizième du *modius*, à 0,54 litres. Quant au *kastrensis modius*, il valait le double de l'*Italicus*, soit 17,26 litres.

La date de l'édit est parfaitement déterminée par Mommsen; il a été publié en l'année 301. En effet, le septième consulat de Dioclétien et le sixième de Maximien appartiennent à l'année 299, et ils ne furent consuls de nouveau qu'en 303; le troisième consulat de Constance Chlore et Galère Maximien est de

l'an 300, et leur quatrième de l'an 302; de sorte que l'on ne peut hésiter qu'entre les années 300 et 301. Mais l'avènement de Dioclétien est fixé avec certitude au 17 septembre 284 (Clinton, *Fasti Romani ad annum*), et par conséquent sa 18<sup>e</sup> puissance tribunitienne commence au 17 septembre 301; ainsi les différentes indications chronologiques contenues dans l'intitulé de l'édit concordent entre elles, et en fixent la promulgation au dernier trimestre de 301. Quant aux puissances tribunitiennes de Maximien et des deux Césars, notre texte corrige définitivement la chronologie reçue, d'après laquelle la 16<sup>e</sup> puissance de Maximien et la 10<sup>e</sup> des deux Césars tombent en 301 (Clinton, *ad annum*). Tillemont a démontré, d'après le témoignage d'Idatius, que Maximien avait probablement été créé César dès 285, et Auguste, le 1<sup>er</sup> avril 286; notre texte prouve que Tillemont avait raison, et de plus que Maximien obtint la puissance tribunitienne lorsqu'il n'était encore que César, et avant d'être nommé Auguste, et il confirme le passage d'Aurelius Victor (*de Cæsar.* 39), qui dit expressément que Maximien n'avait qu'une année de règne de moins que Dioclétien. Une inscription trouvée en Suisse, et la seule où les puissances tribunitiennes des deux empereurs soient mentionnées, est d'accord avec notre édit; Dioclétien y porte les titres de *trib. pot. XI. imp. X. cos. V*, et Maximien ceux de *trib. pot. X. imp. VIII. cos. IIII* (Orelli, n<sup>o</sup> 467. — Tillemont, *Hist. des empereurs*, IV, p. 597).

Quant à Constance Chlore et Galère Maximien, les témoignages des auteurs placent leur élévation au rang de Césars, au 1<sup>er</sup> mars des années 291, 292 ou 293. La première date, qui se trouve dans Idatius, n'est pas admissible; car l'auteur du traité *de Mortibus persecutorum*, qui écrivait certainement entre 312 et 315, place les *vicennalia* de Galère au 1<sup>er</sup> mars 312, et comme ces fêtes ne pouvaient être célébrées qu'au commencement ou à la fin de la vingtième année, le point de départ des vingt ans ne peut être que le 1<sup>er</sup> mars des années 292 ou 293; or l'auteur de ce traité, qu'il soit le célèbre Lactance, ou un certain L. Cæcilius, écrivait presque au moment des *vicennalia* de Galère et ne peut s'être trompé sur leur date. Reste à choisir entre 292 et 293; la chronique d'Alexandrie, confirmée en cela par notre texte, montre que 293 est la vraie date. Tillemont, qui ne connaissait pas notre inscription, s'était décidé pour l'année 292, uniquement à cause du fameux édit de Galère Maximien pour arrêter la persécution des chrétiens, rapporté par Eusèbe et par Lactance (*H. E.* VIII, 17; *de Mort. persec.* 35); or cet édit, qui fut publié le 30 avril 311, donne à Galère la puissance tribunitienne pour la vingtième fois, et par conséquent fait remonter au 1<sup>er</sup> mars 292 son élévation au rang de César (*voy.* Tillemont, *Hist. des empereurs*, IV, p. 603). Il faut donc choisir entre le texte cité par Eusèbe et la pierre d'Aix; or on ne peut hésiter à préférer, avec Mommsen, le témoignage d'un monument irrécusable et parfaitement conservé, à celui d'un texte aussi corrompu que l'édit conservé par Eusèbe. Enfin une inscription datée du règne de Constance Chlore, et trouvée dans les ruines de Thibilis en Afrique, aurait pu nous aider à trancher la question; mais elle est mal conservée, et les copies qu'en donnent Orelli (n<sup>o</sup> 5563) et Renier (*Inscriptions de l'Algérie*, n<sup>o</sup> 2577), diffèrent trop l'une de l'autre pour qu'on puisse en tirer des conclusions certaines.

L'édit a la forme d'un *edictum ad provinciales*, comme il s'en trouve plusieurs dans les collections des lois romaines; les empereurs s'y adressent directement à leurs sujets et non à des

fonctionnaires (*provinciales nostri*. Préambule, l. 36); la formule ordinaire était *provincialibus salutem dicunt* (*Cod. Th.* VIII, 11, 2), en grec, ἐπαρχιώταις ἰδίοις χαίρειν (*Euseb.* H. E. VIII, 17). Mommsen ne cite qu'un seul exemple de formule exactement semblable à celle de notre texte; il se trouve dans un édit de M. Antoine, qui commence ainsi: *M. Antonius III vir r. p. constituendæ cos. designatus II et tertio dicit* (*Corp. Agrimens.* p. 246, *ed. Lachmann*). On peut en donner d'autres empruntés à l'épigraphie grecque. Ainsi deux édits, adressés par les gouverneurs romains de l'Égypte aux habitants de la grande Oasis, commencent par les mots Γναῖος Ουεργίλιος Καπίτων λέγει, Τεζέριος Ἰούλιος Ἀλέξανδρος λέγει (Capiton était préfet d'Égypte sous Claude, Alexandre pendant le règne de Galba); ces mots font partie intégrante de l'édit, et ne sont pas ajoutés en guise d'introduction par le magistrat local, comme le suppose Franz (*Corpus inscr. gr.* 4956, 4957. Voyez aussi n<sup>o</sup> 5694). Une inscription, que j'ai copiée dans l'île de Chypre, et qui contient un fragment de rescrit proconsulaire, est ainsi conçue: Τῆ Κλαύδιος Ἰουγκος ἀνθύπατος λέγει; enfin un édit du roi Agrippa, que j'ai découvert dans les ruines de Canatha dans le Haouran, commence ainsi: [Βασιλεὺς Ἀγρίππας φιλόκαισαρ [καὶ φιλορῶ]μαιος λέγει; ce dernier mot est précédé et suivi d'un espace vide sur la pierre, absolument comme le mot *dicunt* sur le marbre d'Aix. Je ne sais si la formule est d'origine romaine (*cf. jus dicere*), ou si elle a été empruntée par les Romains aux chancelleries orientales; toujours est-il que les édits des rois de Perse commencent de la même manière: οὕτως εἶπε Κύρος βασιλεὺς Περσῶν (*Esdra* I, 2); les tables de Béhistoun en fournissent aussi de nombreux exemples (Oppert, *Inscript. des Achéménides*, p. 15).

L'édit de Dioclétien est mentionné dans un écrit contemporain; l'auteur du traité *de Mortibus persecutorum* y fait allusion en ces termes: *Diocletianus cum variis iniquitatibus immensam faceret caritatem, legem pretiis rerum venalium statuere conatus est. Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quidquam metu apparebat et caritas multo deterius exarsit, donec lex necessitate ipsa post multorum exitium solveretur* (*cap. 7*). La chronique appelée *Fasti Idatiani* le mentionne plus brièvement à l'année 302, c'est-à-dire quelques mois après sa véritable date: *his cos. vilitatem jusserunt imperatores esse*. Il résulte du passage que nous avons cité, que Dioclétien était regardé comme l'auteur de l'édit, bien qu'il fût promulgué au nom des deux augustes et des deux césars, pour être appliqué dans le monde romain tout entier (*universo orbi*, l. 63); et en fait, les provinces où l'on en a trouvé des exemplaires appartenaient toutes à la portion de l'empire gouvernée par Dioclétien; de plus, comme le fait observer Mommsen, le traité *de Mortibus persecutorum* a certainement été écrit en Asie Mineure. Ceci explique pourquoi les villes où l'on fabriquait les toiles mentionnées dans le tarif, Scytopolis, Tarse, Byblos, Laodicée, Alexandrie, Tralles, Antinoopolis et Damas, sont toutes situées dans les provinces de Dioclétien; les tapis viennent de la Syrie, du Pont, de la Cappadoce, de l'Égypte, et il y a même des manteaux fabriqués à Laodicée en imitation de ceux de la Belgique (βίβρος Λαδικηνὸς ἐν ὁμοίότητι Νερβικοῦ, XVI, 12), ce qui prouve que l'édit s'adressait surtout aux provinces grecques et orientales. D'un autre côté, il n'est fait mention que d'un petit nombre d'objets d'origine occidentale, tels que les manteaux de la Gaule, les vins, les jambons, les saucissons et quelques fruits de l'Italie, c'est-à-dire précisément les denrées qu'on importait d'Occident en Orient,

ainsi que l'atteste le traité intitulé *Totius orbis Descriptio* (cap. 40, 41, 43), ouvrage composé en Orient quelque temps après le règne de Dioclétien.

La rédaction du dispositif est verbeuse et ampoulée au point d'être à peine intelligible dans certains passages; en voici le sens général: « La Fortune de notre empire, à laquelle, après les dieux immortels et le souvenir de nos victoires, nous devons le profond repos dont jouit le monde, veut aussi être honorée par les bienfaits de cette paix qui a coûté tant d'efforts; le bien public et la dignité de Rome l'exigent; et il incombe à nous, qui par la grâce des dieux avons arrêté les ravages des barbares, de garantir la tranquillité rétablie contre les maux intérieurs. Que si l'avarice, acharnée à augmenter d'heure en heure, de moment en moment, ses gains illicites, était retenue par quelque sentiment de modération, ou si la fortune publique pouvait supporter cette licence effrénée, on pourrait peut-être encore se taire, et laisser à la patience de chacun le soin de tempérer la gravité d'une condition aussi misérable. Mais, parce que la fureur du gain ne connaît de frein que la nécessité, et que ceux auxquels l'extrémité de la misère a fait sentir leur malheureuse condition, ne peuvent rien faire au delà pour s'en affranchir, il convient à nous, qui sommes les pères du genre humain, de mettre fin par une loi à un état de choses aussi intolérable; et nous apportons le remède réclamé depuis longtemps, sans nous soucier des plaintes qu'excitera notre intervention chez ces mauvais citoyens, qui, tout en sentant que notre long silence leur commandait la modération, n'ont pas voulu en tenir compte. Chacun sait, par sa propre expérience, que les objets de commerce et les denrées qui sont vendus journellement sur les marchés des villes, ont atteint des prix exorbitants; que la passion effrénée du gain n'est plus modérée ni par la quantité des importations ni par l'abondance des récoltes, et qu'elle considère comme un malheur les bienfaits mêmes du ciel; nous devons exposer les causes de cet état de choses, afin que la nature du remède soit mieux comprise, et que ces hommes sans pudeur soient forcés de reconnaître leur insatiable avarice.

« Qui ne sait avec quelle audace l'esprit de pillage vient s'abattre partout où le salut de tous exige que nos armées soient dirigées, non-seulement sur les villes et les villages, mais sur toutes les routes, et fait monter les prix des denrées, non pas au quadruple ou à l'octuple, mais à un taux qui dépasse toutes les bornes? Qui ne sait que par l'accaparement de telle ou telle denrée, le soldat a quelquefois perdu sa paye et le bénéfice de nos largesses, de sorte que l'effort commun du monde entier pour le maintien de nos armées doit céder devant les détestables gains de ces pillards? Mus par ces considérations, nous avons résolu de fixer, non pas les prix des denrées (ce qui serait injuste, puisque plusieurs provinces jouissent du bonheur et en quelque sorte du privilège de l'abondance), mais le maximum qu'ils ne devront pas dépasser, afin que dans les années de cherté le fléau de l'avarice soit contenu par les limites et les restrictions de la loi. Nous voulons donc que le tarif annexé à cet édit soit observé par tout l'empire, et que chacun comprenne que la faculté de le dépasser lui est enlevée; de cette façon les bienfaits du bon marché ne cesseront pas, là où il y a abondance, et ailleurs l'avarice sera comprimée. Quant aux négociants qui ont l'habitude de fréquenter les ports de mer et de parcourir les provinces lointaines, qu'ils se souviennent qu'il est inutile d'accaparer les denrées en temps de cherté, puisqu'ils ne pourront les vendre ail-

leurs à un prix plus élevé. Et, attendu que l'usage constant de nos ancêtres a été d'édicter une pénalité pour l'infraction de la loi, nous déclarons que celui qui enfreindra ce statut, encourra la peine capitale; il en sera de même de celui qui, par désir du gain, se sera prêté aux manœuvres des accapareurs, et, à plus forte raison, de celui qui, possédant des denrées, aura jugé à propos de les recéler. »

Telle est la substance de l'édit; il en résulte que c'est une loi de maximum, destinée à arrêter la cherté croissante des denrées dans certaines provinces de l'empire, surtout dans celles où les armées avaient leurs quartiers, c'est-à-dire les provinces frontières, et sans doute aussi dans les environs des grandes villes; mais il en résulte également que dans d'autres provinces les prix ordinaires des denrées se maintenaient au-dessous du tarif de l'édit. Lorsqu'on estimait, avec Borghesi et Dureau de la Malle, le *denarius* à 2 1/2 centimes, on arrivait pour le prix des subsistances à des chiffres tellement inférieurs aux prix connus ou probables, qu'on était forcément amené à regarder l'édit de Dioclétien comme un des plus grands actes de folie et de tyrannie qui aient jamais été commis; il est évident maintenant que c'était un acte arbitraire et peu judicieux, mais rien de plus.

Sans doute les gouvernements, et surtout les administrations despotiques ou routinières, sont capables des plus singulières aberrations en matière d'économie politique; l'histoire est là pour le prouver; nous avons à peine oublié nous-mêmes une autre fameuse loi de maximum, et de nos jours l'Europe commence seulement à comprendre les notions les plus élémentaires de l'économie politique. Cependant il y a des degrés dans la folie, et Dioclétien, dont le nom nous est odieux parce qu'il se rattache à la dernière persécution des chrétiens, était en définitive un bon administrateur, qui rétablit l'ordre dans les finances, et qui releva le prestige des armes romaines; on ne peut le supposer assez fou ni assez aveugle pour avoir voulu imposer à toute la population de son empire un maximum, qui restât fort au-dessous du prix normal des denrées dans les temps ordinaires. C'était sans doute une singulière prétention que de vouloir réglementer uniformément le prix du blé, des œufs, des légumes, de la journée de travail pour toutes les provinces d'un vaste empire, où se rencontraient toutes les conditions possibles de la vie humaine, depuis la vie de village jusqu'à la civilisation la plus raffinée; mais il faut être juste, ce n'était qu'une erreur d'économie politique, exactement semblable à celle commise par la Convention, et dont le principe n'est guère plus erroné, au point de vue de la liberté des transactions, que celui des lignes douanières qui divisaient les provinces de la France avant la révolution, ou celui de l'échelle mobile supprimée dans ces dernières années.

Il ne nous appartient pas d'examiner ici en détail les causes de la cherté à laquelle Dioclétien croyait avoir trouvé un remède. Lactance l'attribue sans hésiter aux fautes de l'empereur lui-même; au partage de l'empire entre quatre chefs, d'où résulta une grande augmentation dans le nombre des armées; à la multiplication des emplois et des fonctionnaires, à la manie de bâtir, à l'établissement d'un nouveau cens fondé sur un cadastre rigoureux, enfin, à l'insatiable avarice de Dioclétien. Mais cet auteur parle trop évidemment le langage de la haine pour ne pas être suspect, et d'ailleurs les faits rapportés par d'autres historiens montrent quelle part il faut faire à la passion qui l'entraîne. Plusieurs des mesures dénoncées par Lactance étaient

des mesures d'ordre public, parfaitement conformes aux traditions de l'administration romaine, et nécessaires après le long désordre et les désastres des règnes précédents. Les causes qui minaient alors la prospérité de l'empire étaient plus profondes: les unes dataient de loin, comme l'immense extension qu'avait prise l'esclavage, et l'extinction graduelle de toute liberté, même municipale; les autres étaient plus récentes, comme l'absence d'hérédité pour le pouvoir suprême, la facilité avec laquelle les légions nommaient ou déposaient des empereurs, l'incapacité d'un grand nombre d'entre eux, enfin et surtout l'altération effrayante de la monnaie d'argent, qui en peu d'années avait disparu complètement pour faire place à une monnaie de cuivre revêtue d'une feuille d'étain, et émise en masses énormes par les derniers empereurs. Dioclétien, le premier après un assez long intervalle, fit frapper des monnaies d'argent pur, et ce fait seul suffirait pour prouver qu'il ne mérite pas tous les reproches que Lactance a accumulés sur sa tête.

Pour terminer cette introduction, nous allons donner les prix des salaires et des denrées les plus usuelles, en monnaie de nos jours; les chiffres, nous le répétons, ne sont qu'approximatifs, et leur principal intérêt consiste en ceci, qu'ils donnent la valeur relative des denrées au quatrième siècle, basée sans doute sur la moyenne générale des différentes provinces de l'empire. Les prix du blé et de l'orge manquent malheureusement sur le monument de Stratonicee, ce qui nous prive à la fois d'un renseignement intéressant et d'un moyen de contrôle pour la valeur du *denarius*.

Seigle, l'hectolitre	Fr. 21,55 ou 25,15
Avoine, id.	10,75
Vin ordinaire, le litre	0,92
Huile ordinaire, id.	1,38
Viande de porc, le kilogramme	2,28
Id. de bœuf, id.	1,52
Id. de mouton et de chèvre, id.	1,52
Lard de 1 <sup>re</sup> qualité, id.	3,04
Une paire de poulets	3,72
Id. de canards	2,48
Un lièvre	9,30
Un lapin	2,48
Huitres, le cent	6,20
Œufs, le cent	6,20
A l'ouvrier de campagne, nourri, par jour	1,55

Au maçon, charpentier, nourri, par jour	Fr. 3,10
Au peintre en bâtiments, id.	4,65
Au peintre décorateur, id.	9,30
Au berger, id.	1,24
Au barbier, par personne	0,12
Au maître de lecture, par enfant et par mois	3,10
Id. de calcul, id. id.	4,65
Id. d'écriture, id. id.	3,10
Id. de grammaire, id. id.	12,40
Au rhéteur ou sophiste, id. id.	15,50
A l'avocat, pour une requête	12,40
Id. pour l'obtention du jugement	62,00
Au garçon de bains, par baigneur	0,12
Souliers de muletier ou de paysan, sans clous	7,44
Une bride de cheval avec le mors	6,20
Une outre pour l'huile	6,20
Location d'une outre, par jour	0,13
Un bât de bardeau	21,70
Id. d'âne	15,50
Id. de chameau	21,70
Un peigne de femme en buis	0,87

Dans leur ensemble, ces prix diffèrent peu des prix de nos jours dans les villes; la cherté du vin ordinaire est peut-être ce qu'il y a de plus remarquable dans le tarif, d'autant plus que le vin était abondant dans presque toutes les provinces de l'empire; peut-être payait-il au fisc un droit élevé, compris dans le prix de vente.

Il n'y a pas à proprement parler de division par chapitres dans le texte du tarif; il y a bien des titres, placés en tête de certaines catégories de denrées, mais ils ne s'appliquent généralement qu'aux trois ou quatre articles suivants, et le rédacteur passe souvent, sans division aucune, d'une série d'objets à une autre série tout à fait distincte. Pour faciliter l'intelligence du texte, Mommsen l'a réparti en chapitres d'après la nature des sujets, et, bien que cette division ne soit pas irréprochable, nous l'avons adoptée pour ne pas faire de confusion dans les renvois; il sera temps d'en proposer une autre, lorsque de nouvelles découvertes auront fait connaître en entier ce remarquable document. Nous passons maintenant à l'explication détaillée du texte, qui soulève une foule de questions intéressantes, dont il ne sera pas toujours facile de donner la solution.

[*Imp. Caesar. C. Aurel. Val. Diocletianus p. f. inv. aug. pont. max. Germ. max. VI Sarm. max. III Persic. max. II Britt. max. Carpic. max. Armen. max. Medic. max. Adiabenic. max. trib. p. XVIII coss. VII imp. XVIII p. p. procoss. et imp. Caesar M. Aurel. Val. Maximianus p. f. inv. aug. pont. max. Germ. max. V. Sarm. max. iii. persic. max. ii Britt. max. Carpic. max. Armen. max. Medic. max. Adiabenic. max. trib. p. XVII coss. VI imp. XVII p. p. procoss. et Fla. Val. Constantius Germ. max. II Sarm. max. II Persic. max. II Britt. max. Carpic. max. Armenic. max. Medic. max. Adiabenic. max. trib. p. VIII coss. III nobil. Caes. et G. Val. Maximianus Germ. max. II Sarm. max. ii Persic. max. ii Britt. max. Carpic. max. Armenic. max. Medic. max. Adiab. max. trib. p. VIII coss. III nobil. Caes. dicunt*] Fortunam rei publicae nostrae, c[ui iuxta immortales deos bellorum me]moria, quae feliciter gessimus, gratulari licet tranquillo orbis statu et in gremio altissimae quietis locato, etiam pacis bonis, pr[obter] quam sudore largo laoratum est, disponi fideliter adque ornari decenter honestum publicum et Romana dignitas maiestasque desiderant, ut nos, qui benigno fauore numinum aestjuantes de praeterito rapinas gentium barbararum ipsarum nationum clade compressimus, in aeternum

fundatam quietem ab intestinis quoque malis saepiamus. Etenim si ea, quibus nullo sibi fine proposito ardet auaritia desaeuiens, quae sine respectu generis humani, non annis [modo uel mensibus aut diebus] set paene horis ipsisque momentis ad incrementa sui et augmenta festinat, aliqua continentiae ratio frenaret, uel si fortuna[e communes aequo animo pe]rpeti possent hanc debachandi licentiam, qua pessime in dies eiusmodi sorte lacerantur : dissimulandi forsitan adque reticendi relictus locus uideretur, cum  
15 de]testandam inmanitatem condicionemque miserandam communis animorum patientia temperaret. Sed quia una est cupido furoris i[ndomiti nullum comm]unis necessitudinis habere dilectum, et gliscentis auaritiae ac rapidis aestuantis ardoribus uel quaedam religio apud improbos latrones ac[st]imatur in lacerandis fortunis omnium necessitate potius quam uoluntate destitui, adque  
20 ad commune omnium temperamentum remediis prouisionis nost[rae] comferatur. Et hu]ius quidem causae, quantum communis omnium conscientia recognoscit et ipsarum rerum fides clamat, paene sera pro[spectio] est, dum hac spe] consilia molimur aut remedia inuenta cohibemus, ut, quod expectandum fuit per iura naturalia, in grauissimis deprehensa delict[is] ipsa se emendaret hu]manitas; longe melius existimantes non ferendae direp[ti]onis notas a communibus iudiciis ipsorum sensu adque arbitrio sum[moveri], quos  
25 inhuman[itatis] grauis noxa dedide]rat. Ad remedia igitur iam diu rerum necessitate desiderata desiderata prorumpimus, et securi quidem querellarum, ne ut intempestiuos aut superfluos me[de]llae nostrae interuen]tus uel [apu]d improbos leuior aut uilior estimaretur, qui tot annorum reticentiam nostram praeceptionem modaestiae sentient[es] sequi tamen nolue]runt. Quis enim adeo optuinsi pectoris et a sensu humanitatis extorris est, qui ignorare possit, immo non senserit in uenalibus rebus, [quae uel in mercimon]iis aguntur uel  
30 diurna urbium conuersatione tractantur, in tantum se licentiam difusisse pretiorum, ut effrenata liuido rapientium nec re]rum copia ne]c annorum ubertatibus mitigaretur? ut plane eiusmodi homines, quos haec officia exercitos habent, dubium non sit senper pendere an[im]is et iam de sideru]m motibus auras ipsas tempestatesque captare, neque iniquitate sua perpeti posse ad spem frugum futurarum inundari superiorum benignitate ag[ros] arua] felicia; ut qui detrimentum sui existiment caeli ipsius temperamentis abundantiam rebus prouenire. Et quibus senpe[r] studium est in questum trahere etiam beneficia diuina, ac publicae felicitatis affluentiam stringere rursusque anni sterilitate de seminum iactibus adque insitorum officiiis nundinari; qui singuli maximis diuitiis diffluentes, quae etiam  
35 popul[os] ad satiam explere] potuissent, consectentur peculia et laceratrices centensimas persequantur; eorum auaritiae modum stat[ui], prouinciales] nostri, communis humanitatis ratio persuadet. Sed iam etiam ipsas causas, quarum necessitas tandem proicere nimis diu prolata]m patientiam conpulit, explicare debemus, ut — quamuis difficile sit toto orbe auaritiam saeuientem speciali argum[ento] uel facto potius] reuelari — iustior tamen intellegatur remedii constitutio, cum intemperatissimi homines mentium suarum indomitam libidinem designatione quadam et notis cogentur agnoscere. Quis ergo nesciat utilitatibus publicis insidiatricem audacia[m],  
40 quacumque exerc]tus nostros dirigi communis omnium salus postulat, non per uicos modo [aut oppida, sed in omni itin]e re animo sect[io]nis occurrere, pretia uenaliu[m] rerum non quadruplo aut octuplo sed ita statuere, ut modum cogitat[ionis] et facti exp[licare] humanae linguae ratio non possit? denique interdum distractione unius r[ei] donat]iuo militem [stipendioque priuari? et om]nem totius orbis ad sustinendos exercitus collationem detestandis quaestibus diripientium cedere? [u]t eo praemia tota militiae suae et emeritos labores milites nostri sectoribus omnium comferre uideantur, quo depraedatores sui et ipsius reipublicae tantum in dies rapiant  
45 quantum habere stuant. His omnibus, quae supra comprehensa sunt, iuste ac merito permoti, ut, cum iam ipsa humanitas deprecari uideretur, non praetia uenaliu[m] rerum — neque enim fieri id iustum putatur, con plurimae interdum prouinciae felicitate optatae uilitatis et uelut quodam affluentiae priuilegio gloriantur — sed modum statuendum esse censuimus; ut, cum uis aliqua caritatis emergeret — quod dii omen auerterent! — auaritia, quae uelut campis quadam immensitate diffusis teneri non poterat, statuti nostri finibus et moderaturae legis terminis stringeretur. Placet igitur ea pretia, quae subditi breuis scriptura designat, ita totius orbis nostri  
50 obseruantia contineri, ut omnes intellegant egrediendi eadem licentiam sibi esse praecisam; non inpedita uttique in his locis, ubi copia rerum perspicitur affluere, uilitatis baetitudine, cui maxime prouidetur, dum praefinita auaritia conpescitur. Inter uenditores autem emptoresque, quibus consuetudo est adire portus et peregrinas obire prouincias, haec communis actus debet esse moderatio, ut, cum et ipsi sciant in caritatis necessitate statuta rebus pretia non posse transcendere, distractionis tempore ea locorum adque discursuum totiusque negotii ratio subputetur, qua iuste placuisse perspicitur nusquam carius uendituros esse qui transferunt. Quia  
55 igitur et apud maiores nostros hanc ferendarum legum constat fuisse rationem, ut praescripto metu conpesceretur audacia — quod rarum admodum est humanam condicionem sponte beneficam deprehendi, et senper praeceptor metus iustissimus officiorum inuenitur esse moderator — placet, ut, si quis contra formam statuti huius conixus fuerit audentia, capitali periculo subigetur. Nec quisquam duritiam statui putet, cum in promptu adsit perfugium declinandi periculi modestiae obseruantia. Eidem autem periculo etiam ille subdetur, qui comparandi cupiditate auaritiae distrahentis contra statuta consenserit. Ab eiusmodi quoque noxa immunis nec ille  
60 praestauit qui habens species uictui adque usui necessarias post hoc sui temperamentum existumauerit subtrahendas; cum poena uel grauior esse debeat inferentis paenuriam quam contra statuta quatentis. Cohortamur ergo omnium deuotionem, ut res constituta ex commodo publico benignis obsequiis et debita religione custodiatur, maxime cum eius modi statuto non ciuitatibus singulis ac populis adque prouinciis, sed uniuerso orbi prouisum esse uideatur, in cuius perniciem pauci atmodum desaeuisse noscantur, quorum auaritiam nec prolixitas temporum nec diuitiae, quibus studuisse cernuntur, mitigare aut satiare potuerunt.

65 Pretia specierum, quae in venditionibus excedere nemini licitum sit brevi infra ostenduntur.

(CAP. I.)

1 Frumenti	Κ̄	Μ̄	\	.....
2 Hordei	Κ̄	Μ̄	unum	* .....
3 Centenum siue sicale	Κ̄	Μ̄	unum	* sexaginta.
4 Mili pisti	Κ̄	Μ̄	unum	* centum.
5 Mili integri	Κ̄	Μ̄	unum	* quinquaginta.
6 Panicii	Κ̄	Μ̄	unum	* quinquaginta.

NOTES. Dans le préambule les parties du texte entre crochets manquent sur le monument de Stratonicee, et sont empruntées à la pierre d'Aix; dans toute l'inscription les suppléments sont écrits en italiques. Les différents fragments sont désignés de la manière suivante : celui d'Aix par la lettre A, celui de Stratonicee par la lettre S, celui d'Æzani par Æ, celui de Mylasa par Myl, celui de Geronthræ par G, celui de Mégares par Meg, celui de Carystus par C, celui de Livadie par L. Les variantes ne sont indiquées, pour l'inscription d'Aix, que lorsqu'elles diffèrent du texte publié par Fonscolombe; pour l'inscription de Stratonicee, que lorsqu'elles donnent une leçon différente de celle publiée par Le Bas; toutes ont été relevées avec soin sur les estampages.

L. 5, SARM, A; c'est une erreur du lapicide pour CARPIC. Il y a sur la pierre G. VAL. — 7, INMORTALES, A. — 8, ETING REMIOΛLTIGIMA, S. — 9, LAUORATUM, A. — 10 UΛNTEI et CLABE, S. — 11, ΓΓΛEPIMYI, S. — 13, FRENARET et AEQV., A. — 15, TEMPERARET, S; l'accent indique la fin du paragraphe; U. EST, A. — 18, CONICRE ou CONIERE, A; AEUESTATIS, A. — 19, INTO, A. — 21, RECOGNOSCIT... PSARUM, SERA PROSPECTIO, CONSILIA, A. — 24, PUPUBLICO, S; ..EFAS QUÆDAM, A; INIMICOI, S. — 25, UERUM, A. — 26, INTEMPESTIVO, A. — 28, INMO, A. — 30, SENPENPERΔERE, A. — 32, CAELI, A. — 33, ETIAN, AFLUENTIAM, A. — 35, POPULAC, S. — 36, RATI, A. — 38, INTEMPERATISSI, A. — 39, AGNOSCERET, INSIΔIATRICEM, A. — 40, EXERCITUS, A; REΛNIMOICT.. NEI, S. — 41, .....IONIS, A. — 42, TUTIUS, A. — 43, CONLATIO.. ΔEIESTANIIS, CEΔEREU... , A. — 44, NIPΓIYI, S. — 50, INPEDITΛ, S. — 51, BΛEΛTITUDONE, UINDITOREI, S. — 53, ΓTΛTUTΛ, S. — 66, LICITUMGIT... NFRΛOIT... ; entre ΓIT et FRΛ il n'y a place que pour cinq ou six lettres. La même formule se trouve plus loin dans la traduction grecque τίνας τειμὰς ὑπερβαίνειν μηδὲν ἔξον εἶναι (cap. XVII, 26).

Cap. I. Le premier chapitre comprend les céréales, les légumes secs, et les graines.

1. Pour le prix du froment à diverses époques du Bas-Empire voyez Mommsen (*Edict. Dioclet.*, p. 78.)

7 Speltae mundae	Κ̄	Μ̄	unum	* centum.
8 Scandulae siue speltae	Κ̄	Μ̄	unum	* triginta.
9 Fabe fressae	k	m	unum	* centum.
10 Fabae non fresse	k	m	unum	* sexaginta.
11 Lenticlae	k	m	unum	* centum.
12 Herbiliae	k	m	unum	* octoginta.
13 Pisae fractae	k	m	unum	* centum.
14 Pisae non fractae	k	m	unum	* sexaginta.
15 Ciceris	k	m	unum	* centum.
16 Herui	k	m	unum	* centum.
17 Auenae	k	m	unum	* triginta.

3. Sicale, appelé *secale* dans les auteurs (*Plin.* XVIII, 141; *Colum.* II, 9, 10), d'où vient notre mot *seigle*; le nom de *centenum* sous lequel on désignait apparemment le seigle dans certaines parties de l'empire, n'est connu que par notre inscription; selon Pline, les habitants de la Gaule Subalpine l'appelaient *asia*. Le prix peut être *septuaginta* ou *sexaginta*.

4. La farine de millet est taxée au double du millet en grain.

6. *Panicium*, dans les auteurs *panicum*, probablement le *sorgho*; ce grain était la nourriture habituelle des populations du midi de la Gaule, de l'Italie septentrionale et du Pont; on en faisait une pâtée, comme la *polenta* piémontaise; car Pline affirme qu'on en faisait rarement du pain (*Cæs.* B. C. II, 22; *Plin.* XVIII, 54, 101).

7. *Spelta*, d'où sont dérivés le français *épeautre*, l'anglais et l'allemand *spelt*; ce grain n'est pas mentionné par Pline, qui s'étend longuement sur toutes les espèces de céréales; il est probable que le mot *spelta*, inconnu à Rome de son temps, est d'origine germanique, puisqu'il s'est conservé en France, en Angleterre et en Allemagne. Je ne trouve *spelta* employé que par un seul auteur, le grammairien Priscien (*de Ponderibus et Mensuris*, 12), si toutefois il est l'auteur de ce petit poème. L'épeautre doit être la céréale si souvent mentionnée par les auteurs latins sous le nom de *far*. L'épeautre mondé valait cent deniers, tandis qu'en grain il n'en valait que trente.

8. *Scandula*, synonyme de *spelta*, ne se trouve pas non plus dans les auteurs; car la *scandulaca*, mentionnée par Festus a un tout autre caractère. Il y a ΓCΛNDULΛE sur la pierre.

9. Les fèves de marais concassées, *fabæ fressæ*, sont souvent mentionnées par les auteurs; les fèves vertes sont tarifées plus loin (VI, 38).

12. *Herbilix*, *hervum*, deux espèces de vesces; l'*ervum* était impropre à la nourriture de l'homme, excellent pour celle des animaux (*Plin.* XXII, 153). Selon l'abréviateur de Festus, *ervum et ervilia a Græco sunt dicta, quia illi ervum ὄροβος, ervilium ἐρέβινθος appellant*; il y a là une erreur, il faut lire ὄροβια, car ἐρέβινθος est certainement le *cicer* (*Festus*, p. 82, ed. Müller).

13. *Pisæ*, des pois; dans les auteurs *pisum*.

15. *Cicer*, en grec ἐρέβινθος (VI, 37), le pois chiche.

17. L'avoine ne devait guère être répandue dans les provinces qui appartenait à Dioclétien; cette céréale était autrefois la nourriture habituelle des Germains, comme elle l'est maintenant des Écossais; ils en faisaient une pâtée, *puls*, qui devait beaucoup ressembler à ce qu'on nomme en Écosse *oatmeal porridge* (*Plin.* XVIII, 149).

18 Faeni Græci	k m unum	* centum.
19 Lupini crudi	k m unum	* sexaginta.
20 Lupini cocti	ital s unum	* quattuor.
21 Fasioli sicci	k m unum	* centum.
22 Lini seminis	k m unum	* centum quinquaginta.
23 . . . .ae mundae	k m unum	* ducentis.
24 . . . .e mundae	k m unum	* centum.
25 . . . .mundae	k m unum	* ducentis.
26 Sesami	K M unum	* ducentis.
27 Faeni seminis	K M unum	* triginta.
28 Maedicae seminis	K M unum	* centumquinquaginta.
29 Cannabis seminis	K M unum	* octoginta.
30 Biciae siccae	K M unum	* octoginta.
31 Papaueris	K M unum	* centum quinquaginta,

18. *Fænum Græcum*, le fenugrec; cette graine était employée dans la préparation de certains onguents, ou huiles parfumées, et surtout de l'onguent appelé *Telinum*, soit parce qu'on le fabriquait à Télus (*Telos unguento nobilis*, Plin. IV, 69), soit parce que l'herbe appelée τῆλις en formait un ingrédient principal. Τῆλις est un des noms grecs du *fenum Græcum*, qui s'appelait aussi *carphos*, *buceras*, ou *ægoceras*, parce que ses graines ressemblent à de petites cornes; chez les Romains son nom était *silicia* (Plin. XXIV, 120). Cette plante ne demandait presque pas de soins pour sa culture (*ibid.* XVIII, 140). Elle servait aussi à la nourriture de l'homme, et elle était employée dans la médecine (περὶ τῆλεως τῆς καὶ βουκέρως. Oribase, *Coll. Med.* I, 22).

19. Le lupin, en grec θέρμος, servait à la nourriture des hommes et des animaux (Plin. XVIII, 133-136; Orib. *Coll. Med.* I, 21). On trouvera dans l'édition d'Oribase, publiée par MM. Bussemaker et Daremberg (I, p. 671, sqq.), l'indication des passages des auteurs médicaux, relatifs à la plupart des denrées mentionnées dans ce chapitre et dans les cinq suivants.

21. *Fasioli sicci*, des haricots; plus loin nous trouverons les haricots verts (VI, 39). Δόλιχοι ἤτοι φασόλοι (Orib. *Coll. Med.* I, 26).

22. La graine de lin entrant dans la composition de la *polenta* ou pâtée, qui était la principale nourriture des populations italiennes; elle servait aussi dans la médecine (Plin. XVIII, 73; XIX, 16; Orib. *Coll. Med.* I, 30).

25. Sur l'estampage on distingue les lettres ΙΔΛΕ.

26. Le sésame, appelé aussi *sesimum*, se mangeait dans l'antiquité; mais on en faisait aussi de l'huile, comme de nos jours (Plin. XVIII, 96, 98; Orib. *Coll. Med.* I, 28). L'huile de sésame, fabriquée surtout en Égypte, était employée en médecine (Plin. XV, 30; XXIII, 95; Diosc. *Mat. Med.* I, 41).

28. D'après les renseignements détaillés que donne Pline sur la plante appelée *medica*, elle doit être une espèce de luzerne ou de sainfoin, plutôt qu'un trèfle, comme plusieurs auteurs l'ont cru; le mode de culture indiqué par Pline s'appliquerait de point en point à la luzerne (XVIII, 144-148; *Colum.* II, 11).

29. La graine de chanvre était employée en médecine (Plin. XX, 259; Orib. I, 32).

30. *Biciae*, au lieu de *viciae*, des vesces. *Quadrupedum causa seruntur* (Plin. XVIII, 50). Ἀφάκην καὶ βίκιον ἐν λιμῶ ἔσθουσιν οἱ ἄνθρωποι (Orib. I, 34).

31. La graine de pavot grillée se mangeait au dessert chez les anciens Romains, et les paysans, lorsqu'ils mettaient le pain au

32 Cymini mundi	K M unum	* ducentis.
33 Seminis raphanini	K M unum	* centum quinquaginta.
34 Sinapis	K M unum	* centum quinquaginta.
35 Sinapis confectae	Itali S unum	* octo.

(CAP. II.)

ITEM DE VINIS.

1 Piceni	Italicum S unum	* triginta.
2 Tiburtini	Italicum S unum	* triginta.
3 Sabini	Italicum S unum	* triginta.
4 Aminnei	Italicum S unum	* triginta.

four, l'enduisaient de blanc d'œuf sur lequel ils semaient de la graine de pavot; cette coutume s'est conservée en Italie et dans le Levant (Plin. XIX, 53; Orib. I, 29). Les anciens ne paraissent pas avoir connu l'huile de pavot, mais on se servait en médecine de différentes parties de la plante.

32. *Cyminum*, écrit aussi *cuminum*, en grec κύμινον, le cumin. Cette graine était fort employée dans la cuisine romaine; *condimentorum omnium fastidiis cuminum amicissimum* (Plin. XIX, 160).

33. *Raphanus*, le raifort. Il y a une grande confusion dans les auteurs entre *raphanus*, ῥάφανος, et *rapa* (voy. VI, 18, et III, 4). En Italie on cultivait le raifort surtout pour sa racine, mais en Égypte la graine, qui produit beaucoup d'huile, était aussi un objet de commerce (Plin. XV, 30; XIX, 79).

35. *Sinapis confecta*, de la moutarde en pot; elle se mesure au *sextarius*, comme les liquides. *Suffundes sinape factum* (Apic. VIII, 7, *in fine*; cf. Plin. XIX, 171).

Cap. II. — Voyez, sur le prix du vin à différentes époques et sur l'organisation de l'*arca vinaria*, l'intéressante note de Mommsen (*Edict. Dioclet.* p. 76).

1. Les trois premières qualités de vin ne sont pas mentionnées par Pline, qui ne parle que du raisin du Picenum et de la Sabine (XIV, 28, 37-39). Mommsen cite la géographie publiée par Godefroy, et écrite en Orient au quatrième siècle; il y est dit (*sect.* 43) : *Invenies in ipsa Italia vinum multa genera, Picenum, Sabinum, Tiburtinum, Tuscium*. Les goûts avaient changé entre l'époque de Pline et celle de Dioclétien; car aucun des vins de la Grèce et des îles, si célèbres autrefois, ne figure dans le tarif.

2. Οἶνος Τιβουρτίνος (Orib. V, 6, p. 351).

3. Σαβίνος (Orib. V, 6, p. 352).

4. Le *vinum Aminneum*, *Amineum*, ou *Aminæum*, est souvent mentionné avec éloges par les auteurs. La vigne qui le produisait était originaire du midi de l'Italie; elle était cultivée dans les environs de Naples (Plin. XIV, 22; *Galien*, vol. X, p. 833, ed. Kühn), dans le Bruttium (*vinea quæ est Aminea*; Orelli, 3678), et elle dut se répandre de bonne heure dans le reste de l'Italie; car tous les auteurs de traités d'agriculture s'occupent de sa culture. On la retrouve en Sicile (*Galien*, vol. XIII, p. 659), et en Bithynie (Orib. V, 6), et Pline en cite cinq espèces, dont une appelée *syriaca*, et une autre, *scantiana* (XIV, 41, 47). Le nom *scantiana* appartient à la Campanie, quelle que soit son origine; car c'est là qu'était la *sylva Scantia*, mentionnée par Cicéron

5 Saitini	Italicum	§ unum	* triginta.
6 Surrentini	Italicum	§ unum	* triginta.
7 Falerini	Italicum	§ unum	* triginta.
8 Item uini ueteris primi gustus.	Italicum	§ unum	* uiginti quattuor.
9 Uini ueteris se- quentis gustus.	Italicum	§ unum	* sedecim.
10 Uini rustici	Italicum	§ unum	* octo.
11 Ceruesiae, cami	Italicum	§ unum	* quattuor.
12 Zythi	Italicum	§ unum	* duobus.
13 Item caroeni Maeoni	Italicum	§ unum	* triginta.
14 Chrysattici	Italicum	§ unum	* uiginti quattuor.
15 Decocti	Italicum	§ unum	* sedecim.
16 ... itis	Ital	§ unum	* uiginti.
17 Conditum	Ital	§ unum	* uiginti quattuor.

(*Leg. Agr.* I, 1; III, 4). D'après une glose d'Hesychius, Aminæa était un autre nom de la Peucétie, district de l'Apulie; Ἀμιναίων, δ' ἐνὸς ν, τὸν οἶνον λέγει· ἡ γὰρ Πευκετία Ἀμιναία λέγεται. Ce vin avait une réputation déjà ancienne; car en l'an de Rome 665 (A. C. 89) les censeurs défendirent par édit de vendre le vin grec ou celui d'Aminée au-dessus de huit sesterces le *quadrantal* (*Plin.* XIV, 95).

5. *Saitinum* pour *Setinum*; vin célèbre de l'Italie, et préféré à tous les autres par Auguste et plusieurs de ses successeurs; le meilleur cru était situé près de Forum Appii (*Plin.* XIV, 60; *Martial.* XIII, 112).

6. Συρεντίνος (*Diosc. Mat. Med.* V, 40); Σουρβεντίνος (*Orib.* V, 6, p. 351).

7. La forme Φαλερίνος au lieu de Φάλερνος, se trouve dans Galien et Oribase (*Coll. Med.* V, p. 348); Tite-Live dit aussi : *tribus Falerina* (IX, 20).

8. Le mot UETERIS, omis dans le texte épigraphique, se trouve sur l'estampage. Les juristes définissent le *vinum vetus* celui qui est fait depuis un an, en opposition au *vinum novellum*, le vin de l'année (*Digest.* XXXIII, 7, § 10-12; *Cod. Theod.* VII, 4, 25, et la note de Godefroy).

10. *Vinum rusticum*, vin ordinaire, vin du pays. Le prix du vin ordinaire est relativement un des plus élevés de tout le tarif.

11. *Cervesia*, ou selon quelques manuscrits de Pline *cerevisia*, de la cervoise ou bière. *E frugibus fiunt potus, zythum in Aegypto, caelia et cerea in Hispania, cervesia et plura genera in Gallia aliisque provinciis* (*Plin.* XXII, 164). D'après Camden le mot *cervesia* est dérivé du mot gallois et breton *keirch*, avoine. *Camum* est un autre nom pour la bière, usité en Thrace : πίνουσι γοῦν ζῦθον Αἰγύπτιοι, κάμον (ms. κάλαμον) Παίονες, Κέλτοι κερθησίαν (ms. βερθησίαν), σίκερα Βαβυλώνιοι (*Jul. African. in Cestibus*, 25); et chez les Huns ou Scythes : τὸ ἐκ κριθῶν ἐχορηγοῦντο πόμα· κάμον οἱ βάρβαροι καλοῦσιν αὐτό (*Priscus, Eclog. Hist. Goth.* p. 183, ed. Niebuhr). Le *zythum*, ζῦθος, était particulier à l'Égypte (*Strab.* XVII, 2, 5, p. 824; cf. *Herod.* II, 77, οἶνον δ' ἐκ κριθῶν πεποιημένον διαχρῶνται Αἰγύπτιοι). Le mot *camum* était généralement usité à Rome, dès le règne de Septime Sévère : *Zythum et camum et caetera, quæ pro hominum affectione atque usu vini numero habebuntur* (*Ulpian. Digest.* XXXIII, 6, 9).

13. *Carænum*, κάροινον, est une liqueur obtenue en faisant

18 Apsinthi	Ital	§ unum	* uiginti.
19 Rhosati	Ital	§ unum	* uiginti

(CAP. III.)

ITEM OLEI.

1 Olei floris	Ital	§ unum	* quadraginta.
2 Olei sequentis	Ital	§ unum	* uiginti quattuor.
3 Olei cibari	Ital	§ unum	* duodecim.
4 Olei raphanini	Ital	§ unum	* octo
5 Aceti	Ital	§ unum	* sex.
6 Liquaminis primi	Ital	§ unum	* se...
7 Liquaminis secundi	Ital	§ unum	* d...
8 Salis f.	M	unum	* centum.

bouillir le moût de vin. *Carænum conficitur e musto, quum tertia perdita duæ partes remanserint* (*Pallad. Octob.* 18. Cf. *Apic.* I, 33; II, 1; et Hase, *Thesaur. ling. gr.* v. κάροινον). Le mot paraît être d'origine latine, et ne se trouve en grec que chez les auteurs médicaux de la décadence; l'étymologie κάροικος οἶνος n'est guère admissible. La Mæonie, ou Κατακεκαυμένη, était un district de la Lydie, dont le vin, Κατακεκαυμένης οἶνος, était célèbre (*Strab.* XIII, 4, 11, p. 628); si ce vin était un vin doux, c'est sans doute de lui qu'il s'agit ici.

14. *Chrysatticum*, χρυσάτικον, espèce de vin doux (*Alex. Trall.* V, p. 249), dont le nom rappelle le fameux *vino d'oro* du Liban.

15. *Decoctum*, en grec ἐψημα, probablement le même que *defrutum* ou *sapa* (*Plin.* XIV, 136; *Pallad. Octob.* 18).

16. Sur l'estampage il y a ... \Upsilon\Upsilon\Upsilon; la lettre douteuse ne pouvant être qu'un Λ ou un R, la leçon *myrtitis*, proposée par Leake et Mommsen, n'est pas admissible.

17. *Conditum*, du vin épicié, cuit avec du miel et du poivre (*Veget. Vet.* II, 28, 22; *Lamprid. Elagab.* 21; *Apic.* IV, 2). Les Grecs du Bas Empire disaient κονδίτον (*voy. Du Cange in v.*; *Orib. Coll. Med.* V, 33, et la note de Daremberg).

18. *Apsinthium*, ou *apsinthites*, ἀψινθίτης οἶνος, la liqueur d'absinthe (*Plin.* XIV, 109; *Colum.* XII, 35; *Diosc. Mat. Med.* V, 49). *Conditum absinthiatum vel rosatum* (*Pallad. Febr.* 32).

19. *Rhosatum*, pour *rosatum*, vin ou liqueur à la rose (*Apic.* I, 4; *Lamprid. Elagab.* 19; *Alex. Sev.* 37). Οἶνος ροδίτης (*Diosc.* V, 35; *Orib.* V, 25).

Cap. III. Il y a trois sortes d'huile d'olive, *flos* (*Apic.* II, 2), *sequens*, *cibarium* (*Colum.* XII, 52, 22).

4. *Oleum raphaninum*; l'huile de graine de raifort (*voy. I.* 33; VI, 18). En Égypte on s'en servait pour la cuisine (*βαφανέλαιον*, *Diosc.* I, 45).

6. *Liquamen*, sorte de sauce ou saumure, appelée aussi *garum*, et préparée avec le poisson appelé *scomber* (*Plin.* XXXI, 93-94; *Apic.* I, 7, etc.; *Coel. Aurel. Chronic.* II, 1); les Romains en étaient grands amateurs.

8. Il y a sur l'estampage ΓΛΙΣ F M UNUM \* CENTUM; la ligne est complète et bien conservée. C'est la seule fois dans l'inscription que le mot *modius* se trouve sans l'épithète *Kastrensis* ou *Italicus*, et cela ferait croire que le lapi-

9 Salis conditi	Italicum § unum * octo
10 Mellis optimi	Ital § unum * qu.....
11 Mellis secundi	Ital § unum * biginti.
12 Mellis Foenicini	Ital § unum * octo.

(CAP. IV.)

ITEM CARNIS.

1 Carnis porcinae	Ital p° unum * duodecim.
2 Carnis bubulae	Ital p° unum * octo.
3 Carnis caprinae sibe uer- becinae	Ital p° unum * octo.

cide a écrit F par erreur pour K; cependant comme la lettre F peut avoir un sens, par exemple celui de *favilla*, je l'ai laissée dans le texte. *Favilla salis quæ levissima ex eo est et candidissima* (Plin. XXXI, 90); on aurait pu écrire *flos salis*, comme *olei floris*, mais le *flos salis* était tout autre chose (Plin. *ibidem*).

En 389 les livraisons de sel à faire aux troupes sur les frontières de l'empire pouvaient être acquittées en argent, au taux d'un *solidus* pour douze *modii Italici* (Cod. Th. VIII, 4, 17.).

9. Sur l'estampage il y a CONDITITIT. *Sal conditur odoribus additis* (Plin. XXXI, 87). Apicius (I, 27) donne une recette fort compliquée pour la préparation du *sal conditum*; elle comprend une douzaine d'épices différentes.

12. *Mel Phœnicinum*; il s'agit ici du *dibs*, sorte de raisiné bien connu des voyageurs, et dont il se fait une grande consommation dans toute la Syrie. Pour le préparer, on cueille le raisin lorsqu'il est bien mûr, on le dépose en tas à l'ombre pendant quelques jours, jusqu'à ce qu'il y ait un commencement de fermentation, puis on le fait bouillir dans de grandes chaudières, en y ajoutant pour clarifier la liqueur, soit de l'argile, soit de la pierre calcaire réduite en poudre très-fine, dont il reste toujours une certaine quantité dans le raisiné ainsi obtenu. En Égypte on prépare le *dibs* avec des dattes, et c'est de celui-là qu'il est question dans le tarif; car *φοίνικας* se disait des dattes aussi bien que des palmiers (Galen. vol. VI, p. 606).

Cap. IV. 1. Mommsen cite les prix suivants pour la viande de porc, qui, ainsi que la charcuterie, tenait une grande place dans l'alimentation des anciens (Plin. VIII, 209), comme de nos jours en Italie. Sous Sévère Alexandre le prix le plus élevé était 8 *minutuli*, le plus bas 1 à 2 *minutuli* (Lamprid. Sev. Alex. 22); il est impossible de déterminer exactement la valeur de cette monnaie, qui était probablement le denier d'argent, déjà altéré et déprécié à cette époque. Au quatrième siècle, en Campanie, où l'élevage des porcs était, et est encore, une des principales ressources du pays, la livre était taxée à 6 *folles*, ce qui revient à  $\frac{1}{8}$  du *solidus* (Cod. Th. XIV, 4, 3). En 445, un règlement impérial compte 70 livres de viande comme l'équivalent d'une amphore de bon vin, de sorte que les soldats pouvaient acheter la livre de viande pour  $\frac{1}{270}$  de *solidus*; mais ce prix n'est pas admissible, et il doit y avoir une erreur dans le texte (Nov. Valent. de trib. fisc. tit. 18, 1, 4). La prédilection des anciens pour la viande de porc paraît être due à l'influence des écrits hippocratiques; car dans l'Iliade c'est le filet de bœuf qui est le régale des princes (voy. Daremberg ad Orib. II, 28).

3. A la fin de la ligne il y a . . TO sur l'estampage. Le prix des viandes de bœuf, de mouton et de chèvre est le même,

4 Bulbae	Ital p° unum * biginti quattuor.
5 Suminis	Ital p° unum * biginti.
6 Ficati optimi	Ital p° unum * sedecim.
7 Laridi optimi	Ital p° unum * sedecim.
8 Perzae optimae sive pe- tasonis Menapicae uel Cerritanae	Ital p° unum * uiginti.
9 Marsicae	Ital p° unum * uiginti.
10 Adipis recentis	Ital p° unum * duodecim.
11 Axungiae	Ital p° unum * duodecim.
12 Ungellas quattuor et aqualiculum: pretium quo caro distrahitur	
13 Isicium porcinum	unciae unius * duobus.

et inférieur d'un tiers à celui du porc; sous Sévère Alexandre le bœuf et le porc se vendaient au même prix (Lamprid. Sev. Alex. 22).

4. *Bulba*, pour *vulva*; la vulve ou la matrice d'une truie était un plat fort estimé chez les anciens (Hor. Ep. I, 15, 41; Plin. XI, 210; etc.).

5. *Sumen*, la mamelle, particulièrement celle d'une truie, autre morceau fort apprécié dans l'antiquité (Plin. XI, 210; Pers. Sat. I, 53).

6. *Ficatum*, sc. *jecur*, en grec *συκωτόν*, du foie gras, ainsi nommé parce qu'on l'obtenait en nourrissant les animaux avec des figues (Plin. VIII, 209; Apic. VII, 2). Il s'agit ici de foies de truie; mais les Romains connaissaient aussi le foie gras d'oie (Orib. II, 39, 44, et les notes de Daremberg).

7. *Laridum*, du lard. En 389, dans les livraisons à faire aux troupes sur les frontières, 80 livres de lard étaient estimées à un *solidus* (Cod. Th. VIII, 4, 17.).

8. Les lettres CER, qui se voient parfaitement sur l'estampage, ont été omises dans le texte épigraphique. Il y avait une différence entre *perna* et *petaso*, mais elle n'est pas clairement indiquée dans les auteurs; le second était le plus estimé des deux et devait être mangé frais, lorsqu'il était encore plein de jus (Martial. XIII, 54, 55; Apic. VII, 9). Les jambons mentionnés ici sont les mêmes que ceux que Martial préconise :

Cerretana mihi fiet vel missa licebit  
De Menapis: lauti de petasone vorent.

Les Menapi étaient une peuplade de la Belgique, établie sur le Rhin et la Meuse (Cæs. B. G. II, 4; IV, 4); les Cerretani ou Cerritani habitaient le nord-est de l'Espagne Tarragonaise, au pied des Pyrénées (Plin. III, 22-23); les Marsi sont la nation bien connue du Latium.

10. *Recens adeps* (Cels. Medic. III, 7, 2); *suilla* (*ibid.* IV, 27, 1); *adeps*, sans épithète, se dit de la graisse de porc. La distinction entre *adeps* et *sebum* est établie par Pline: *cornigera una parte dentata et quæ in pedibus talos habent sebo pinguescunt, bisulca scissive in digitos pedibus et non cornigera adipe* (XI, 212). *Adeps anserina, leonina* (Cels. Medic. V, 21); *ex fele* (*ibid.* II, 33). Voyez le n° 49.

11. *Axungia antiqui axibus vehiculorum perunguendis utbantur, unde nomen* (Plin. XXVIII, 141).

12. Sur l'estampage il y a CARO. *Ungellæ*, des pieds de cochon (Apic. VII, 1); *aqualiculum*, l'abdomen (Veget. Vet. I, 40); cf. Orib. II, 30, 40.

13. *Isicium*, ou *insicium*, est un hachis de viande ou même

14	Isicia bubula	Ital p <sup>o</sup> unum	* decem.
15	Lucanicarum	Ital p <sup>o</sup> unum	* sedecim.
16	Lucanicarum bubularum	Ital p <sup>o</sup> uno	* decem.
17	Fasianus pastus		* ducentis quinquaginta.
18	Fasianus agrestis		* centum biginti quinque
19	Fasiana pasta		* ducentis.
20	Fasiana non pasta		* centum.
21	Anser pastus		* ducentis.
22	Anser non pastus		* centum.
23	Pulloi		* sexaginta.
24	Perdix		* triginta.
25	Turtur pastus		* sedecim.
26	Turtur non pastus		* duodecim.
27	Turdorum par		* sexaginta.
28	Palumborum par		* biginti.
29	Columbinorum par		* biginti quattuor.
30	Attagenarum par		* biginti.
31	Anatum par		* quadraginta.
32	Lepus		* centum quinquaginta.
33	Cuniculus		* quadraginta.
34	..pe.....		* quadraginta.
35	.....		* biginti.
36	.....		* quadraginta.
37	.....		* sedecim.
38	.....	n decem	* quadraginta.
39	...bus mas		* trecentis.

40	Femina		* ducentis.
41	Coturnices	n decem	* uiginti.
42	Sturni	n decem	* uiginti
43	Aprunae	Ital p <sup>o</sup> i	* sedecim.
44	Cerbinae	Ital p <sup>o</sup> I	* duodecim.
45	Dorci sibe capreae vel dammae	Ital p <sup>o</sup> I	* duodecim.
46	Porcelli lanctantis	in p <sup>o</sup> I	* sedecim.
47	Agnus	in p <sup>o</sup> I	* duodecim.
48	Haedus	in p <sup>o</sup> I	* duodecim.
49	Seui	Ital p <sup>o</sup> I	* sex.
50	Buturi	Ital p <sup>o</sup> I	* sedecim.

(CAP. V.)

ITEM PISCES.

1	Piscis aspratilis marini	Ital p <sup>o</sup> I	* biginti quattuor
2	Piscis secundi	Ital p <sup>o</sup> I	* sedecim.
3	Piscis flubialis optimi	p <sup>o</sup> I	* duodecim.
4	Piscis secundi flubialis	Ital p <sup>o</sup> I	* octo.
5	Piscis salsi	Ital p <sup>o</sup> I	* sex.
6	Ostriae	n centum	* centum.
7	Echini	n centum	* quinquaginta.

de légumes (*Apic.* II, 4; V, 3); de nos jours encore dans tous les bazars du Levant, les traiteurs vendent la viande préparée de cette façon et assaisonnée de poivre et d'oignons hachés. Les expressions dont se sert Apicius (*facis ex iis tessellas*, II, 2; *isicia quadrata, minuta*, V, 3) indiquent plutôt ce que nous appelons des crépinettes, que de véritables saucissons. Ces derniers portaient le nom de *Lucanicæ*; on les fumait et on les expédiait au loin; Apicius en donne une recette qui s'appliquerait parfaitement aux saucissons de Bologne (II, 4).

23. Il y a PULLOI et non PULLOR sur l'estampage; il faut peut-être lire *pulloi* pour *pulli n. quattuor*?

27. Sur l'estampage il y a TURDORU.

28. Il y a ΠΛΥΜΔΟ sur l'estampage. *Palumba* ou *palumbus* est le pigeon sauvage (*torquatus*, *Martial.* XIII, 67); *columba, columbinus*, le pigeon domestique.

30. *Attagen* ou *attagena*; les meilleurs venaient d'Ionie, mais on les prenait aussi en Gaule, en Espagne et dans les Alpes (*Martial.* XIII, 61; *Plin.* X, 133); on a cru que l'*attagen* était la bécasse, mais ce qu'en dit Pline (*vocalis alias, captus vero obmutescens*) ne s'applique pas à la bécasse, qui d'ailleurs est commune en Italie, tandis que Pline en parle comme d'un oiseau exotique. On regarde maintenant l'*attagen* comme étant le coq de bruyère; mais cet oiseau ne se trouve plus en Ionie. Saint Jérôme place l'*attagen* et la *ficedula* au nombre des oiseaux les plus recherchés pour la table (*adv. Jovinian*, II, 5; II, 7).

31. Sur l'estampage il y a ΛΝΛΤΥ.

34, 35. Ces deux lignes ont été confondues dans le texte épigraphique; l'estampage est conforme au texte que je publie.

38. On distingue sur l'estampage les lettres EM.

42. Cette ligne, qui se lit sur l'estampage, a été omise dans le texte épigraphique.

43. *Apruna*, ou *aprunna sc. caro*, de la chair de sanglier.

45. *Dorcus*, dans les auteurs *dorcas*. La *δορκάς* d'Hérodote (VII, 69) ne peut être que la gazelle; mais la *dorcas* de Pline (VIII, 225), qui habite la Lycie, doit être quelque espèce de cerf, sans doute celle qui se trouve encore dans les forêts de cette province. Dans l'édit, qui s'applique surtout aux provinces orientales de l'empire, c'est de la gazelle qu'il s'agit; la peau de cet animal (VIII, 21) est encore aujourd'hui employée à différents usages en Syrie; certaines tribus arabes, notamment celle des *Sleib*, s'en font des vêtements, et on en mange la chair à Damas et ailleurs. Au lieu de *capra* il faut lire *caprea*, qui doit être le chevreuil; dans les Géorgiques (II, 374) c'est cet animal que Virgile semble désigner; la notice de Pline renferme une contradiction; selon lui, la *caprea* a de petites cornes branchues, ce qui ne peut s'appliquer qu'au chevreuil, mais il ajoute qu'elles ne sont pas caduques; or les chevreuils renouvellent leurs bois chaque année, comme toutes les espèces du genre *cervus* (*Plin.* VIII, 214; XI, 124). Dans *Martial* (XIII, 99) *caprea* est une chèvre sauvage ou un chamois. *Damma* ou *dama* est le daim (*Virg. Georg.* III, 539; *Plin.* XI, 124).

46. Le cochon de lait était fort estimé des anciens (*Apic.* VIII, 7; *Martial.* XIII, 41).

49. *Sevum bubulum, caprinum, vitulinum* (*Cels. Medic.* V, 18). Voyez les notes du n° 10.

Cap. V. 1. Sur l'estampage il y a ΔΙΣΙΝΤΙ. *Pisces aspratiles* (*Plin. Valer.* V, 8; V, 10) sont les poissons qui ont de grosses et rudes écailles, c'est-à-dire les gros poissons. Une constitution

8 Echini recentis purgati	Ital § unum	* quinquaginta.
9 Echini salsi	Ital § unum	* quinquaginta.
10 Sphonduli marini	n centum	* quinquaginta.
11 Casei sicci	Ital p <sup>o</sup> I	* duodecim.
12 Sardae siue sardinae	Ital p <sup>o</sup> I	* sedecim.

Ἐχείνου νεαροῦ καθαροῦ . . .	...
Ἐχείνου παστοῦ λί. α	* ρ
Σφόνδυλοι θαλάσσιοι ρ	* ν
Τυροῦ ξηροῦ λί. α	* ιβ
Σαρδῶν ἤτοι σαρδεινῶν λί. α	* ις

(CAP. VI.)

1 Item cardus maiores	n quinque	* decem.
2 Sponduli	n decem	X sex.
3 Intiba optima	n decem	X decem.
4 Sequentia	n decem	X quattuor.
5 Malbae maximae	n quinque	X quattuor.

Κινάραι πρωτεῖαι ε μ[εγ]άλαι	* ι
Σφονδύλους κιναρῶν	* 5
Ἴντουβοι πρωτεῖοι ι	* ι
Ἴντου[β]οι δευτέροι ι	* δ
Μόλοχοι πρωτεῖοι ε	* δ

de 413 fixe le prix du poisson de première qualité pour la table impériale à 1 *solidus* les vingt livres, tandis qu'auparavant on payait la même somme pour trente livres; le poisson de première qualité devait peser au moins dix livres, et la loi ne fait exception que pour le grand oursin de mer, crustacé fort estimé, mais qui n'atteignait pas ce poids (*Cod. Theod.* XIV, 20).

8. *Echini purgati*, des oursins de mer dépouillés de leur enveloppe épineuse. Martial (XIII, 86) dit de l'oursin :

Iste licet digitos testudine pungat acuta,  
Cortice deposito mollis echinus erit.

La traduction grecque n'est pas d'accord ici avec l'original latin; au lieu de 50 deniers le *sextarius*, le grec porte cent deniers la livre. La différence n'existe que pour le prix, car un *sextarius* d'oursins devait peser environ une livre; elle résulte sans doute d'une erreur du lapicide de Mégares, car on ne peut supposer qu'il fût laissé aux autorités locales la moindre latitude pour modifier les prix du tarif.

10. Pline et Columelle mentionnent les *spondyli* ou *spondyli* parmi les coquillages de mer (*Plin.* XXXII, 151; *Colum.* VIII, 16, 7), mais sans autrement en indiquer la nature. Σπόνδυλοι θαλάττιοι (*Galen.* vol. XVII, part. 2, p. 484).

11. *Caseus siccus*. Mommsen a adopté la leçon *sagenici*, qui n'est qu'une conjecture de Sherard; mais il y a clairement *casei sicci* sur l'estampage, et la traduction grecque montre qu'il n'y a pas lieu de supposer une erreur du lapicide. Le rédacteur du tarif a placé le fromage sec dans le même chapitre que les poissons salés, parce que ces deux denrées étaient vendues dans les mêmes boutiques; tandis que le *caseus recens* (VI, 96) était apporté journellement au marché, comme le lait et les légumes verts. Voyez VI, 46.

12. Πηλαμίδες καὶ σάρδα καὶ σαρδῆναι πρὸς ταριχεῖαν εἰσὶν ἐπιτήδεια (*Galen.* vol. VI, p. 746.) Ἐὖν δ'ἐλαττόνων θύνων ἔτι μᾶλλον αἱ πηλαμίδες, αἱ καὶ ταριχευθεῖσαι τοῖς ἀρίστοις ταριχείοις ἐνάμιλλοι γίνονται. Πλείστα δ'ἐκ τοῦ Πόντου κομίζονται, τῶν ἐκ τῆς Σαρδοῦς καὶ τῶν ἐκ τῆς Ἰβηρίας μόνων ἀπολειπόμενα. ὀνομάζεται δὲ συνήθως ὑπὸ τῶν πάντων ἤδη τὰ τοιαῦτα ταρίχη σάρδα (*Galen.* vol. VI, p. 728; cf. *Orib.* IV, 1, p. 267). Σάρδα ἢ πηλαμῖς ἐπιμήκης, ὠκεάνιος (*Xenocrat. apud Orib.* II, 58, p. 156; cf. *Plin.* XXXII, 151). Ἡ δὲ σάρδα προσέοικε τῷ κολίᾳ μεγέθει (*Diphilus ap. Athen.* III, 92). Χαλκίδες δὲ καλοῦσι καὶ σαρδίνους ἐριτίμους (*Epænetus ap. Athen.* VII, 137). *Putrem sardinam* (*Colum.* VII, 17, 12). Il résulte de ces passages que les mots *sarda* et *sardina* étaient en usage depuis longtemps, qu'ils

étaient dérivés du nom de l'île de Sardaigne, et qu'ils s'appliquent tantôt aux jeunes thons (πηλαμῖς), tantôt à un poisson du même genre qui se trouvait principalement sur les côtes d'Espagne et de Sardaigne, et qui doit être notre sardine. Les anciens croyaient que les thons sortaient chaque année de l'Océan, remontaient la Méditerranée, et allaient déposer leur frai dans le Palus-Méotide, pour retourner à l'Océan vers l'automne; de là la confusion qui existe chez les auteurs entre la *peiamys* et les autres poissons qui lui ressemblaient. Quant à la différence entre la *sarda* et la *sardina*, elle n'est indiquée nulle part; l'une est peut-être la sardine et l'autre l'anchois.

Cap. VI. 1. *Cardus*, dans les auteurs *carduus*; l'artichaut (*Orib.* II, 11).

2. Sur l'estampage il y a ἸΠΟ...ΛΙ, *sponduli*, c'est-à-dire des têtes d'artichaut. Πολλοὶ ἐσθίουσι τὰς οἷον κεφαλὰς τῶν κιναρῶν ἀς ὀνομάζουσι σπονδύλους (*Galen.* vol. VI, p. 637). On remarquera que le texte latin donne ici *sponduli*, tandis que quelques lignes plus haut on trouve la forme *sphonduli*. Cette variation dans l'orthographe, particulière à certains mots dérivés du grec, résulte des différences de prononciation, là où la consonne labiale est précédée d'un σ. Il en existe de nombreux exemples dans les manuscrits, et elle avait déjà attiré l'attention des anciens grammairiens. Ainsi dans le texte ordinaire de Pline (XIII, 136) on lit *spongeis*, là où le palimpseste de Vérone donne *sphongis*; dans un autre passage, le palimpseste porte *asphalatos*, et les éditions *aspatatos* (XII, 110). On disait de même ἀσπάργος et ἀσφάργος (voy. *Phrynichus*, p. 110, et les exemples cités par Lobeck). Le π prend aussi la place du φ, dans des mots où il n'est pas précédé d'un σ; on en trouvera un exemple plus loin, πασιόλοι pour φασιόλοι (VI, 33), et il serait facile d'en citer d'autres.

3. *Intibum*, dans les auteurs *intubum* ou *intybum*; la chicorée. *Cichorium quod diximus intubum erraticum* (*Plin.* XXI, 88). Κιχώριον τὸ Ῥωμαῖστί λεγόμενον ἰντυβολάχανον (*Thes. Ling. græc. in v.*). Ἴντυβοι (*Orib.* II, 2; *Galen. passim*).

5. *Malva*, la mauve (*Orib.* II, 3). En grec la forme ordinaire est μαλάχη; mais les poètes comiques Épicharmus et Antiphanes écrivaient μολόχη qui est peut-être la forme dorien, et le second peut s'en être servi dans un chœur; c'était aussi le dialecte en usage à Mégares. Columelle emploie la forme *moloche* (X, 247). *Molochitis gemma*, ab colore malvæ nomine accepto (*Plin.* XXXVII, 114). Σινδόνας μολόχιναι, δρόνιον μολόχινον (*Peripl. Mar. Erythr.* 48, 49).

6 Malbae sequentes	n decem	X quattuor.
7 Lattucae optimae	n quinque	X quattuor.
8 Sequentes	n decem.	* quattuor.
9 Coliculi optimi	n quinque	* quattuor.
10 Sequentes	n. decem	* quattuor
11 Cumae optimae	fascem I.	* quattuor.
12 Porri maximi	n decem	* quattuor.
13 Sequentes	n uiginti	* quattuor.
14 Betae maximae	n quinque	X quattuor.
15 Sequentes	n decem	X quattuor.
16 Radices maximae	n decem.	X quattuor.
17 Sequentes	n biginti	X quattuor.
18 Rape maximae	n decem	X quattuor.
19 Sequentes	n biginti	* quattuor.
20 Ceparum siccarum prim	Ital m unum	* quinquaginta.
21 Cepae birides prim	n biginti quinque	* quattuor.
22 Sequentes	n quinquaginta	* quattuor.
23 Alei	Ital m unum	* sexaginta.

Μόλοχοι β [ι]	* δ
Θριδάκων πρωτείων ε	* δ
Θριδάκων δευ(τερει)ων ι	* δ
Κραμβών πρωτείων ε	* δ
Κραμβών δευτερείων ι	* δ
Όρμένου δέσμη μία	* δ
Πράσα πρωτεία ε	* δ
Πράσα δευτερία ι	* δ
Σεύτλων πρωτείων ε	* δ
Δευτερείων κ	* δ
Γονγύλων ήτοι μουνιαδι(κών) μεγάλ(ων) ι	* δ
Γονγύλων δευτερείων κ	* δ
Ρ]αφάνων μεγάλων ι	* δ
Δ]ευτερείων κ	* δ
Κ]ρομμύων ξηρών μό.α	* ν
Κ]ρομμύων χλωρών μεγάλων κε	* δ
Δευτερείων κρομμύων χλωρών ν	* δ
Σχορόδων ιταλ. μό. α	* ξ

7. Θριδακίνη (Orib. II, 4).

9. *Coliculus* est le diminutif de *caulis*, et signifie, comme *ἀσπάραγος* en grec, une petite tige (*coliculus apii*, Colum. XII, 7; *brassicæ*, Cato, R. R. 158); mais de même que *caulis*, dont le sens primitif est tige, ce mot finit par désigner particulièrement le chou, ainsi que le montre la traduction grecque *κράμβη* (Orib. II, 5). Le véritable nom du chou en latin est *brassica*.

11. Sur l'estampage il y a QVΛ...OR. *Cyma* (κύημα), la jeune pousse d'une plante et spécialement du chou (Colum. XI, 3, 24). *Ὁ ἀσπάραγος τῆς κράμβης, ὃ καὶ κῦμα καλοῦσιν ἔνιοι* (Galen. vol. VI, p. 642). *Όρμενος, τῆς κράμβης τὸ ἐντὸς κύημα* (Hesych.). *Ἄττικὸι δ' εἰσὶν οἱ λέγοντες ὄρμενον τὸν ἀπὸ τῆς κράμβης; ἐξανθηκότα ἀσπάραγον* (Athen. II, 62). On dit de même en anglais *sprouts*, en allemand *Sprossen*, sans autre désignation, pour indiquer les jeunes pousses qui se développent sur la tige du chou, à peu près ce que nous appelons des choux de Bruxelles.

14. *Beta*, la betterave; les Athéniens disaient *τεῦτλον* au lieu de *σεῦτλον*. *Τεῦτλον* (Orib. II, 4).

16. *Radices* ne sont pas des radis, comme on l'a souvent cru; mais quelque espèce de rave ou de navet, ainsi que l'indiquent l'épithète *maximæ* et la traduction grecque *γόγγυλοι*. Le radis s'appelait *radix syriaca*, en grec *ῥαφανίς*; car, selon Columelle, le meilleur moment de l'année pour semer la *radix* et la *rapa* est le mois d'août, d'où il résulte que ce sont des plantes qui passent l'hiver en terre, ce qui n'est pas le cas du radis; tandis qu'il recommande de semer en février la *radix syriaca*, ce qui s'applique bien au radis; d'ailleurs cette racine est encore de nos jours cultivée en Syrie, notamment à Damas et à Alep (Colum. XI, 3, 16, 18). *Γόγγυλος*, dans les auteurs *γόγγυλις*, se traduit en latin par *rapa* ou *parum*, et doit être le navet (Hase, *Thes. Ling. gr. v. Γόγγυλις*). *Μουνιαδικά* pour *βουνιαδικά*; dans les auteurs *βουνιαδες*. Selon Galien *γόγγυλις* et *βουνιας* désignent la même plante (vol. VI, p. 648); mais Dioscoride et les auteurs plus anciens les distinguent l'une de l'autre (*Mat. Med.* II, 134, 136; *Athen.* IX, 8). L'orthographe *Μουνιαδικός* n'est pas une faute du lapicide; le β était une consonne douce, dont la prononciation se rapprochait beaucoup plus de notre *v* que du *b*; aussi, quand il fallait rendre

le son du *b*, avaient-ils souvent recours au μ. Ainsi, *ἔβδομος* pour *ἕβδομος*, dans une inscription de Tralles (*Le Bas*, 1651); *Μλαυνδέων* pour *Βλαυνδέων*, sur les plus anciennes médailles de Blaundus en Lydie; *Ἀμλαδέων* pour *Ἀμβλαδέων*, sur une médaille autonome d'Aniblada de Pisidie (*Rev. num.* 1858, p. 172). La transcription en grec des noms persans fournit de nombreux exemples de la même permutation de consonnes; *Bardiya*, *Μέρδης* (*Æschyl. Pers.* 745); *Sennacherib*, *Σενναχηρίμ* (*Paralip.* II, 32); *Hagamatan*, *Ἀγδάτανα* (*Ctesias et Steph. Byz.*), et les noms propres *Μεγαβάτης*, *Μεγάβυζος*, etc.; dont le premier élément correspond au zend *bagha* (Bréal, *de Persicis Nominibus*, p. 14). C'est là l'origine de l'usage adopté par les écrivains du Bas-Empire, et par les Grecs modernes, de rendre le *b* des langues néo-latines par *μπ*, usage qui produit des mots dont les voyageurs hellénistes prennent difficilement leur parti; je me souviens encore de la stupéfaction que me causa, lorsque je débarquai pour la première fois dans un port grec, une enseigne de boutique portant ces mots: *Σάβας μπαρμπέρης καὶ περουκιέρης*.

18. Sur l'estampage il y a RΛΡΕ. *Rapa*, ou *rapum*, dans les auteurs latins, paraît désigner le navet. Pline affirme qu'il en avait vu dont le poids dépassait quarante livres; nos expositions d'horticulture n'arrivent pas à de tels résultats; les plus beaux venaient de Nursia et valaient un sesterce la livre en temps ordinaire, deux lorsque la récolte était mauvaise (*Plin.* XVIII, 126-130). Quant au traducteur grec, il est évident que pour lui *rapa* n'était pas le navet, puisqu'il traduit ce mot par *ῥαφανος*, sorte de rave à racine allongée, probablement le raifort (*in longitudinem radice procurrente, raphani similitudine*, *Plin.* XVIII, 130). Il y a dans les noms de toutes ces racines une confusion qu'il est bien difficile d'éclaircir maintenant; car elle provient tout autant de la variété des usages locaux, que de l'ignorance des écrivains; le seul guide sûr serait la connaissance exacte des cultures qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans les différentes localités (Voyez, pour leurs noms grecs, Hase *Thes. ling. gr. v. ῥαφανίς*). La graine et l'huile de *raphanus* sont mentionnées plus haut (I, 33; III, 4).

20. *Περὶ κρομμύων καὶ πράσων καὶ σκορόδων* (Orib. II, 27).

24	Sisinbriorum fascis	in n. biginti	* decem.
25	Capparis	Ital m	* centum.
26	Cucurbitae primae	n decem	* quattuor.
27	Sequentes	n biginti	* quattuor.
28	Cucumeres primi	n decem	* quattuor.
29	Sequentes	n biginti	* quattuor.
30	Melopepones maiores	n duo	* quattuor.
31	Sequentes	n quattuor	* quattuor.
32	Pepones	n quattuor	* quattuor.
33	Fasiolorum fascis habens	n XXV	* quattuor.
34	Asparagi hortulan. fascis habens		sex.
35	Asparagi agrestes	n quinquaginta	* quattuor.
36	Rusci fascis habens	n sexaginta	* quattuor.
37	Ciceris biridis fasciculi	n quattuor	* quattuor.
38	Fabae biridis purgatae	Ital § unum	* quattuor.
39	Fasioli biridis purgati	Ital § unum	* quattuor.

Σισυμβρίων ἐν ἀριθμῷ δέσμη x	* ι
Κα[π]πάρεως ἰταλ. μό. α	* ρ
Κολοκύνθαι μεγάλαι ι	* δ
Κολοκύνθαι δευτερεῖαι x	* δ
Συκυῶν πρ[ωτ]εῖων ι	* δ
Μηλοπεπό[νω]ν μεγάλ. β	* δ
Μηλοπεπό[νω]ν δευ. δ	* δ
Πεπόνων [δ]	* δ
Πασσιόλων [δέ]σμη ἔχουσα κλώνους [x]ε	* δ
Ἄσπαράγου σ[π]αρτοῦ δέσμη ἔχουσα κλώ(νους) κε	* ς
Ἄσπαράγου [ἀγ]ρίου κλώνοι ν	* δ
Βρύα, κλώνοι [ι ξ]	* δ
Ἐρεθίνθου χλωροῦ δεμάτια δ	* δ
Φά[β]ατος χλωροῦ κεκαθαρμένου ἰτα. μό.	* δ
Πα[σ]ιόλου χλωροῦ καθα(ροῦ) ἰτα. μό. α	* δ

24. Dans le texte grec l'ordre des mots est interverti; il devrait y avoir Σισυμβρίων δέσμη ἐν ἀριθμῷ x. On ne peut savoir exactement quelle plante le tarif désigne par le mot *sisymbrium*; les uns croient que c'est une sorte de menthe, les autres une espèce de cresson; les passages assez nombreux des auteurs grecs et latins, où il en est fait mention, montrent que ce nom s'appliquait à plusieurs plantes différentes. Voy. *Diosc.* II, 154, 155.

25. Καππα... *L. Capparis*, la câpre (*Orib.* I, 61).

26. *Cucurbita* est la courge, en grec κολοκύνθα; celles qui sont minces à une extrémité, globuleuses à l'autre, servent à faire des gourdes ou bouteilles dont on se sert beaucoup dans le Levant et qui portent encore le nom de κολοκύθια. *Cucumis*, en grec σικύα, est le concombre. Dans les auteurs grecs il y a une grande confusion entre κολοκύνθα et σικύα (voy. *Thes. ling. gr. in v.*).

30. *Melopepones*, une espèce de melon, que Pline compare à un coing; ce fruit était nouvellement introduit en Italie de son temps (XIX, 67); il n'est pas mentionné par les auteurs de *re rustica* (Hase, *Thes. ling. gr. in v.*; *Orib.* I, 37).

32. *Pepones*, probablement des pastèques; *cum magnitudine excessere cucumeres, pepones vocantur* (*Plin.* XIX, 65. Cf. *Orib.* II, 36).

33. Φασιολ... *L. Fasioli*; les haricots secs ont déjà figuré au tarif (I, 21); ici il s'agit de haricots verts, qu'on vendait apparemment par bottes de 25 plantes entières; car les 25 bottes sont taxées au même prix que le *sextarius* de haricots nettoyés (*purgati*), c'est-à-dire séparés de la tige, comme on les vend sur nos marchés (VI, 39).

34. *Asparagus*, l'asperge, cultivée ou sauvage; cette dernière croît abondamment dans l'île de Chypre, où on en mange souvent au commencement du printemps; on la trouve aussi en Syrie. L'asperge cultivée atteignait chez les anciens de grandes dimensions (*Athen.* II, 62). Κλώνος doit être une forme locale; dans les auteurs on trouve toujours κλών.

36. Βρύου x... *L. Ruscum est amplius paullo herba, non dissimile junco* (*Festus*, p. 262, ed. Müller). *Horridior rusco* (*Virg. Ecl.* VII, 42). *Nec non aspera rusci vimina per silvam, et ripis fluvialis arundo ceditur* (*Georg.* II, 413). *Hirsuto sepes nunc horrida*

*rusco prodit* (*Colum.* X, 374). Μυρσίνη ἀγρία, *ruscum* (*Gloss. apud Thes. ling. g. v. μυρσίνη*). *Ruscum*, χαμαιδάφνη (*Gloss. ibid. v. χαμαιδάφνη*). Pline cite le *ruscum* parmi les plantes sauvages qui en Italie servent à la nourriture de l'homme (XXI, 86). Tous ces passages ne jettent qu'un faible jour sur la véritable nature de la plante. Quant au mot βρύον, par lequel le traducteur a rendu *ruscum*, il s'applique toujours dans les auteurs au lichen qui pousse sur les arbres ou à l'algue marine (*Thes. ling. gr. in v.*). Maintenant encore les habitants des îles, notamment d'Imbros, donnent le nom d'ὄβρουα aux lichens qui couvrent les rochers, tandis que, en Grèce, à Poros, on appelle la même plante λειχίη (*Walpole, Travels in the East*, p. 51). Galien cite parmi les tiges comestibles celle de la βρυωνία, ou couleuvrée (vol. VI, p. 643). Pline mentionne un arbuste appelé *brya*, commun aux environs de Corinthe, en Égypte et en Syrie, et dont toutes les parties étaient fort usitées en médecine; mais cette plante paraît n'avoir aucun rapport avec le *ruscum* (*Plin.* XIII, 116; XXIV, 69-72).

38. La forme φάβα, φάβατος, d'où vient l'adjectif φαβάτινος, est souvent employée par les auteurs byzantins; l'ancien mot grec ὄσπριον paraît être tombé en désuétude de bonne heure (*Thes. ling. gr. v. φάβα*).

40. Pline emploie le mot *elate* par erreur, pour désigner une espèce de palmier, dont certaines parties étaient employées en médecine (XII, 134; XXIII, 99). Dans les auteurs grecs, que Pline a évidemment copiés à la légère, le sens du mot est le même que dans le tarif. Φοίνιξ, ἣν ἐνιοὶ ἐλάτην ἢ σπάθην καλοῦσι, περιλάμυμά ἐστι τοῦ καρποῦ τῶν φοινίκων ἀκμὴν ἀνθοῦντων... καὶ ὁ περιεχόμενος δὲ ὑπ' αὐτῆς καρπὸς ἐλάτη καλεῖται (*Dioscor. Mat. Med.* I, 150). Ἐλάτη, τὸ ἀπαλὸν ἐκβλάστημα τῆς φοίνικος (*Galen.* vol. XII, p. 151). Ἐλάτη, φοίνικος ἢ πρώτη ἐκφυσις (*Hesych.*).

41. Le nom de *bulbus* s'applique aux oignons d'une foule de plantes bulbeuses, parmi lesquelles il serait difficile de choisir. Leake fait observer qu'on mange en Grèce l'oignon du *hyacinthus comosus*, et qu'on le nomme βολβός ou βορβός. Les *bulbi* d'Afrique sont cités par Pline et Juvénal (*Plin.* XIX, 95; *Juv.* VII, 120), et ce sont ceux-là qu'on mangeait habituellement: Βολβός, ἐδώδιμος, γνῶριμος πᾶσιν, ἀπὸ Λιβύης κομιζόμενος (*Diosc.* II, 200); ceux du Phase ne sont mentionnés que dans notre

40 Germina palmarum sibe elatae	n quattuor	* quattuor.
41 Bulbi Afri sibae Fasiani maximi	n̄ uiginti	* duodecim.
42 Bulbi minores	n̄ quadraginta	* duodecim
43 Oua	n̄ quattuor	* quattuor.
44 Parstinacae maximae fascis habens	n̄ uiginti quinque	* sex.
45 Sequentis fascis habens	n̄ quinquaginta	* sex.
46 Cuchliae maximae	n̄ uiginti	* quattuor.
47 Sequentes	n̄ quadraginta	* quattuor.
48 Condimentorum prae- misquorum fascis.	n octo	* quattuor.
49 Castanae...	n centum	* quattuor.
50 Nuces optimae uirides	n̄ quinquaginta	* quattuor.
51 Nuces siccae	n̄ centum	* quattuor.
52 Amgdalarum purgatarum	Ital § unum	* sex.
53 Nucium Abellanarum purgatarum	It § unum	* quattuor.
54 Nuclei pinei purgati	Ital § unum	* duodecim.

édit. Βολβοί, les oignons du vaccet (Daremb. *Orib.* II, 22).

44. *Parstinaca*, dans les auteurs *pastinaca*; on traduit généralement ce mot par panais, mais les descriptions s'appliquent plutôt au salsifis ou à quelque plante semblable.

46. *Cuchlia*, dans les auteurs *cochlea*, *cochlea*, en grec κοχλίας, l'escargot. Les Romains servaient des escargots sur leurs tables; Pline raconte qu'un certain Fulvius Lupinus fut le premier à établir un parc à escargots, où ils étaient classés par espèces et nourris de façon à atteindre des dimensions considérables (*Plin.* IX, 173; XXX, 44; *Varro*, R. R. III, 14). Les escargots sont mentionnés à la suite des légumes verts par la raison que j'ai indiquée plus haut (V, 11).

48. *Condimenta prae-miscua*, des herbes assorties pour assaisonnement, des fines herbes. *Adjicito viridium condimentorum fasciculos, origani, mentae, cepae, coriandri* (*Colum.* XII, 8, 4).

53. *Nuces Abellanæ*, des noisettes, avelines. *Abellanæ, quas antea Abellinas patrio nomine appellabant* (*Plin.* XV, 88). *Abella* était une ville de la Campanie, appelée maintenant *Aquila*.

54. *Nuclei pinei*; la graine ou amande du pin pignon était fort employée dans la cuisine romaine; aujourd'hui encore en Italie on en fait des gâteaux et elle figure dans différents mets; il en est de même en Syrie, où tout le monde en est très-friand. *Nuclei pinei* (*Apic.* I, 33); *nuclei*, sans épithète (*ibid.* II, 4; VI, 5).

55. *Psittacia*, pour *Pistacia*; la pistache fut introduite en Italie par Vitellius, lorsqu'il était légat de Syrie; car l'arbre est originaire de Syrie (*Plin.* XIII, 51; XV, 91). Les pistachiers d'Alep sont célèbres, et il est remarquable que cet arbre ne réussit bien que dans les environs de cette ville. Πιστάκια (*Orib.* I, 57).

56. *Zizyphum*, le jujube. Ζίζυφον (*Orib.* III, 14, p. 211, et la note de Daremb.).

58. *Præcoca* pour *mala Persica præcocia*, des abricotins. *Persicorum palma duracinis; post autumnum maturescunt, æstate præcocia, intra XXX annos reperta* (*Plin.* XV, 39). L'épithète

55 Psittaciorum...	Ital § unum	* sedecim.
56 Zizuforum...	Ital s unum	* quattuor.
57 Cerasiorum...	ital s unum	X quattuor.
58 Præcocorum...	ital s unum	X quattuor.
59 Duracina maxima	.....	.....
60 Sequentia	.....	.....
61 Persica maxima	.....	.....
62 Sequentia	.....	.....
63 Pira maxima	n decem	.....
64 Sequentia	n uiginti	* ...
65 Mala optima Mattiana siue Saligniana	n decem	* quattuor.
66 Sequentia	n̄ biginti	* quattuor.
67 Mala minora	n̄ quadrag.	* quattuor.
68 Rhosae	n̄ centum	* octo.
69 Pruna cerea maxima	n̄ triginta	* quattuor.
70 Sequentia	n̄ quadraginta	* quattuor.
71 Mala granata maxima	n̄ decem	* octo.
72 Sequentia	n̄ biginti	* octo.
73 Mala qudenæa	n̄ decem	* quattuor.

*præcocia* ou *præcoqua* ne tarda pas à désigner le fruit lui-même :

Vilia maternis fueramus præcoqua ramis;  
Nunc in adoptivis Persica cara sumus.

(*Martial.* XIII, 46). Τα δὲ μικρότερα (μῆλα Περσικά), καλούμενα δὲ Ἀρμενικά, ῥωμαῖστὶ δὲ πραικόκια (*Dioscor. Mat. Med.* I, 165). Ἀρμενικά καὶ πραικόκια (*Orib.* I, 48); περσικά (I, 47). Dans Galien on trouve généralement l'orthographe πραικόκιον, et dans Suidas, βερέκοκκα; Mommsen fait remarquer que maintenant encore à Naples une petite espèce de pêche porte le nom de *præcocha*. Quant aux *duracina*, ce sont probablement des pêches d'automne; Henri Estienne traduit par *presses*, mot qui n'est guère usité aujourd'hui; l'adjectif *duracinus* s'applique aux fruits qui ont la chair ou la peau ferme (*uva duracina, cerasum*), et *Persica duracina* (*Apic.* I, 26) ne pourrait s'entendre ici que dans ce sens que la pêche a la chair plus ferme que l'abricot (voy. *Thes. ling. gr.* v. μῆλον). Selon Mommsen, les fruits d'hiver s'appellent en Italie *duracino*. *Persica* en italien sont nos pêches ordinaires.

63. *Pirum*, ἄπιον, ἄπιος (*Orib.* I, 51).

65. Les *mala Matiana* étaient une espèce de pommes, introduite par C. Matius, célèbre gourmet et horticulteur, qui fut l'ami d'Auguste (*Plin.* XV, 49; XII, 13; *Colum.* XII, 4, 2; cf. *Minutal Matianum, Apic.* IV, 3). Quant aux *mala Saligniana*, je n'en trouve aucune mention dans les auteurs (*Orib.* I, 49).

68. *Rhosæ*, pour *rosæ*; les anciens faisaient un grand usage de la rose pour les guirlandes, les parfums, etc.

69. *Pruna cerea*, des prunes jaunes. *Pruna cerina* (*Plin.* XV, 12); *cereola* (*Colum.* X, 404); *cerea* (*Virg. Ecl.* II, 53). Κοκκύμῆλα (*Orib.* I, 58).

70. Sur l'estampage il y a ΨΥΔΡΛΓΙΝΤΛ.

71. *Mala granata*, des grenades. Ροαί (*Orib.* I, 51).

73. *Mala qudenæa*, des coings. *Mala quæ vocamus cotonea et Græci cydonia, ex Creta insula advecta* (*Plin.* XV, 37). *Cydonia, cydonea* (*Colum.* V, 10, 19; XII, 47, 1). *Cotonea* (*Cels. Medic.* II, 30). Κυδώνια (*Orib.* I, 50).

74	Sequentia	n̄ biginti	* quattuor.
75	Citrium maximum		* uiginti quattuor.
76	Sequens		* sedecim.
77	Mora, fiscilla capiens	§ unum	* quattuor.
78	Ficus optima	n̄ biginti quinque	* quattuor.
79	Sequentes	n̄ quadraginta	* quattuor.
80	Ubae duracinae seu bumastae	p <sup>o</sup> III	* quattuor.
81	Dactulos nicolaos optimos	n̄ octo	* quattuor.
82	Sequentes	n̄ sedecim	* quattuor.
83	Palmulas	n̄ biginti quinque	* quattuor.
84	Ficus Caricas	n̄ biginti quinque	* quattuor.

85	Caricae pressae	ital s unum	* quattuor.
86	Damascena moneaea sicca	n̄ octo	* quattuor.
87	Sequentia	.....	* quattuor.
88	Ficus duplices.....	.....	* quattuor.
89	Olibae tritae	.....	* quattuor.
90	Olibae colymbades	.....	* quattuor.
91	Olibae nigrae	.....	* quattuor.
92	Ube passe fabriles	.....	* octo
93	Ubae passe maximae	....m	* quattuor.
94	Terriberum	.....	* sedecim.
95	Lactis ouilli	ital s unum	* octo.
96	Casei recentis	ital s unum	* octo.

75. *Citrium, malum citreum*; le citron. Sur l'estampage le second \* n'existe pas. Κίτριον (*Orib. I, 64*).

77. *Mora*, des mûres, le panier contenant un *sextarius*. Σουκάμινα, μόρα (*Orib. I, 43*).

80. *Uvæ duracinae*, du raisin à la peau ferme et résistante (*Sueton. Aug. 76*). *Bumastæ*, en grec βούμασθος ou βούμαστος, gros comme un teton de vache; *tumidis bumaste racemis* (*Virg. Georg. II, 102*); *tument mammaram modo bumasti* (*Plin. XIV, 15*).

81. Sur l'estampage il y a NOCTO. *Dactyli*, des dattes; *dactyli vel cariotæ* (*Apic. VI, 1*); *exossati* (*ibid. VIII, 7*). *Sicciores nicolai, sed amplitudinis præcipuæ, quaterni cubitorum longitudinem efficiunt* (*Plin. XIII, 45*). Le nom de *nicolai* venait du célèbre philosophe et historien Nicolas de Damas. Περὶ δὲ τῶν νικολάων καλουμένων φοινίκων τοσοῦτον ἡμῖν εἰπεῖν ἔχω, τῶν ἀπὸ τῆς Συρίας καταγομένων, ὅτι ταύτης προσηγορίας ἠξιώθησαν ὑπὸ τοῦ Σεβαστοῦ Αυτοκράτορος σφόδρα χαίροντος τῷ βρώματι, Νικολάου τοῦ Δαμασκηνοῦ ἐταίρου ὄντος αὐτῷ καὶ πέμποντος φοινίκας συνεχῶς (*Athen. XIV, 66*). Plutarque rapporte le même fait (*Sympos. VIII, 4, 1*). Suidas parle de gâteaux, πλακοῦντες, envoyés par l'historien à Auguste, et appelés Νικόλαοι, et ajoute que de son temps on les appelait encore ainsi; mais il y a peut-être là une erreur (*Suid. v. Νικόλαος*). L'auteur de la *Descriptio totius orbis* (*cap. 18*, cité par Mommsen) a le passage suivant: *Nikolaum vero palmulam invenies habundare in Palestina regione in loco qui dicitur Hiericho; similiter et Damasci minores palmulas sed utiles*. Enfin on trouve le mot cité par Isidore de Séville au septième siècle (*Orig. XVII, 7*). Καρυωτοί (*Strab. XVI, 2, 41*; *Orib. I, 53*).

83. *Palmula*, la petite datte ordinaire (*Suet. Aug. 76*).

84. *Caricæ*, des figues sèches. Les figues de la Carie étaient autrefois, comme de nos jours, l'objet d'un commerce considérable; les figues qu'on vend chez nous, sous le nom de figues de Smyrne, proviennent de la vallée du Méandre et du nord de la Carie. Le mot *Carica* finit par être appliqué à toute espèce de figue; *Syria habet caricas* (*Plin. XIII, 51*); *carica rugosa* (*Ovid. Fast. I, 185*). Du temps de Cicéron elles venaient surtout de Caunus en Carie, et on les vendait dans les rues sous le nom de *Caunæ* (*Cic. Divin. II, 40*; *Plin. XV, 83*).

85. *Caricæ pressæ* doivent être des figues pressées dans des boîtes, telles qu'on les expédie maintenant de Smyrne.

86. *Damascena sicca*, des pruneaux; la prune de Damas était aussi cultivée en Italie, où on la faisait sécher au soleil (*Pallad.*

*Novemb. VII, 16*). Le mot *damascenum*, comme *carica* pour la figue, désignait aussi une prune quelconque (*Athen. II, 33*; *Geopon. X, 73*). Le nom s'est conservé en Angleterre, où les prunes appelées *damsons* sont fort estimées. Les fruits de Damas étaient célèbres dans l'antiquité; l'empereur Julien vante particulièrement les figues qu'on y cultivait, et qu'on expédiait au loin (*Epist. 24 ad Sarapionem*). De nos jours les prunes et les figues ont cédé le pas aux abricots, dont il se fait un commerce considérable dans toute la Syrie; du reste Damas mérite bien sa réputation, et il serait difficile de trouver, en dehors de la zone tropicale, un endroit où il y ait une plus grande variété et une plus grande abondance de fruits excellents. Le sens du mot *moneæa* est incertain; Mommsen traduit « choisis », et suppose l'existence d'un mot grec μοναῖα. Il est possible aussi que *moneæa* soit une corruption de μοναῖα; on disait ἄπιοι μοναῖαι, *pira libralia*, des poires de livre, et on a pu dire *δαμασκηναῖα μοναῖα*, pour désigner les grosses prunes de Damas (*voy. Daremberg ad Orib. I, 51*).

88. *Ficus duplices*, des figues fendues en deux et séchées; elles sont mentionnées par Horace: *Et nux ornabat mensas cum duplice ficu* (*Sat. II, 2, 122*), et Palladius indique comment il faut les préparer (*Mart. IV, 10, 35*, et la note de Schneider).

89. Les trois sortes d'olives mentionnées dans le tarif doivent être des olives conservées de différentes façons. Les *nigræ* sont bien connues. Celles de la seconde espèce étaient appelées *conditæ* ou *colymbades*; elles étaient conservées dans de la saumure, comme on le fait encore maintenant (*Plin. XV, 16*). Enfin les autres étaient probablement des olives concassées ou écrasées, ἐλαῖαι θλασταί; et il faut peut-être lire dans le tarif *olivæ tritæ*. Les trois variétés sont mentionnées par Oribase (*II, 69, p. 184*, et la note de Daremberg).

92. *Uvæ passæ*, des raisins secs (*Colum. XII, 39, 4*); *uva fabrilis*, du raisin séché à la fumée (*Cœl. Aurel. Chron. IV, 3, 70*).

94. *Terriberum*; ce mot ne se trouve pas ailleurs, et rien n'indique quel sens il peut avoir.

95. Sur l'estampage il y a OUIILLI. Il est remarquable que le tarif ne mentionne que le lait de brebis; c'est une preuve de plus qu'il était destiné surtout aux provinces orientales de l'empire; car en Orient le lait de brebis et de chèvre est beaucoup plus abondant que le lait de vache, et il est généralement préféré par les habitants. Autrefois cependant il n'en était pas ainsi en Égypte: *Coge Ægyptium ut ovium lacte vescatur; impelle,*

(CAP. VII.)

DE MERCEDIBVS OPERARIORVM.

1 Operario rustico pasto diurni	* uiginti quinque.
2 Lapidario structori ut supra diurni	* quinquaginta.
3 Fabro intestinario ut supra diurni	* quinquaginta.
4 Calcis coctori ut supra diurni	* quinquaginta.
5 Marmorario ut supra diurni	* sexaginta.
6 Musaeario ut supra diurni.	* sexaginta.
7 Albario ut supra diurni	* qu.....
8 Pictori parietario uti supra diurni	* septuaginta.....
9 Pictori imaginario ut supra diurni	* centum quinquaginta.

si vales, Pelusioten ut manducet cepe (Hieronym. adv. Jovinian. II, 7).

Cap. VII. La différence entre le salaire du manœuvre, du berger, du muletier et celui des ouvriers d'état, maçons, menuisiers, etc., est à peu près ce qu'elle est de nos jours. Elle était assez forte pour produire dans l'empire romain l'effet qu'elle doit toujours avoir au sein d'une société arrivée à un haut degré de civilisation, c'est-à-dire de faire délaïsser les campagnes pour les villes, et la culture de la terre pour des métiers plus lucratifs en apparence, souvent moins pénibles, et toujours relevés aux yeux des ouvriers par les plaisirs et les distractions que le séjour des villes peut seul leur procurer. A l'époque de Dioclétien, l'abandon des campagnes et la décadence de l'agriculture étaient déjà arrivés à un point inquiétant; beaucoup de causes y avaient contribué, les unes, particulières à l'état social dans l'antiquité ou résultant des troubles qui avaient désolé l'empire, les autres, générales et communes à toutes les sociétés, comme celle que nous signalons ici. Les nombreux règlements relatifs aux différentes catégories d'ouvriers, et le soin que mettait l'administration romaine à retenir chacun dans la profession de son père, montrent que le danger n'avait pas échappé à la clairvoyance des administrateurs. Mais, quoi qu'ils fissent, les campagnes se dépeuplaient toujours, et souvent on eut recours à des immigrations en masse pour combler les vides qui se faisaient dans la population rurale; on prenait alors des tribus entières de barbares slaves, scythes ou bulgares, et on les établissait sur les terres de l'empire.

Le taux du salaire du journalier, travaillant dans les campagnes, est à tout prendre le thermomètre le plus exact de l'état économique d'une nation, parce qu'il comprend tout ce qui est nécessaire à l'existence de l'homme; là où il est minime, l'ouvrier est dans une condition plus ou moins voisine de la misère; là où il est élevé, le bien-être est général. Mais, pour en tirer des inductions solides, il faut le considérer dans ses rapports avec le prix des différentes denrées de première nécessité, et ne pas tenir compte seulement de la valeur du blé, comme l'ont généralement fait les auteurs qui ont traité ces matières. En effet, dans beaucoup de pays, de nos jours comme dans l'antiquité, le pain de froment n'entre que pour une faible part dans l'alimentation de la population des campagnes; le seigle, le sarrasin, les châtaignes, le riz, la pomme de terre, sont souvent sa principale nourriture. D'après nos calculs le salaire de l'ouvrier des campagnes est fixé par le tarif au maximum de 1 fr. 55 par

10 Carpentario ut supra diurni	* quinquaginta.
11 Fabro ferrario ut supra diurni	* quinquaginta.
12 Pistori ut supra diurni	* quinquaginta.
13 Naupego in nabi maritima ut supra diurni	* sexaginta.
14 In nabi amnica ut supra diurni	* quinquaginta.
15 Lateris crudi ad laterculos, diurnam mercedem, in lateribus quattuor pedum unum, ita ut ipse sibi impensam praeparet, pasto	* duos.
16 Item lateris ex luto, diurnam mercedem, in lateribus ñ octo, ita ut ipse sibi impensam praeparet, pasto	* duos.

jour, non compris la nourriture. Avec le seigle à 21 fr. 55 l'hectolitre, le vin le plus ordinaire à 92 centimes le litre, et le mouton à 1 fr. 52 le kilogramme, ce salaire est notablement plus élevé que celui qu'on donne ordinairement dans nos campagnes. On remarquera que l'ouvrier employé à la journée était toujours nourri, tandis que le tâcheron ne l'était pas.

1. Au temps de Cicéron l'ouvrier de campagne gagnait douze as par jour ou environ 80 centimes (*pro Q. Rosc.* 10, 28. Voyez Dureau de la Malle, *Econom. polit.* I, chap. 13).

2. *Lapidarius*, le tailleur de pierres; *structor*, le maçon.

3. *Intestinarius*, le menuisier en bâtiments (*Plin.* XVI, 225; *Cod. Theod.* XIII, 4, 2, et la note de Godefroy).

4. Les fabricants de chaux des provinces de Rome et de Constantinople formaient des corporations et jouissaient de certains privilèges (*Cod. Theod.* XIV, 6, et les notes de Godefroy).

5. *Marmorarius*, le marbrier, pour les dallages ou placages en marbre.

6. *Musæarius*, l'ouvrier en mosaïque, appelé aussi *musivarius* (*August. Civ. Dei*, XVI, 20; *Spartian. Pesc. Nig.* 6; *Cod. Theod.* XIII, 4, 2).

7. *Albarius*, un plâtrier, ouvrier en stuc (*Cod. Theod.* XIII, 4, 2; cf. *Plin.* XXXVI, 183; *Tertull. Idolol.* 8).

8. *Pictor parietarius*, un peintre en bâtiments; *imaginarius*, décorateur (*Cod. Theod.* XIII, 4, 4, et la note de Godefroy).

10. *Carpentarius*, un charron (*Lamprid. Alex. Sev.* 52, et la note de Saumaise; *Cod. Theod.* VIII, 5, 31).

15. Sur Pestampage il y a ΠΡΛΕΡ. RET. *Vinum* est pour *binum*. *Later crudus* est la brique non cuite, telle qu'elle sort du moule; *laterculus*, la brique ou tuile après sa sortie du four. Il ne s'agit ici que du mouleur; il devra préparer lui-même ses matériaux, c'est-à-dire tirer l'argile, la pétrir, et se fournir d'eau et de sable. *Impensa* a souvent le sens de matériaux: *impensa pumicea induemus* (*Pallad.* I, 13); *impensam testaceam subter inducis* (*Pallad.* I, 40, 5); *futura impensæ præparatio* (*Frontin. Aquæd.* 124). On a trouvé des tuiles romaines qui portent l'indication de leur longueur, *tegula sesquipedalis* ou *bipedalis* (*Marini, Frat. Arv.* I, p. 241).

16. *Later ex luto*, probablement des cubes ou grosses briques en argile mêlée de paille, et destinés à être seulement séchés au soleil. Dans beaucoup de parties de l'Orient, c'est avec ces cubes qu'on construit les murs de clôture et même ceux des habitations.

17 Camelario sibe asinario et burdonario pasto diurni	* biginti.
18 Pastori pasto diurnos	* biginti.
19 Mulioni pasto diurnos	* biginti quinque.
20 Mulomedico tonsurae et aptaturae pedum in capite uno	* sex
21 depleturae et purgaturae capitis per singula capita	* biginti
22 Tonsori per homines singulos	* duos.
23 Tonsori pecorum in uno capitae pasto	* duos.

DE AERAMENTO.

24 Aerario in orichalco mercedis in p <sup>o</sup> I	* octo.
25 In cupri in p <sup>o</sup> I	* sex.
26 In basculis dibersi generis in p <sup>o</sup> I	* sex.
27 In sigillis uel statuis in p <sup>o</sup> I	* quattuor.
28 Inductilis aeramenti in p <sup>o</sup> I	* sex.
29 Plastae imaginario diurnae mercedis pasto	* septuaginta quinque.

17. *Burdonarius*, le conducteur de bardeaux. *Burdo*, *mulus ex equo et asina* (Isidor. *Orig.* XII, 1); en grec βουρδών (XIV, 10; cf. XI, 4). Notre tarif est le plus ancien écrit où on trouve le mot *burdo*; les auteurs classiques appellent le bardeau *hinnus* (Varro, *R. R.* II, 8, 6). Le bardeau, fort rare en France maintenant, devait être commun dans l'empire romain.

20. *Mulomedico*, au vétérinaire qui rogne la corne d'un animal et la prépare à recevoir un fer; il me semble difficile de donner un autre sens au mot *aptare*, que Mommsen traduit par nettoyer. Les anciens ne ferraient pas les bêtes de somme à demeure et au moyen de clous, comme nous le faisons; ils se servaient de fers ou de sandales mobiles qu'on attachait aux pieds de l'animal, lorsque la route à parcourir était longue ou pierreuse. La manière dont le fer était attaché n'est indiquée nulle part d'une façon précise; mais il est évident qu'une ligature, quelque serrée qu'elle fût, ne pouvait suffire dans beaucoup de cas; il faut donc supposer que le fer avait des rebords dans lesquels le sabot s'emboîtait; on pouvait de la sorte obtenir une ferrure assez solide, et cependant mobile à volonté. Voyez Schneider, *ad Scriptores rei rusticae*, vol. IV, p. 340; et Ginzrot, *Die Wagen der Griechen*, tome II, cap. 30.

Le vétérinaire est nommé dans ce chapitre, tandis que le médecin et le chirurgien ne le sont pas; le salaire de ces derniers était sans doute indiqué au chapitre des médicaments (XV, bis).

21. *Depletura*, une saignée; *deplere sanguinem* (Veget. *Veter.* I, 13, 4, etc.).

22. Les salaires du barbier et du tondeur de moutons sont fixés au même taux.

24. Il y a sur l'estampage ORICHALCO; plusieurs fois dans l'inscription on rencontre des H faits ainsi : IT, comme un grand I suivi d'un petit T (voyez VII, 33, 37, 49, 60, 74; VIII, 5; XI, 8). *Orichalcum* ou *aurichalcum*, d'où vient notre mot *archal*, du laiton; voyez, pour tout ce qui a rapport à l'orichalque, Rossignol, *les Métaux dans l'antiquité*, p. 200-331.

27. Il ne s'agit pas ici, ni dans les deux articles suivants, de véritables sculpteurs, mais seulement de ces ouvriers qui fon-

30 Reliquis plastis gupsariis pastis diurnos	* quinquaginta.
31 Aquario omni die operanti pasto diurnos	* biginti quinque.
32 Cloacario omni die operanti pasto diurnos	* biginti quinque.
33 Samiatori in spatha exs usu	* biginti quinque.
34 In casside exs usu	* biginti quinque.
35 In sequri	* sex.
36 In bipenni	* octo.
37 Bagina spathae	* centum.
38 Membranario in quaternione pedali pergamenae	.....
39 Scriptori in scriptura optima uersuum n̄ centum	.....
40 Sequentis scripturae uersuum n̄ centum	[X XI].
41 Tabellanioni in scriptura libelli beltabular[um] in uersibus n̄ centum	* [XXV].

daient en bronze ou qui moulaient en argile des répétitions de figures, de groupes et d'ornements d'un usage courant, et destinés à la décoration des maisons et des jardins. Quelque bas que fût tombé l'art à l'époque de Dioclétien, on ne peut supposer que les honoraires d'un véritable artiste aient été fixés d'avance par le tarif. Voyez, sur les privilèges des peintres, la constitution de Valentinien de l'an 374 (*Cod. Theod.* XIII, 4, 4).

28. *Inductile xramentum*, des applications en bronze. C'est à tort que Godefroy comprend les statues sous la dénomination générale d'*xramenta* (*ad Cod. Theod.* XV, I, 37).

29. *Plastes*, le mouleur, le fabricant de terres cuites. *Plastes effingit idolum* (Tertull. *Idolol.* 3).

31. *Aquarius*, un fontainier, un homme qui entretient les conduits d'eau; c'est un métier important en Orient, où ceux qui l'exercent forment une corporation (Cic. *Epist. ad Div.* VIII, 6; *Cod. Just.* XI, 42, 10). *Aquarius* signifie aussi un porteur d'eau, ou un homme qui verse l'eau sur les baigneurs dans les bains (Juv. *Sat.* VI, 332; Trebell. *Claud.* 14; voy. Saumaise, *ad Vopisc. Carin.* 21).

32. Sur l'estampage il y a ΔΙURNOΙ. *Cloacarius*, le cureur d'égouts.

33. *Samiator*, le polisseur, fourbisseur; *loricas samiare*. (Veget. *Milit.* II, 14). Il y avait des *samiarii* attachés à chaque légion (Lyd. *de Magistr.* I, 46). Le mot *samiare* signifiait probablement dans l'origine brunir l'or avec la pierre samienne; plus tard il désigna l'action de fourbir en général. *Lapis Samius, do- liendo auro utilis* (Plin. XXXVI, 152).

38. Sur l'estampage il y a ΙΝΨΥ.ΤΕΝΔΟΝΕ, ce qui confirme la conjecture de Mommsen, *quaternione*. *Membranarius*, le parcheminier.

39. Sur l'estampage il y a ΓCRIPTURΛ.

40. Sur l'estampage il y a ΓΕΥ.....Γ. A partir de cette ligne les lettres entre parenthèses sont empruntées au fragment d'Æzani.

41. *Tabellario*, pour *tabellio*, un tabellion, notaire. *Libellus tabula*, un acte.

42 Bracario pro excisura et urnatura, pro birro qualitatis primae	* septuaginta....
43 Pro birro qualitatis secundae	* quadraginta.
44 Pro caracalla maiori	* uiginti quinque.
45 Pro caracalli minori	* uiginti.
46 Pro bracibus	* uiginti.
47 Pro udonibus	* quattuor.

42. \* CEMT, S; Ø.L..., Æ. *Bracarius*, un fabricant de *bracæ*, un tailleur. Les *bracæ* ou braies, en anglais *breaches*, les ἀναξυρίδες des Grecs, étaient des pantalons assez larges, en usage chez les Perses, les Scythes et les Gaulois. Lorsque Jules César nomma des Gaulois sénateurs, on fit à Rome la plaisanterie suivante : *Galli bracas deposuerunt, latum clavum sumpserunt* (Suet. *Cæs.* 80). A l'époque de saint Jérôme, les *bracæ* étaient plutôt des culottes courtes que des pantalons : Περικελῆ vocantur a nostris feminalia, vel bracæ usque ad genua perstringentes (Ep. LXIV, ad *Fabiolam*, cap. 10, ed. Vallars; cf. Saumaise ad *Lamprid. Sev. Alex.* 40). Une loi de 397 défendit d'en porter dans l'intérieur de la ville de Rome (*Cod. Theod.* XIV, 10, 2). Du temps de Sévère Alexandre, les *bracarii* étaient nombreux, puisqu'ils furent soumis à un impôt (*Lamprid. Sev. Alex.* 24). La suite du tarif montre que le *bracarius* ne se bornait pas à faire des braies; son métier répondait à celui de nos tailleurs. *Excisura*, la coupe; *ornatura*, la garniture.

43. Voyez XVI, 11.

44. *Caracalla*, voyez XVII, 80.

45. *Caracalli* est une faute du lapicide.

46. *Bracibus*, pour *bracis*.

47. *Udones* (cf. XVIII, 37), des guêtres en poil de chèvre (*Martial.* XIV, 140), en grec ἐμπλιον (voy. *Thes. ling. gr. in v.*).

48. *Sarcinator*, fem. *sarcinatrix*, une couturière. *Vestis subtilis*, une chemise fine (*linum* ou *filum subtile*, *Veget. Veter.* IV, 16). Selon Mommsen, le mot *vestis* s'applique aux vêtements de dessous, au linge et à la flanelle de nos jours; tout ce qui est *vestis* est fait par le *sarcinator*, les habits proprement dits regardent le *bracarius*, ou tailleur. *Replicare*, ourler, replier le bord de l'étoffe pour faire l'ourlet.

49. Sur l'estampage il y a HOLOSERICÆ; voyez la note, VII, 24. *Aperire*, faire l'ouverture ou la fente dans le tissu, pour la tête ou les bras; il ne faut pas oublier que les vêtements des anciens étaient souvent tissés d'une seule pièce; la robe de Notre-Seigneur, ὑφαντὸς δι' ὄλου (Jean, XIX, 23), n'était pas une exception. C'est pour cela que Dion Cassius (XLVIII, 3) dit au sujet des manteaux que Caracalla avait mis à la mode : καὶ τινα ἰδίαν ἐνδυσιν βαρβαρικῶς πως κατακόπτων καὶ συρράπτων ἐς μανδύης τρόπον προσεπεξεύρεν. *Subsuere*, coudre à la suite, coudre une bordure ou une frange à un vêtement :

Sunt, qui nolint tetigisse nisi illas,  
Quarum subsuta talos tegat instita veste.

(Hor. *Sat.* I, 2, 29). *Holoserica*, une étoffe de soie; *subserica*, une étoffe de soie et fil, ou de soie et laine. Ce passage du tarif montre que les étoffes de soie étaient alors d'un usage général.

52. Sur l'estampage il y a NTUNCLUM. *Centunculum equestre*, une couverture épaisse qu'on mettait sous le bât, pour qu'il ne blessât pas l'animal : *Mulis strata detrahi jubet dictator, binisque tantum centunculis relictis agasones imponit* (Tit. *Liv.*

48 Sarcinatori in beste subtili replicaturae	* sex.
49 Eidem aperturæ cum subsutura holosericae	* quinquaginta.
50 Eidem aperturæ cum subsutura supsericae	* triginta.
51 Subsuturæ in beste grossiori	* quattuor.

VII, 14). *Coactile*, du feutre (Ulpian. *Dig.* XXXIV, 2, 25).

53. Sur l'estampage il y a ENTUNCLUNPRIMUMOPNL-TUM, S; SVPRASCRIPIT, Æ. Ces couvertures de cheval ou de mulet, brodées avec plus ou moins de luxe, sont, ainsi que les couvertures ordinaires, d'un usage général dans toute la Turquie et la Syrie.

54. Sur l'estampage il y a la place de 4 ou 5 lettres avant ΛTORI, et il n'y a pas d'autre mot dans la ligne. La leçon *lavori*, proposée par Mommsen, n'est pas satisfaisante; car la lacune du texte, qui existe également dans le fragment d'Æzani, suppose un mot un peu plus long que *lavori*. Dans la traduction de Mégares, qui commence précisément ici, le mot grec qui y correspond est défectueux, mais il avait dix lettres et la terminaison ορι montre qu'il n'était qu'une transcription du mot latin. La leçon indiquée par le texte grec est *coronatori*; bien que ce mot ne se trouve nulle part employé dans ce sens, il pourrait à la rigueur s'appliquer à l'ouvrier qui ajoute les ganses et les garnitures, et qui regarnit les vêtements usés.

56. *Strictoria virilis de tela*, une chemise d'homme neuve, telle qu'elle sort du métier (cf. XVI, 27). Le mot *strictoria*, qui ne se rencontre pas dans les auteurs, est traduit dans les anciens glossaires par στιχάριον; il signifie une chemise qui se serre (*stringitur*) sur le corps. Le passage suivant de saint Jérôme en explique bien la nature : *Hæc linea adhæret corpori, et tam arcta est et strictis manicis, ut nulla omnino in veste sit ruga, et usque ad crura descendat. Volo pro legentis facilitate abuti sermone vulgato. Solent militantes habere lineas, quas camisas vocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus, ut expediti sint vel ad cursum vel ad prælia* (Ep. LXIV, ad *Fabiolam*, cap. 11, ed. Vallars). Στιχάριον désigna plus tard la tunique blanche, ou aube, que portaient les prêtres et les diacres (*Thes. ling. gr. in v.*) Le mot correspondant dans la traduction de Mégares ne peut être que στιχη (voy. XVI, 47).

58. ΑΠΑΙΔΙΚΟΥ, *Meg.*

60. *Sagum*, σάγον (voyez XVI, 26). *Rachana*, ραχάνη, a le même sens (Godefroy, ad *Cod. Theod.* XIV, 10, 3; *Du Cange*, v. *Racana*); dans le texte d'Æzani il y a *rachis*, au lieu de *rachana*.

62. Τάλης est une erreur du lapicide pour τάπης.

64. Κηρωματίτης, dans le seul passage où ce mot se trouve, signifie un médecin, celui qui applique des baumes, κηρώματα (*Du Cange in v.*). Mais ici il doit s'entendre du maître de gymnastique; κήρωμα est l'onguent dont s'oignaient les athlètes dans les gymnases, et κηρωματίτης est celui qui l'applique; on trouve le mot κηρωματιστής employé dans ce cas (*Thes. ling. gr. in v.*)

Cet article et les suivants nous donnent une idée exacte de ce qu'était l'instruction dans les écoles primaires; car il s'agit ici des maîtres qui tenaient des écoles publiques dans les villes et les bourgs; les gens riches faisaient quelquefois élever leurs enfants à la maison par des esclaves lettrés, mais généralement ils les

52 Centunculum equestrae quoactile album sibe nigrum librarum trium	* centum.
53 Centunculum primum ornatum ab acu ponderis s. s.	* cc quinquaginta.
54 .....atori, in [tuni]ca muliebri uulgari rudi	* sedecim. * decem.
55 Ab usu	* decem
56 In strictoria uirili de tela.	* sex.
57 Ab usu	* sex.
58 In infantili rude	* dos.
59 Ab usu	* sedecim.
60 Sagum siue rachanam rudem	* sex.
61 Ab usu	* uiginti quattuor.
62 In tapete rudi	* decem.
63 Ab usu	
64 Ceromatitae in singulis discipulis menstruos	* quinquaginta.
65 Paedagogo in singulis pueris menstruos	* quinquaginta
66 Magistro institutori litterarum in singulis pueris menstruos	* L.
67 Calculatori in singulis pueris menstruos	* septuaginta quinque.
68 Notario in singulis pueris menstruos	* septuaginta quinque.
69 Librario sibe antiquario in singulis discipulis menstruos	* quinquaginta.
70 Grammatico graeco siue latino et geometrae in singulis discipulis menstruos	* ducentos.
71 Oratori siue sofistae in singulis discipulis menstruos.	* ducentos quinquaginta

envoyaient à l'école, accompagnés d'un surveillant ou précepteur. Les différentes branches de l'éducation scolaire sont : la gymnastique, la lecture, le calcul élémentaire, l'écriture ordinaire et la tachygraphie, la grammaire grecque et latine, la géométrie ou dessin linéaire, enfin les éléments de la littérature et de la philosophie. L'architecture, qui est mentionnée à part, ne pouvait être qu'un enseignement spécial.

65. Παιδαγωγός, un surveillant, un maître d'étude.

66. Χαμαιδιδάσκαλος, *magister institutor litterarum*, un maître de lecture, d'école primaire, *ludimagister* (voy. *Thes. ling. gr.* in v.).

67. *Calculator*, le maître de calcul; la transcription grecque *καυκουλάτωρ* montre que la syllabe *al* se prononçait alors *au*.

68. *Notarius*, un sténographe; *nec calculator nec notarius velox* (*Martial.* X, 62). Les Romains riches dictaient généralement leurs lettres, de sorte que l'art d'écrire rapidement sous la dictée était fort apprécié.

69. *Librarius*, un scribe, copiste. *Antiquarius*, un copiste pour les anciens manuscrits : *Antiquarios, ad Bibliothecæ codices componendos, vel pro vetustate reparandos, quatuor Græcos et tres Latinos, scribendi peritos, legi iubemus* (*Cod. Theod.* XIV, 9, 2, et la note de Godefroy). Le traducteur grec a compris le mot dans le sens d'antiquaire, ἀρχαιόλογος.

70. Les fonctions du *grammaticus*, et les connaissances qu'il

..... ἐπιπικρόν .....

..... κεκοσ(μη)μένον ἀ[κέστρα]....

Κορθ[.άτ]ορι ?

ὑπὲρ εἰματίου γυναικίου ...ων κ(αίν)οῦ \* 51

Ἄπο χρήσεως \* ι

[Ἐν στί]χη ἀπὸ ἴστοῦ \* ι

Ἄπο χρήσεως \* 5

Παιδικῶ καινοῦ \* 5

Παιδικῶ ἀπὸ (χρήσεως) \* β

Σάγου ἢ ῥ(α)καίνης \* 15

Ἄπο χρήσεως \* 5

Ἰπὸ τάβητος καινοῦ \* κδ

Ἄπο χρήσεως \* ι

Κηρωματεῖτη ὑπὲρ ἐκάστου μαθητοῦ μη. \* ν

Παιδαγωγῶ ὑπὲρ ἐκάστου παιδὸς μη. \* ν

Χαμαιδιδασκάλω ὑπὲρ ἐκάστου παιδὸς μηνιαῖα \* ν

Καυκουλάτορι ὑπὲρ ἐκάστου παιδὸς μη. \* [ο]ε

Νοταρίω ὑπὲρ ἐκάστου παιδὸς μη. \* ος

[Λίβρ]αρίω ἤτοι ἀρχαιολόγω μη. \* ν

Γραμματικῶ Ἑλληνικῶ ἤτοι Ῥωμαϊκῶ ἢ γεω-  
μέτρῃ ὑπὲρ ἐκάστου παιδὸς μη. \* σ

Ῥήτορι ἤτοι σοφιστῇ ὑπὲρ ἐκάστου μαθητοῦ  
μηνιαῖα \* σν

doit avoir, sont énumérées par Quintilien (I, 4, *init.*), et par Grégoire de Nazianze : γλώσσαν ἐξελληνίζειν, ἱστορίαν συνάγειν, μέτροις ἐπιστάταιν, ποιήμασι νομοθετεῖν (*Orat.* 20, *in laudem Basilii*, p. 333, éd. de Leipzig).

71. A partir de cette ligne jusqu'à IX, 12, nous avons deux rédactions de la traduction grecque, celle de Mégares et celle de Geronthraë; le texte imprimé est celui de Geronthraë, sauf les lettres entre crochets qui sont empruntées à celui de Mégares. Les deux traductions diffèrent dans quelques détails, et ne proviennent certainement pas d'une même source officielle; nous donnerons dans les notes les principales variantes. Ἐκάστου παιδὸς μη. *Meg.*

*Orator* est le professeur d'éloquence latine, *sophista* celui d'éloquence grecque : *Habeat igitur auditorium specialiter nostrum in his primum quos Romanæ eloquentiæ doctrina commendat, oratores quidem tres numero, decem vero grammaticos; in his etiam, qui facundia græcitatibus pollere noscuntur, quinque numero sint sophistæ et grammatici æque decem* (*Cod. Theod.* XIV, 9, 3); mais cette distinction n'est pas toujours maintenue. Dans le tarif la différence entre les salaires du *grammaticus* et du *sophista* n'est que d'un cinquième; mais plus tard, sous le règne de Gratien, le premier ne recevait que la moitié des honoraires du second, d'où on peut conclure que l'enseignement donné par le *grammaticus* devenait de plus en

72 Aduocato siue iuris perito mercedis in postulatione	* ducentos quinquaginta
73 In cognitione.	* mille.
74 Architecto magistro per singulos pueros menstruos	* centum.
75 Capsario in singulis labantibus	* duos.
76 Balnaeatori priuataro in singulis lauantibus	* duos.

Δικολόγω ἤτοι νομικῶ μισθὸν ἐντεύξεως	¥ σ
Διαγνώσεως	¥ ρ
Ἀρχιτέκτονι διδασκάλῳ καθ' ἕκαστον παιδα μηνιαία	¥ ρ
Καμψαρίῳ ὑπὲρ ἑκάστου τοῦ καταμασσομένου	¥ β
Τῷ βαλανεῖ πιβράτῳ καθ' ἕκαστον τῶν λουομένων	¥ β

(CAP. VIII.)

DE PELLIBUS BABYLONICIS SEV TRALLIANIS  
VEL FOENICEIS.

1 Pellis Babulonica primae formae	* quingentis.
2 Formae secundae	* quadringentis.
3 Pellis Tralliana	* ducentis.
4 Pellis Foenicea	* centum.
5 Pellis lacchena	* trecentis.

ΠΕΡΙ ΔΕΡΜΑΤΩΝ ΒΑΒΥΛΩΝΙΚΩΝ ΗΤΟΙ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ  
Η ΦΟΙΝΙΚΩΝ.

Δέρμα Βαβυλωνικὸν α φόρ.	¥ φ
β φόρ.	¥ υ
Δέρμα Τραλλιανόν	¥ σ
Δέρματος Φοινικοῦ	¥ ρ
Δέρματος λαχχαίνου	¥ τ

plus élémentaire, et qu'à cette époque il était loin de répondre à l'idéal tracé par Quintilien. La constitution de Gratien ne s'appliquait qu'à la Gaule, mais les lettres de Symmaque nous apprennent qu'à Rome les honoraires des professeurs étaient à peu près les mêmes (*Cod. Theod.* XIII, 3, 11; *Symmach. Epist.* I, 73; V, 35).

72. *Postulatio*, ἐντευξις, le commencement d'un procès, le dépôt de la plainte. *Voy. Cod. Theod.* VI, 28, 4, et la note de Godefroy.

73. Μισθοῦ, *Meg. Cognitionis*, διάγνωσις, le jugement. *Cognitionalis sententia* (*Cod. Theod.* X, 10, 32). Mommsen cite un rescrit de Septime-Sévère, qui fixe à cent *aurei* le maximum des honoraires d'un avocat pour tout un procès.

74. Les architectes ainsi que leurs élèves furent exemptés de toute charge personnelle par Constantin, afin d'attirer vers l'étude de l'architecture les jeunes gens qui avaient déjà une certaine éducation libérale (*Cod. Theod.* XIII, 4, 1-3).

75. Καψαρίῳ παρ' ἑκάστου \* β. *Meg. Capsarius*, le gardien des habits. La forme κάμψα se trouve dans Hétychius et ailleurs.

76. Il y a sur l'estampage ἠΛΛΝΛΕΛΤΟΡΙ, S. Τῷ βαλανεῖ πρειουάτου παρ' ἑκάστου \* β. *Meg. Balneator priuatarus*, le garçon de bain, dans les bains dont l'entrée n'était pas gratuite. Ces bains, qui étaient des entreprises particulières, étaient nombreux dans les grandes villes; on les appelait souvent *privata* tout court (Godefroy, *ad Cod. Theod.* VII, 8, 12). Πιβράτῳ est une erreur du lapicide pour πιβράτῳ.

Cap. VIII. Les cinq premières espèces de cuirs sont des cuirs de luxe, comme nos maroquins, préparés avec des peaux de chèvre ou de mouton. Le mot *forma*, dans le texte du tarif, a toujours le sens de classe ou qualité. De même dans les bureaux de la chancellerie impériale, où les employés avançaient régulièrement en passant d'une classe dans une autre, les classes s'appelaient *formæ*; ainsi on disait *statutus*, *supernumerarius primæ*, *secundæ*, *tertix formæ* (*Cod. Theod.* VI, 32, 2; 30, 7; *Cod. Just.* XII, 24, 7).

1. Le cuir rouge de Babylone était employé pour la reliure des

manuscrits : *Divinos amet codices, in quibus non auri et pellis Babylonicæ vermiculata pictura, sed ad fidem placeat emendata et erudita distinctio* (Hieronym. *Ep.* CVII, *ad Lætam*, cap. 11, ed. Vallars). Le roi Narsès avait une tente du même cuir : Σκηνὴ ἐκ Βαβυλωνίως, δέρμασιν ἐγγωρίοις ποικιλώτερον εἰργασμένη (Zonar. *Ann.* XIII, 5); et la suite du tarif nous apprend qu'on en faisait des chaussures et des ceintures. Les *pelles Babylonicæ* sont au nombre des objets qui payaient un droit au fisc (Marcian. *Digest.* XXXIX, 4, 16); elles sont mentionnées par l'auteur de la *Description totius orbis* (cap. 21, cité par Mommsen).

4. Dans les deux traductions grecques l'ordre des articles 4 et 5 est interverti.

5. Δέρμα(τος) λαχχαίνου, *Meg.* Il y a sur l'estampage ΛΑCCHFNΛ, S; LACCETA, *Æ.* Mommsen pense qu'il s'agit peut-être ici de cuirs de la Laconie, et le fait qu'il y avait une espèce de pourpre appelée πορφύρα Λακαίνη (*Ælian. N. A.* XV, 10) semble favoriser cette opinion; mais Λάκκινα est le féminin de Λάκκων et le traducteur de Geronthræ aurait certainement écrit Λακκωνικοῦ s'il se fût agi de la Laconie. Il faut donc chercher une autre explication. Du Cange et Saumaise citent le passage suivant d'un auteur fort obscur, Zosimus Panopolites, qui a écrit sur la chimie : λάχχιον, ὃ καλοῦσι λάχχαν οἱ λακχωταί, τουτέστιν οἱ ἰνδικοβάφοι (*Du Cange*, v. *Λαχχῆς*; *Salmas. Exercit. Plin.* p. 810, ed. 1689). Il résulte de ce passage que la λάχχα est la substance appelée par d'autres auteurs ἰνδικον; il y en avait de deux sortes, l'une naturelle qui provenait de l'Inde, l'autre artificielle qui provenait de l'écume des bains de teinture pourpre; c'est probablement de cette dernière qu'il s'agit ici : Τὸ δὲ ἰνδικον βαφικὸν ἐστὶν ἐπανθισμὸς πορφυροῦς, ἐπαιωρούμενος τοῖς χαλκείοις, ὃν ἀποσύραντες ξηραίνουσιν οἱ τεχνῖται, ἄριστον δὲ ἡγητέον εἶναι τὸ κυανοειδές (*Diosc. Mat. Med.* V, 107). L'auteur du *Périple de la mer Érythrée* cite, parmi les articles de commerce de provenance asiatique, le λάκκος χρωμάτινος, qui selon Saumaise n'est pas la laque, mais une étoffe teinte en laque; mais cette explication n'est pas sûre (*Peripl. mar. Erythr.* § 6). Quoi qu'il en soit, le passage de Zosimus suffit pour montrer que le δέρμα λάκ-

DE CORIIS BVBVLIS.

6 Corium bubulum infectum formae primae	* quingentis.
7 Idem confectum ad soleanda calciamenta	* septingentis quinquaginta
8 Ad loramenta et cetera	* sescentis.
9 Corium secundae formae infectum	* trecentis.
10 [Idem] confectum	X quadringentis.
11 [Pellis] ca[prina] maxima infec[ta]	X quadraginta.
12 Ead[em] con[fecta]	* quinquaginta.
13 [Pellis] uerue [cin]a maxima infecta	* uiginti.
14 [Eadem] con[fecta]	* triginta.
15 [Pellis bell]earis prima	* centum.
16 [Pileum] factum	* ducentis.
17 [Pellis h]edina infecta	* decem.
18 [Eadem] con[fecta]	* sedecim.
19 [Pellis hyae]nae infecta	* quadraginta.
20 [Eadem] confecta	* sexaginta.
21 [Pellis dorci] infecta	* decem.
22 [Eadem] confecta	* quindecim.
23 [Pellis ceruin]a prima]e formae infecta	* septuaginta V.
24 [Ead]e[m] co[nfecta]	* centum
25 [Pellis obiferi] infecta	Ø XV].
26 [Eadem] confecta	Ø XXX]
27 Pell[is] lupina infecta	Ø XX] quinque.
28 Eadem [confecta]	Ø quinquag]inta.
29 Pell[is] m]el[ina] infecta	Ø X].
30 Eadem confect[a]	X quindecim.
31 Pellis castorina infecta	X uiginti.
32 Eadem confecta	X triginta.
33 Pellis ursina maxima infecta	X centum.
34 Eadem confecta	X centumquinquaginta.

χαίνον du tarif est un cuir teint avec de la laque, et provenant peut-être de l'Inde; et l'orthographe de notre inscription prouve que Saumaise avait raison en écrivant λάκχα au lieu de λάκκα.

6. Βύρσα βοία άνέργαστος πρώτης φόρμ. Meg. Cette traduction est plus conforme au texte latin que celle de Geronthræ.

7. Είς κασσύματα ύποδε[μα]τίων, Meg. La forme ύπόδεσμος, employée à Geronthræ, est celle dont se sert Polybe, lui-même originaire de l'Arcadie (XI, 9, 4); c'était donc une forme particulière au Péloponnèse. A Mégares on disait ύποδεμάτιον pour ύποδημάτιον, d'après une orthographe dont on trouve d'autres exemples chez les auteurs de la décadence. Cette orthographe indique peut-être que, dans les mots où on la rencontre, l'η avait échappé à l'influence de l'iotacisme, et se prononçait encore è à la façon antique. Les Grecs modernes ont conservé la prononciation primitive de l'η dans un certain nombre de mots, comme ξερός, σίδερος, νερόν (de la même racine que Νηρέύς, Νηρείδες), etc.

Κασσύματα, καττύματα, des semelles.

11. Πρωτεϊον, Meg.

13. Πρωτεϊον est omis dans le texte de Mégares.

15. Δέρμα πρωτεϊον ποιον εις πειλιον, Meg; ποιον est une erreur du lapicide pour προβάτειον. Dans le texte latin de Stratonicee

ΠΕΡΙ ΒΥΡΣΩΝ ΒΟΕΙΩΝ.

Βύρσα άνέργαστος α φόρ.	¥ φ
Είργασμένη εις κ[α]σσύματα ύποδέσμων	¥ ψν
Είς λωράμεντα και τὰ λοιπά	¥ χ
Βύρσα β φόρ. άνέργαστος	[¥] τ
Είργασμένη β φόρ.	¥ υ
Δέρμα αίγειον πρωτ. άεργον	¥ μ
Είργασμένον	¥ ν
Δέρμα προβάτειον πρω. [άεργον]	¥ κ
Είργασμένον	¥ λ
Δέρμα προβάτειον εις πειλιον	¥ ρ
Πειλιον γεγενημένον	[¥ σ]
Δέρμα ξρίφιον άεργον	[¥ ι]
Είργασμένον	¥ ις
Δέρμα υαίνης άεργον	¥ μ
Είργασμένον	[¥ ξ]
Δέρμα δόρκιον άνεργον	¥ ι
Είργασμένον	¥ ιε
Δέρμα ελάφειον πρώ. φόρ. άνεργον	¥ οε
Είργασμένον	¥ ρ
Δέρμα οδιφέρι άνεργον ήτοι προβάτειον	...
Είργασμένον	¥ λ
Δέρμα λύκειον άνερ.	¥ κε
Είργασμένον	¥ μ
Δέρμα μελίνης άνεργ.	¥ ι
Είργασμένον	¥ ιε
Δέρμα καστόριον άνερ.	¥ κ
Είργασμένον	¥ λ
Δέρμα άρχτειον πρω. άνερ.	¥ ρ
Είργασμένον	¥ ρν

cette ligne est mutilée; celui d'Æzani donne le mot *bellearis*, qui doit être une erreur du lapicide pour *pilearis*, mot qui ne se trouve pas dans les lexiques, mais dont l'existence est rendue très-probable par la traduction grecque εις πειλιον, et par l'article suivant *pileum factum*, du feutre tout fabriqué.

19. Sur l'estampage il y a ΝΛΕΙΝΦΕΚΤΛ, S.

21. *Pellis dorci*, voyez IV, 45.

23. Sur l'estampage il y a ΓΕΡΤΥΛΣΙΝΤΛ V, S.

25. Δέρ. οδιφόρος άνέργαστ. . . . Meg. Ni l'un ni l'autre des traducteurs grecs n'a compris le latin *obiferi* pour *ovis feri*; l'un a transcrit le mot en caractères grecs et a ajouté la glose ήτοι προβάτειον; l'autre a fait mieux encore, il a cru que le mot était formé comme *dapifer* ou *signifer* et a écrit οδιφόρος. Le monton sauvage est mentionné par Apicius (VIII, 4) qui écrit *ovis ferus*, selon l'ancien usage latin qui mettait *ovis* au masculin (Festus v. *Recto Fronte*, p. 286, ed. Müller; Du Cange, in v. *Ovifer*).

26. Είργασμένον ¥ κε, Meg. Dans le texte latin et la traduction de Geronthræ, le prix est de 30 deniers.

29. *Pellis melina*, δέρμα μελίνης. *Melis* ou *mælis*, une martre. *Canaque e mele galeri* (Grat. *Cyneget.* 340); *lucifugæ cristas inducere melis* (*ibid.* 402); *alpini mures, quibus magnitudo melium est* (*Plin.* VIII, 132). L'adjectif *melina* se trouve dans

35 Pellis lupi ceruari i[nfecta]	X quadraginta.	Δέρμα λύγγιον άνερ.	¥ μ
36 Eadem confecta	X sexaginta.	Είργασμένον	¥ [ξ]
37 Pellis bituli marini [infecta]	X mille ducentis quin- quaginta.	Δέρμα μόσχου θαλασσίου ήτοι φώκης άεργ.	¥ ,ασν
38 Eadem confecta	* mille quingentis.	Είργασμένον	¥ ,αφ
39 Pellis leopardina infecta	* mille.	Δέρμα λεοπάρτου άερ.	¥ ,α
40 Eadem confecta	* mille ducentis quin-	Είργασμένον	¥ ,ασν
41 Pellis laeonina confecta	* mille. [quaginta.	Δέρμα λέοντος άεργ.	... .

DE SEGESTRIBVS.

42 Segestrae de caprinis, pellis n̄ octo	* sescentis.
43 pul[l]icare tenerrimum et maximum	* sescentis.

ΠΕΡΙ ΣΕΓΕΣΤΡΩΝ.

Σέγεστρον εκ δερμάτων αιγείων	[¥] χ
Σεγέστρου καθαρείου πουλιχαρίου	[¥] χ

(CAP. IX.)

DE FORMIS CALIGARIBVS.

1 Formae caligares maximae	* centum.
2 Formae secundae mensurae	* octaginta.
3 Formae muliebres	* sexaginta.
4 Formae infantiles	* triginta.

ΠΕΡΙ ΦΟΡΜΩΝ ΚΑΛΙΚΑΡΙΚΩΝ.

Καλόπους α φόρ.	¥ ρ
β. φόρ.	¥ π
Γυναικειός καλόπους	¥ ξ
[Παιδικού καλόποδος	* λ]

DE CALIGIS.

5 Caligae primae formae mulionicae sibe rusticae, par sine clavis	* CXX.
6 Caligae militares sine clabo	* centum.
7 Calcei patricii	* centum quinquaginta.

ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΚΑΛΙΚΩΝ.

Καλικών μουλ[ι]ωνικῶν πρώτ. φόρ. ήτοι ιδιω- τικῶν	¥ σκ
Καλικῶν στρατιωτικῶν άνηλωτῶν	¥ ρ
Καλτίων πατρικι[άτων]	[¥ ρν]

Plaute (*Epid.* I, 4, 20). Ici encore les traducteurs grecs n'ont pas compris le texte latin; ils se sont bornés à transcrire en prenant *melina* pour le nom d'un animal, et sans savoir que l'*e* de *melis* est long.

35. Sur l'estampage il y a ΛΣΙΝΤΛ, *S.* Δέρμα λύκου κεράστου, *Meg.* Δέρμα λύκ. . . *L.* Le traducteur de Mégares ne savait pas que le *lupus cervarius* était le même animal que le *lynx*, et il a cru qu'il s'agissait d'un loup avec des cornes comme celles d'un cerf.

37. Le traducteur de Mégares, moins bon latiniste que son confrère de Geronthrae, a omis les mots ήτοι φώκης, parce qu'il ne se doutait pas qu'il s'agit d'un phoque. Je ne crois pas que l'expression μόσχος θαλάσσιος ait jamais été en usage chez les Grecs.

39. Λεοπάρδου, *Meg.*

41. ΛΛΕΟΝΙΝΛ, *S.*

42. Le titre Περὶ Σεγέστρων est omis dans le texte de Mégares. Στέγεστρον δερμάτων αιγείων πρωτείων η, *Meg.* Στέγεστρον δερ[μάτων αιγείων] αριθμῶ [η], *L.* *Segestre*, une couverture pour une litière; *quo involvebant lecticam, segestria adpellant* (*Varro L.L. IV, 35*). Σέγεστρον, διφθέρα, στέγαστρον, *Gloss.* Dans les deux textes latins il y a *tegestribus*.

43. Στεγεστρίου καθαρείου πουλιχαρίου, *Meg.* Il ya **ET MAXIMUM** sur la pierre, *S.* **PULLIC.** . . *Æ.* Mommsen croit qu'il faut lire *pulvicare*, mot qui n'existe pas, mais qui indiquerait ici une couverture pour se garantir contre la poussière; il me semble que *pulvicare* serait formé bien irrégulièrement de *pulvis*, *pul-*

*veris*; on s'attendrait plutôt à la forme *pulverare*. D'ailleurs les deux textes latins et celui de Mégares, qui est transcrit servilement sur le latin, s'accordent à fournir la leçon *pulvicare* ou *pullicare*. *Pulvicare* signifierait une couverture contre les puces, ce qui n'est pas admissible, aucune couverture ne pouvant défendre l'homme contre les attaques de ces insectes. Mais *pullicare* peut fournir un sens raisonnable, si on le rattache aux mots *pullus*, *pulligo*; et *segestre pullicare* serait alors une couverture de peaux noires, peut-être de peaux d'agneaux noirs (*tenerrimum*). *Nigri velleris oves habet Pollentia, Canusium fulvi, et Tarentum suæ pulliginis* (*Plin. VIII, 191*); l'adjectif *pullus* s'applique plutôt aux choses qui sont naturellement noires ou sales qu'à celles qui ont été teintes en noir. Quant au traducteur de Geronthrae il a cru lire *publicarius*, comme plus loin *venatorum*.

Cap. IX, 1. CΛΛΙCΛRIBUΓ, *S.* Περὶ φορμῶν καλοποδαρίων. *Meg.* *Forma caligaris*, une forme de cordonnier. Le traducteur de Mégares a encore fait preuve ici de son ignorance de la langue latine.

4. Cet article manque dans le texte de Geronthrae.

5. Περὶ καλικῶν μουλιωνικῶν πρ. φρ. ήτοι ιδιωτικῆς, *Meg.* Α φόρ-μ[ης], *L.* *Caligæ*, les bottines que portaient les soldats, d'où vient le surnom de Caligula donné à l'empereur Caius. Κάλικα, et non κάλιγα, paraît être la forme grecque de *caliga*; de là une grande confusion dans les manuscrits entre les mots κάλιτιος, καλτίχιος et καλίκιος (*voy. Wesseling, ad Diodor. p. 625*).

7. Καλτίω(ν) πατ[ρ]ικιάτω(ν), *Meg.* Pour la chaussure patricienne, voyez le passage de Jean le Lydien, cité au n° 41.

8 Calicae senatorum	* centum.
9 Calicae equestres	* septuaginta.
10 Caligae muliebres, par	* sexaginta.
11 Campagi militares	* septuaginta quinque.

Καλτίων κυνη[γ]ητικῶν	¥ ρ
Καλτίων ἱππικῶν	[¥ σ]
Καλικῶν γυναικείων	[¥ ξ]
Κομβαῶνες στρατιω[τικοί]	¥ [οε]

DE SOLEIS ET CALLICIS.

12 [Gall]icae uiriles rusticanae bisoles, par	* octoginta
13 [Gall]icae uiriles monosoles, par	* quinquaginta.
14 Gallicae cursuriae, par	* sexaginta.
15 Taurinae muliebres bisoles, par	* quinquaginta.
16 Taurinae muliebres monosoles, par	* triginta.

ΠΕΡΙ ΣΑΝΔΑΛΙΩΝ ΚΑΙ ΤΡΟΧΑΔΙΩΝ.

Τροχάδια ἀνδρεῖα δίπελμα ἰδιωτικά	¥ π
Τροχάδια ἀνδρεῖα μονόπελμα	¥ ν
Τροχάδια κουρσώρια	...
Ταυρεῖναι γυναικεῖαι δίπ(ελμοι)	[¥] ν
Ταυρεῖναι γυναικεῖαι μονόπελμοι	[¥] λ

De soleis BABYLONICIS ET PURPUREIS ET FOENICEIS ET ALVIS.

17 Soleae Babulonicae, par	* centum uiginti.
18 Soggi purpurei siue foenicei, par	* sexaginta.
19 Soggi albi, par	.....
20 Soggi biriles, par	.....
21 soggi muliebres, par	... [L] ...
22 Inauratae	[B LXXX].
23 Soggi Babulonici purpurei siue albi	[B LXXX].
24 Taurinae inauratae	[B LXXV].
25 Taurinae lanatae	[B L].

ΠΕΡΙ ΥΠΟΔΗΜΑΤΩΝ ΒΑΒΥΛΩΝΙΚΩΝ ΚΑΙ ΦΟΙΝΙΚΩΝ ΚΑΙ ΛΕΥΚΩΝ ΚΑΙ ΠΟΡΦΥΡΩΝ.

Υπόδημάτων Βαβυλωνικῶν	¥ ρκ
Υπόδημάτων πορφυρῶν ἤτοι φοινικῶν	...
Υπόδημάτων λευκῶν	...
Περιφορίων οἰκ[είων] πρώτης φορ.	¥ τ
Γυναικείων ποσ[ί] β	¥ ..
Ἐπιεχρυσωμένω[v]	...
Βαβυλωνικῶν λε[υκῶν] ἤτοι πορφυρῶν	...

8. Καλτίων συνκλητικῶν, *Meg. Συνκλ.* . . . , L. Le traducteur de Geronthrae a lu *venatorum* au lieu de *senatorum*. A cette ligne et à la suivante, le lapicide de Stratonicee a écrit *calicæ* au lieu de *calcei*.

10. La lettre ρ existe sur la pierre; c'est une erreur du lapicide.

11. Καμπαγῶνες στρατιωτικοί \* οε, *Meg. Campagi*, des chaussures telles qu'en portaient les gens riches (*Treb. Poll. Gallien. 16*); ici le mot signifie des souliers de soldats. Jean le Lydien (*de Mag. I, 17*) décrit le *campagus*, qui selon lui faisait partie du costume des patriciens: Ὑπόδημα μέλαν, ὑποσάνδαλον, δι' ὄλου γυμνόν, βραχεῖ τινι ἀναστήματι τὴν πτέρην, ἐπ' ἄκρου δὲ τοῦ δακτύλου τοῦ ποδὸς συσφίγγων, ἱμάντων ἐκατέρωθεν ἀνθυπαντώντων ἀλλήλοις καὶ διαδεσμώντων τὸν πόδα, ὥστε βραχὺ λίαν ἐκ τε δακτύλων ἔμπροσθεν, καὶ ἐξόπισθεν διαφαίνεσθαι τὸ ὑπόδημα, ὄλον δὲ τὸν πόδα τῇ περισκελίδι διαλάμπειν. Κάμπαγον αὐτὸ καλοῦσιν ἐκ τῆς ἐπὶ τὸν κάμπον, οἶονεὶ τὸ πεδίον, χρείας ἔτι καὶ νῦν· Θούσκων γενέσθαι τὸ πρὶν ὁ Λεπιδὸς ἐν τῷ περὶ ἱερέων φησί. On disait aussi *compagi*, et *κομβαῶνες* peut être une transcription de ce mot, ou bien on peut le dériver de *κόμβος*, un nœud, et il signifierait des souliers qu'on noue avec un cordon.

12. *Solea*, σανδάλιον, une sandale, une chaussure qui ne couvre pas la partie supérieure du pied (*Gell. XIII, 21*). *Gallica sc. solea*, une sandale gauloise, qu'on portait aussi à Rome (*Cic. Phil. II, 30; Gell. XII, 21*). Τροχάδες, σανδάλια ἀπὸ αἰγείου δέρματος (*Hesych. in v.*). *Gallicula*, τροχάς, *Gloss.* Le diminutif *τροχάδιον* ne se trouve pas dans les auteurs. Les mots *bisolis* et *δίπελμος*, à double sole, paraissent être nouveaux; il en est de même du mot

gréco-latin *monosolis*; *μονόπελμος* est employé par quelques auteurs (*Thes. ling. gr. in v.*).

14. *Cursoria*, des sandales de piéton, de courrier.

15. *Taurinae muliebres*, des sandales de femme en cuir de taureau. Il est possible aussi que le nom *taurinae* soit emprunté aux Taurini de la Gaule Cisalpine; Turin (*Augusta Taurinorum*) est célèbre de nos jours pour ses tanneries et ses fabriques de gants. L'on a souvent remarqué avec quelle persistance certaines industries se perpétuent dans les mêmes endroits, et nous en trouverons plus loin un exemple remarquable; les habitants d'Arras fabriquent encore aujourd'hui des draps, comme leurs ancêtres les Atrébates; voyez les notes, XVI, 26.

17. Les chaussures énumérées dans ce paragraphe sont des chaussures fines et de luxe. *Soleae Babulonicae*, des sandales en cuir de Babylone.

20. Le *soccus* était une espèce de soulier, couvrant une partie du pied, et différant par là de la *solea* ou sandale. Cette chaussure était d'origine grecque, et à Rome les femmes seules s'en servaient: *Gaius princeps super cetera muliebria soccos induebat e margaritis* (*Plin. XXXVII, 17*, cf. *Sueton. Calig. 52*). *Socci* est rendu en grec par *περιφόρινοι*, mot qui ne s'est pas encore rencontré dans ce sens. Quant à *οικαι*, les deux dernières lettres de ce mot ne sont pas visibles sur l'estampage; il faut peut-être lire *οικείων*. Dans le texte latin, la restitution *socci biriles* est douteuse.

21. Il y a ΠΟСВУ. . . Les mots *ποσι β* correspondent au latin *par*, qui a été omis par le traducteur dans les autres articles.

25. *Taurinae lanatae*, des sandales en cuir garnies de flanelle. *Soleae lanatae* *Martial. XIV, 65*).

(CAP. X.)

DE LORAMENTIS.

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1 Auerta primae form[ae] in car-<br>r[u]ca         | * mille quingentis. |
| 2 Scordi[s]cum militare[m]                         | * quingentis.       |
| 3 Paramma[s] mulares c[um] flagello                | * octingentis.      |
| 4 Capistrum equestre [cum] circulis et<br>buca]li  | * septuaginta [V].  |
| 5 Frenum equestre c[um] salibario in-<br>stru]ctum | * centum.           |
| 6 Frenum mulare [cum] capistello                   | * centum uiginti.   |
| 7 Capistrum mula[re]                               | * octaginta.        |

DE ZONIS MILITARibus.

- |                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| 8 Zona Babulonica lata.....  | * centum.          |
| 9 Item lata.....             | * ducentis.        |
| 10 Subalare Uabulonicum      | [*] centum.        |
| 11 Zona alba.....            | [*] sexaginta.     |
| 12 Item digi[torum] quattuor | * sept[ua]ginta V. |

Cap. X, 4. Le titre de loramentis ne s'applique guère aux objets qui suivent.

Il y a sur l'estampage ...CΛ, S. Averta, une valise; le poids des valises, qu'on pouvait charger sur les chevaux de la poste impériale, est fixé par différentes ordonnances à trente, cinquante et soixante livres. (Cod. Theod. VIII, 5, 47; Cod. Just. XII, 51, 12). La restitution in carruca est douteuse.

2. Scordiscus militaris peut être une schabraque en cuir, ou une selle de cavalerie. Scordiscus, ἐπίπριον (Glossar.). Jumentis dorsum fascia constringes, vel scordiscum (ms. cordiscum) superimpones (Veget. Vet. III, 60, et la note de Schneider); dans la paraphrase grecque le mot est traduit par σέλλα (Hippiatr. p. 93). Scordiscus est un diminutif de scortum (Saumaise, ad Capitol. Verum, 6).

3. Parhamas, A. Parammæ mulares, probablement quelque espèce de selle dont on se servait pour monter à mulet; le mot paraît être dérivé du grec παράπτω.

4. Capistrum, le licol; buccale, la musette, dans laquelle on donne aux chevaux leur ration d'orge, en grec κήμος (voy. Thes. Ling. græc. in v.); circuli, probablement les anneaux en fer qui rattachent entre elles les différentes parties du licol.

5. Frenum cum salivarario, la bride avec le mors (voy. Du Cange, v. Salivaris).

6. Capistellum, un petit licol, qui se vendait avec la bride, pour les mulets de selle. L'article suivant, capistrum mulare, est le licol ordinaire pour les mulets de bât.

8. Zona Babylonica, une ceinture en cuir de Babylone (cf. VIII, 1). Πολύμιτοι ζώναι πήχυαίαι (Peripl. Mar. Erythr. 49).

10. Subalare, sorte de courroie ou bretelle, dont on ne connaît ni la forme ni la destination.

12. Sur l'estampage il y a ΔΙΣΙ. Les lettres entre crochets ici et dans les lignes suivantes sont empruntées au fragment de Mylasa.

DE VTRibus.

- |                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| 13 Urem primae formae              | [*] centum uiginti. |
| 14 Urem olearium prim[ae] form[ae] | * centum.           |
| 15 Utr[is] mercedem diur[nam]      | * duos.             |

DE SCORT[E]IS.

- |                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| 16 Scortia[m] in sexstario uno    | * uiginti.     |
| 17 Thecam cannarum n̄ quinque.    | * quadraginta. |
| 18 Flagellum mulionicum cum uirga | * sedecim.     |
| 19 Corigiam aurigalem             | * duobus.      |

(CAP. XI.)

DE SAETIS CAPRINIS SIVE CAMELLINIS.

- |   |          |
|---|----------|
| 1 Pilorum infectorum p̄ I                 | * sex.   |
| 2 Pili neti ad zabernas uel sacc[o]s p̄ I | * decem. |
| 3 Pilorum ad funem confectorum p̄ I       | * decem. |

DE SAGMIS.

- |                  |                          |
|------------------|--------------------------|
| 4 Sagma burdonis | * trecentis quinquaginta |
|------------------|--------------------------|

13. Les outres pour le vin et pour l'huile sont encore d'un usage général en Italie, en Grèce et en Orient.

16. ἸCORTHΪΣ, S; SCORTEIS, Myl. Omnia ex pellibus facta scortea oppellantur (Festus, p. 330, ed. Müller). Ici scortia doit signifier une mesure en cuir, contenant un sextarius.

17. Theca cannarum, un étui pour cinq calames. Sortitus thecam calamis armare memento (Martial. XIV, 19); calamariæ aut graphiariæ thecæ (Sueton. Claud. 35). Canna est employé dans la basse latinité dans le même sens que calamus chez les bons auteurs.

18. Un fouet de muletier avec son manche.

19. Corrigia signifie une courroie, telle que la courroie d'une sandale (Cic. Divin. II, 40); corrigia aurigalis, un fouet de cocher.

Cap. XI. 1. ΔΕΙΛΑΕΤHΪΣ, S;... ACCIS, Myl. Sætis est pour setis. Pili infecti, du poil brut de chèvre ou de chameau; on s'en sert encore en Orient dans les villes pour faire des sacs, et les Bédouins en fabriquent des tentes et des manteaux grossiers. Le vêtement de saint Jean-Baptiste était en poil de chameau: ὁ Ἰωάννης εἶχε τὸ ἐνδύμα αὐτοῦ ἀπὸ τριχῶν καμήλου (Matth. III, 4).

2. Pili neti, du poil filé, avec lequel on fabriquait de la toile à sacs. Mulieres doctæ, quæ neverant, dederunt hyacinthum ac byssum ac pilos caprarum (Exod. XXXV, 25).

3. Pili ad funem confecti, des cordes en poil de chameau; on en fait un grand usage en Orient.

4. Sagma, σάγμα, un bât. On remarquera que le tarif mentionne le bât de bardeau, et non le bât de mulet, tandis que dans le chapitre précédent les objets de sellerie se rapportent au mulet. De même, au chapitre VII, le chamelier, l'ânier et le conducteur de bardeaux sont nommés ensemble et reçoivent le même salaire, tandis que le muletier a un salaire plus élevé (cf. XIV, 8-10). N'était le silence absolu des auteurs à ce sujet, on pourrait en conclure que le bardeau était surtout employé comme bête de somme, et le mulet comme bête de selle.

- 5 Sagma asini \*ducentis quinquaginta.  
6 Sagma camelli \*trecentis quinquaginta

DE ZABERNIS.

- 7 Zabernarum siue saccorum par habens pondo triginta \*quadragentis.  
8 Saccopathnas latitudinis pedum trium, longitudinis quantum fuerit, pro singulis libris \*Sedecim

(CAP. XII).

DE MATERIIS.

- 1 Materia abiegna, qubitorum quinquaginta, latitudinis in quadrum qubitorum quattuor \*quinquaginta milibus.  
2 Cubitorum n̄ quadraginta quinque, latitudinis supra scripti \*quadraginta milibus.  
3 Cubitorum n̄ quadraginta, latitudinis s. s. \*triginta milibus.  
4 Cubitorum n̄ triginta quinque, latitudinis per quadrum digitorum octoginta \*duodecim milibus.  
5 Cubitorum n̄ viginti octo, latitudinis in quadrum cubitorum quattuor \*decem milibus.  
6 Cubitorum n̄ triginta, latitudinis in quadrum digitorum septuaginta duum \*octo milibus.  
7 Cubitorum n̄ biginti octo, latitudinis in quadrum sexaginta quattuor \*sex milibus.  
8 Cubitorum n̄ biginti quinque, latitudinis in quadrum digitorum sexaginta quattuor \*quinque milibus.

7. *Zaberna*, un sac.

8. ΓΛΣΣΟΡΛΤΗΝΛΙ, *S. Saccopathna*, un sac (*Thes. Ling. gr. v. σακκοπάθιον*). Il s'agit probablement ici de ces grands sacs dont on se sert en Orient pour les voyages; on en accroche un de chaque côté du bât du mulet et l'on y entasse tous les menus objets du voyageur.

Cap. XII. *Materia*, le bois de construction; le tarif en énumère quatre sortes: le bois de sapin, de pin, de chêne et de frêne, et il y en avait peut-être d'autres.

4. Sur l'estampage il y a CUBITORUMN.

6. Il y a TRISINTΛ.

Cap. XIII, 1. Sur l'estampage il y a Λ et non ΔN. Κερκίς πυξίνη, une navette en buis.

3. Κτείς πύξιμος, le peigne du tisserand, en latin *pecten*.

4. Sur l'estampage il y a ΙCΠΗΝ. Πήνη, une toile (*Thes. ling. gr. v. πήνος*).

5. Ἄτρακτος, le fuseau; σφόνδυλος, *verticillum*, le poids pendu au fuseau, et que la fileuse fait tourner pour tordre le fil (*Her. V, 12; Plat. de Rep. X, p. 616*). Nous trouvons ici les deux orthographes σφόνδυλος et σπόνδυλος; voyez à ce sujet les notes du chap. VI, 2.

9 Eadem praetia etiam materiae pineae sunt praestituta.

10 Materiae roboreae, qubitorum quattuordecim in longum, latitudinis in quadrum sexaginta octo \*ducentis quinquaginta.

11 Materiae φραξινεae, qubitorum quattuordecim in longum, latitudinis in quadrum digitorum quadraginta octo \*ducentis quinquaginta.

(CAP. XIII.)

ΠΕΡΙ ΚΕΡΚΙΑΩΝ.

- |    |   |      |
|----|---|------|
| 1  | Κερκίς πυξίνη α                           | ¥ ιδ |
| 2  | Κερκίδες β εκ διαφ(όρων) ξύλ(ων)          | ¥ λ  |
| 3  | Κτένα πύξιμον                             | ¥ ιβ |
| 4  | Ἐκ διαφόρων ξύλ(ων) ις πήν(ην)            | ¥ ιδ |
| 5  | Ἄτρακτος πύξιμος μετὰ σφονδύλου           | ¥ ιβ |
| 6  | Ἄτρακτος μετὰ σπονδύλου ἐξ ἐτέρων ξύλω[v] | ¥ ιε |
| 7  | Κτένιον γ[υ]ναικ[εῖ]ον πύξιμον            | ¥ ιδ |
| 8  | Κνηστρον . . . . . [γ]υναικεῖ[ον]         | ¥ ιβ |
| 9  | Κνηστρον [ι]χθύω[v]                       | ¥ .  |
| 10 | Κνηστρον σκυτῶν                           | ¥ .  |

(CAP. XIV.)

ΠΕΡΙ ΦΟΡΤΙΩΝ ΗΤΟΙ ΠΑΛΩΝ.

- |   |  |      |
|---|--|------|
| 1 | Πάλαι β                                | ¥ μ  |
| 2 | Κάλαμοι μεγάλοι β                      | ¥ μ  |
| 3 | Κάλαμοι μείζονες β                     | ¥ ρ  |
| 4 | Ἄστιλιον κράνειον                      | ¥ λ  |
| 5 | Ἄστιλιον ις κοντόν                     | ¥ ν  |
| 6 | Κλειμας ιδιωτικῆ ἤτ[οι σ]γάλη βαθμῶν λ | ¥ ρν |
| 7 | Χαράκων φάσκος ἔχον ρ                  | ¥ ι  |

7. Κτένιον, un peigne de femme.

8. Sur l'estampage il y a, je crois, ΚΝΗΣΤΡΟΝΑΙΛΟΚΤΙ.. ΥΝΔΚΕΙ...; mais la leçon est très-douteuse, la pierre étant endommagée en cet endroit.

9. Sur l'estampage il y a ΚΝΗΣΤΡΟΝ. Κνηστρον ιχθύων, un couteau à écailler le poisson.

10. Κνηστρον σκυτῶν, un couteau de corroyeur pour gratter et nettoyer les peaux (*Thes. Ling. gr. v. κνηστρον*).

Cap. XIV. 1. Πάλος, *palus*, un pal, un pieu (*Du Cange in v.*).

2. Κάλαμοι μεγάλοι, de grands roseaux ou bambous, comme ceux dont les Bédouins font leurs lances, et qui proviennent des environs de Baghdad.

4. Ἄστιλιον, *hastile*, un bois de lance (*Du Cange in v. ἄστη*). Κράνειον, en bois de cornouiller; de toute antiquité ce bois a été préféré pour les lances, les javelots et les flèches (*Hom. Hymn. ad Merc. 460; Her. VII, 92*).

5. Κοντός, *contus*, un épieu, une pertuisane.

6. Σγάλη, ordinairement σκάλα, *scala*, une échelle.

7. Χαράκων φάσκος, un paquet d'échalas; φάσκος est une forme barbare du latin *fascis*.

8	Ἄμαξα ξύλ(ων) γεγογωμένη λ(ίτρας) ,ασ	¥ ρν
9	Καμήλου γόμος [ξύλ.] λ. υ	¥ ν
10	Βουρδῶνος γόμος [ξύλ.] λ. τ	¥ λ
11	Ἄον[ου] γόμος ξύλ' λ. σ	¥ . .
12	Τραυ[ξ]άνων ἤτοι κλαδί[ων] ἰς τὴν χρῆσιν τῶν φού- [ρ]ων ἐκ φάσκων λ. ιε	¥ λ

(CAP. XV.)

ΠΕΡΙ ΞΥΛΩΝ ΤΩΝ ΙΣ ΤΑ ΟΧΗΜΑΤΑ.

1	Ἄξων τορνευτός	¥ σν
2	Ἄνέργαστος	¥ σ
3	Μοδίολος τορνευτός	¥ σμ
4	Ἄνέργαστος	¥ σ
5	Ῥάδις τορνευτός	¥ ο
6	Ἄνέργαστος	¥ λ
7	Σεσιῶνες εἰργασμένοι	¥ σ.
8	Ἄνέργαστοι	¥ σ

8. Sur l'estampage il y a ΓΕΓΟΓΩΜΕΝΗ. Une charretée de bois à brûler, pesant douze cents livres.

9. La charge du chameau est fixée à quatre cents livres, celle du bardeau à trois cents, celle de l'âne à deux cents; actuellement en Orient on estime la charge du chameau à deux cents okes, ou un peu plus de deux cents kilogrammes; celles du mulet et de l'âne sont fort élastiques.

12. Des fagots ou bourrées pour le four.

Cap. XV, 1. Ἄξων, un essieu; τορνευτός, tourné, achevé; ἀνέρ-  
γαστος, seulement dégrossi.

3. Μοδίολος, *modiolus*, le moyeu de la roue.

5. Ῥάδις, *radius*, le rayon de la roue.

7. Sur l'estampage il y a CECCIΩΝEC. Σεσιῶνες, *sessiones*, les banquettes sur lesquelles s'asseyaient les voyageurs ou le conducteur.

9. Φούρα, *furca*, la portion triangulaire de l'avant-train, dans laquelle le timon vient s'emboîter, et à laquelle il est attaché par une cheville. Le véritable nom grec était στῆριγξ. Διπλοῦν ξύλον, ὁ ταῖς ἀμάξαις ὑφιστάσιν, ἡμεῖς μὲν στῆριγγα, Ῥωμαῖοι δὲ φούρακιν ὀνομάζουσι (Plut. *Q. Rom.* 70. Cf. *Vita Coriol.* 24; *Thes. ling. gr.* v. στῆριγμα, στῆριγξ). La *furca* coûte presque le double du timon, ce qui prouve qu'elle ne correspond pas à la chambrière de nos charretiers, comme quelques commentateurs l'ont supposé.

11. Στήμων, le timon. Ῥυμός, τοῦ ἄρματος τὸ ἐκτεταμένον ξύλον περὶ τοὺς ἵππους, ὃ τινες στήμονα καὶ σταθμίον καλοῦσιν (*Hesych. in v.*).

13. Ῥῆγλα, transcription du latin *regula*, qui s'applique à tout morceau de bois droit et uni; il s'agit donc probablement de la cheville qui réunissait le joug au timon, en grec ἔκτωρ ou ἔστωρ (voy. *Thes. ling. gr.* in v.). Ici encore le traducteur n'a pas compris l'original latin qu'il avait devant lui.

15. Κατῆνα, transcription de *catena*. Selon Mommsen (p. 75) il s'agit ici du joug, et effectivement cet objet est la seule partie de l'attirail d'un chariot qui n'ait pas encore été mentionnée; mais on a peine à croire que le rédacteur du texte latin ait laissé de côté un mot d'un usage aussi général que *jugum*,

9	Φούρα τορνευτή	¥ σοε
10	Ἄνέργαστος	¥ ροε
11	Στήμων τορνευτός	¥ .
12	Ἄνέργαστος	¥ ρ
13	Ῥῆγλα εἰργασμένη	¥ οε
14	Ἄνέργαστος	¥ λε
15	Κατῆνα εἰργασμένη	¥ οε
16	Ἄνέργαστος	¥ με
17	Ἀκόντιον ἤτοι μαστιξ εἰργασμένος	¥ ε
18	Ἄνέργαστος	¥ δ
19	Κόστα εἰργασμένα β	¥ .
20	Ἄνέργαστα	¥ λ
21	Φενίκουλα εἰργασ[μ]ένη	¥ ις
22	[Ἄν]έργασ[τος]	...

ΠΕΡΙ ὀχημάτων.

23	[Σαρ]ά[γ]α[ρ]ο[ν] τ[ρο]χ[ο]ῦς ἔχον ἀορβιτοὺς χω- ρίς σιδήρου	¥ γ
24	Σαράγαρον ἀψιδωτο[ῦς] ἔχον τοὺς τροχοὺς χωρὶς σι- δήρου	¥ γφ

d'autant plus qu'il s'en est servi trois fois quelques lignes plus loin. Il faut observer d'ailleurs que le prix du joug est compris dans celui du chariot (XV, 29-31) et rien ne prouve que cet objet ait été tarifé séparément. *Catena* est employé par Vitruve pour désigner les petits chevrons qui relient certaines pièces de charpente entre elles (*Vitruv.* VII, 3; *catenæ lignæ*, *Pallad.* I, 13); il est donc possible qu'il s'agisse dans notre texte de quelque autre partie du chariot.

17. Ἀκόντιον, l'aiguillon.

18. Κόστος, probablement une transcription barbare du latin *costa*, mot qui pourrait s'appliquer aux barreaux ou montants d'un chariot. *Corbium costæ* (Plin. XVI, 75); *navium costæ* (*Ibid.* XIII, 63).

21. Φενίκουλα est probablement la transcription du latin *fenicula*, mot inconnu du reste, mais qui doit être dérivé de *fenum*, et qui pourrait s'appliquer à quelque instrument propre à ramasser le foin; le prix en est minime, 16 deniers.

23. Les voitures sont divisées en deux sections, ὀχήματα (*vehicula*) et κάρρα (*carræ*); la première comprend les voitures de luxe et de roulage, la seconde, les voitures destinées à la culture ou à l'exploitation des bois, auxquelles on a joint les charrues et les autres instruments de culture.

Σαράγαρον, mot qui ne se trouve pas ailleurs, est peut-être une corruption du latin *sarracum*, un chariot de roulage; il y avait des σαράγαρα à deux et à quatre roues. Ἀορβιτός est un mot hybride formé du latin *orbis*; Mommsen traduit *non in orbem flexus*, et τροχὸς ἀορβιτός serait une roue dont les morceaux n'ont pas encore été assemblés en cercle. Les ferrements se vendaient à part, parce qu'ils concernaient le *faber ferrarius*, tandis que la construction du chariot regardait le *carpentarius*. Il en est encore ainsi dans nos campagnes; lorsqu'on commande une voiture de ferme, il faut faire ses conditions avec le charron et avec le maréchal, et chacun envoie son compte séparément.

24. Τροχὸς ἀψιδωτός, une roue dont les sections (ἀψίδες) ont été assemblées, une roue achevée.

25	Ῥαῖδα ἀψιδωτοὺς ἔχουσα τοὺς τροχοὺς χωρὶς σιδήρου	¥ γ
26	Δορμιτώριον ἔχον τοὺς τροχοὺς [ἀσ]ρ[ε]ί[τ]οὺς χωρὶς σιδήρου	¥ βφ
27	Δορμιτώριον ἔχον τ[οὺς τ]ροχοὺς ἀψιδω[τοὺς χω]ρίς σιδήρου	¥ β
28	Σαράγαρα βίρωτα καὶ ὀχήματα λοιπὰ μετὰ τῶν κανθῶν καὶ τοῦ σιδήρου δὲ τοῦ γιγνομένου πιπράσκεσθαι ὀφείλουσιν.	
29	Καροῦχα βιγᾶτα χωρὶς σιδήρου	¥ ..

ΠΕΡΙ ΚΑΡΩΝ.

30	Κᾶρον τετράτροχον μετὰ ζυγοῦ χωρὶς σιδήρου	¥ σν
31	Κᾶρον σεσιδηρωμένον [μ]ετ[ὰ ζυ]γοῦ ξυλίνου καὶ τοῦ σιδήρου δὲ τοῦ γιγνομένου πιπράσκεσθαι ὀφείλει.	
32	Ἄμαξα δίτροχος μετ[ὰ ζυ]γοῦ χωρὶς σι[δ]ήρου	¥ ω
33	Τρίβολος ξύλινο[ς]	¥ σ
34	Ἄροτρον [μ]ετ[ὰ ξύλω]ν	¥ ρ
35	Δίκελλαν τορονευτήν	¥ ιβ
36	Σμ[ιν]ύην ἤτοι πτύον	¥ ιβ

25. Ῥαῖδα, *rheda*, une voiture de voyage. Elle avait quatre roues; *statuimus rheda mille pondo tantummodo superponi, birotæ ducenta* (Cod. Theod. VIII, 5, 8; cf. VI, 29, 2).

26. Δορμιτώριον, *dormitorium*, une voiture où l'on peut s'étendre et dormir; *carruca dormitoria cum mulis* (Scæv. Digest. XXXIV, 2, 13).

28. Βίρωτα, *birota*, une voiture à deux roues. Le traducteur a écrit βίρωτα au lieu de βίρωτα. Κανθός, le cercle en fer de la roue.

29. Il y a sur l'estampage ΚΑΡΟΥΧΑΒΙΓΑΤΑΧΩΡΙΚΙΔΗΡΟΥ¥.; les lettres sont assez distinctes et il n'y a pas ΒΙΡΩΤΑ, comme on pourrait le supposer. Καροῦχα est la transcription du latin *carruca*. C'était une voiture de luxe: *dedit potestatem ut argentatas privati carrucas haberent, quum antea ærata et eborata vehicula fuissent* (Vopisc. Aurel. 46). Βιγᾶτα, *bigata*, attelée de deux chevaux, comme une *biga*.

30. Sur l'estampage il y a ΚΑΡΩΝ et ΚΑΡΟΝ. Κᾶρον, *carrus*, un chariot à quatre roues.

32. Ἄμαξα δίτροχος, un petit chariot à deux roues.

33. Τρίβολος, *tribulum*; c'était une pièce de bois garnie de clous ou de pierres dures, à laquelle on attelait une bête de trait, et qu'on faisait passer et repasser sur les gerbes étalées dans l'aire, jusqu'à ce que le grain fût séparé de la balle (voy. *Thes. ling. gr.* in v.); on s'en sert encore par tout l'Orient.

35. Δίκελλα τορονευτή, une houe à deux dents avec un manche tourné; en latin *bidens*.

36. Σμινύη, une houe ou une pioche. Πτύον, un van.

37. Μάκελλα, une houe ou une bêche.

42. Γαβαθὰ σημοδία, un plat ou mesure contenant un demi-modius; *semodius scobis* (Juv. XIV, 67). Γαβαθόν, *trublion* (*Hesyech.*); en latin *gabata* (*Martial.* VII, 47, 3; XI, 32, 18). Voy. *Thes. ling. gr.* v. Γαβαθόν; *Du Cange*, v. Gabata. Le mot κόνειλα est inconnu; sur l'estampage les premières lettres du mot ne sont pas lisibles; il n'y a de certain que ΝΕΙΛΑΝ.

Cap. XV bis. Le fragment découvert à Livadie par M. François

37	Μάκ[ε]λλαν	¥ δ
38	.....	¥ η
39	..... μο.ουγ...ν.....λ.....α- μου .....	¥ ρνδ
40	Μόδιος ξύλινος	¥ ν
41	Μόδιος σιδηρωτός	¥ οε
42	Γάβαθαν ἤτοι κόνειλαν? σημοδίαν γενομένη[ν] τορονευτήν	¥ λ

(CAP. XVI.)

1	Τά[π]ης. . . . .	
2	Τάπης Συρ[ιακός]. . . . .	
3	...[φώρ]μης	....
4	Τάπης Καππαδοκικός ἢ Ποντικός	* δ
5	φώρμης β	* β
6	Τάπης Αἰγύπτιος	* αψν
7	Τάπης καβαλλαρικός	* υ
8	Τάπης ἀκκουβιτᾶρις μόνος σκεπάζων τὸν ἀκκουβίτον	* δφ

Lenormant devrait se placer ici, mais il est trop mutilé pour pouvoir être inséré dans le tarif (voy. n° 535 f). Il appartient à un chapitre qui traitait des matières employées par les droguistes et les parfumeurs.

Cap. XVI. Ce chapitre traite de tout ce qui concerne la soie et la laine; bien qu'il soit défectueux au commencement et à la fin, il contient des renseignements d'un grand intérêt sur la *res vestitaria* à la fin du troisième siècle; aussi ai-je dû donner au commentaire des développements considérables, mais nécessités par l'importance et la nouveauté du sujet.

4. Τάπης Καππαδοκικός ἢ Ποντικός; c'étaient sans doute de ces tapis que les chefs des dix mille avaient rapportés (τάπιδας βαρβαρικὰς, Xen. Anab. VII, 3, 18). L'Asie fut dès la haute antiquité célèbre par ses tapis; Homère en fait souvent mention. Ceux de Sardes étaient les plus fins (Ψιλοτάπιδες Σαρδιαναί, *Athen.* VI, 67; XV, 8).

6. Τάπης Αἰγύπτιος; cf. *Alexandrina belluata conchyliata tapetia* (Plaut. *Pseudol.* I, 2, 15). Les étoffes de laine de l'Égypte étaient célèbres; elles étaient grossières, mais d'un bon usage; *μάτια βαρβαρικὰ ἄγναφα τὰ ἐν Αἰγύπτῳ γινόμενα* (*Peripl. Mar. Erythr.* 6); *σάγοι Ἀρσινοητικοὶ γεγναμμένοι καὶ βεβαμμένοι* (*ibid.* 8; cf. *Plin.* VIII, 191). Déjà Hérodote avait signalé les vêtements de laine que les Égyptiens portaient par-dessus leurs tuniques de lin (II, 81).

7. Τάπης καβαλλαρικός, une couverture de cheval, différente de la couverture en feutre, *centunculum equestre coactile* (VII, 52).

8. Τάπης ἀκκουβιτᾶρις, un tapis de divan ou de canapé. *L'accubitum* était un divan en forme de demi-cercle, sur lequel s'éten- daient les convives pendant le repas; de là le nom de *sigma* qu'on lui donnait, de même que nous appelons S un canapé formé de deux sièges tournés en sens inverse :

Accipe lunata scriptum testudine sigma :  
Octo capit; veniat quisquis amicus erit.

(*Martial.* XIV, 87; épigramme intitulée *Stibadia*.) Comme

- 9 Τάπης Ἄφρος \* ,αφ  
 10 Στρώματα κατὰ ἀνα[λ]ογίαν τοῦ σταθμοῦ [τοῦ χρυ-  
 σοῦ] καὶ τῆς βαφῆς καὶ τῆς πλούμαρσεως πι-  
 πράσκ[εσθαι] ὀφείλουσιν.  
 11 Βίρρος Λαδικηνός \* ,δφ

- 12 Βίρρος Λαδικηνός ἐν ὁμοίότητι Νερβικοῦ \* μύρ(ια)  
 13 Δελματική ἄσημος Λαδικηνή τρίμιτος \* ζ  
 14 Παραγαῦδιν Λαδικηνόν, προστιθεμένης τῆς τει-  
 μῆς τῆς πορφύρας [τ]ὰ ὑπό[λοι]πα? ἐνλογεῖσθαι  
 δε[ι].

L'usage du sigma lunaire ne devint général qu'à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, l'*accubitum* ayant cette forme ne doit pas être beaucoup plus ancien, ce qui est d'accord avec les remarques des grammairiens : *apud veteres accubitorum usus non erat, sed in lectulis discumbentes manducabant* (Schol. ad Juv. Sat. V, 17); *antiqui stibadia non habebant, sed stratis tribus lectis epulabantur* (Servius ad *Aeneid.* I, 698. Cf. Plin. Ep. V, 6, 36). Le *lectulus* était droit; trois *lectuli*, disposés autour d'une table rectangulaire, formaient le *triclinium*, et le quatrième côté restait libre pour le service; l'*accubitum*, *stibadium* ou *sigma*, accompagnait les tables en fer à cheval, qui furent introduites plus tard. Voyez sur ce sujet les notes de Casaubon et de Saumaise (ad Lamprid. *Elagab.* 19).

Le tapis qu'on étendait sur l'*accubitum* s'appelait *accubitale*; il paraît qu'on les vendait souvent par paires (*accubitalium Cypriorum paria duo*, Trebell. *Claud.* 14); de là le mot *μόνος* dans le tarif.

9. Τάπης Ἄφρος; cf. *tapetia Afra decem* (Vopisc. *Aurel.* 12).

10. Les tapis doivent être vendus en tenant compte en sus du poids de l'or employé dans la broderie, de la teinture, et du travail du brodeur. Voyez pour le mot *πλούμαρσις* les notes du n° 46.

11. Βίρρος Λαδικηνός. Le *birrus* était un manteau ou pardessus analogue, sinon entièrement semblable, à la *lacerna* des auteurs classiques. Si le mot est d'origine latine, il se rattache au grec *πυρρός*; car chez les anciens Romains *burrus* ou *birrus* signifiait roux, et Ennius écrivait *Burrus* pour *Pyrrhus* (Schol. ad Juv. Sat. III, 283; Festus in v. *Burrum*, *Burannica*; Cic. *Orat.* 48); mais on ne voit pas quel aurait été le mot signifiant manteau, qui aurait pu être sous-entendu avec *burrus*, et je serais plutôt d'avis que *birrus* est un mot étranger, naturalisé à Rome sous l'empire, comme *braca*, *caracalla* et beaucoup d'autres; dans les manuscrits le mot est rarement écrit avec un *y*, et dans notre texte on trouve toujours *birrus* et *βίρρος*. *Birrus* et *lacerna* désignaient à peu près le même vêtement à des époques différentes; ainsi le scholiaste de Perse (*Sat.* I, 54) explique *trita lacerna* par *birrus attritus*; mais Sulpitius Severus fait une distinction entre les deux : *Hæc caris viduis et familiaribus mandat tributa virginibus, illa ut birrum rigentem, hæc ut fluentem texat lacernam* (*Dialog.* I, 14); et le scholiaste de Juvénal (*Sat.* VIII, 144) donne *birrus Gallicus* comme explication de *Santonicus cucullus*. Voyez les notes de l'article *sagum*, XVI, 26; et Ferrarius, *de Re vestiaria*, P. II, lib. 1 et 2.

Les laines de Laodicée en Phrygie étaient célèbres à cause de leur finesse, et parce qu'elles étaient particulièrement aptes à recevoir une teinture noire à reflets brillants, comme ceux de la plume du corbeau, et les *βίρροι Λαδικηνοί* étaient probablement de cette couleur, *χρόα κοραζή* (*Strab.* XII, 8, 16, p. 578; toutefois le sens de *κοραζός*, que les lexicographes assimilent à *κοράκινος*, n'est pas certain, car le mot pourrait être dérivé d'une toute autre racine que *κόραξ*). Pline mentionne aussi les toisons de Laodicée (VIII, 190). Les vêtements fabriqués à Laodicée étaient

un objet de luxe : *Nunc lineis et sericis vestibus, et Atrebatum ac Laodiceæ indumentis ornatus incedis* (Hieronym. *adv. Jovinian.* II, 21, ed. Vallars); *Laodicea vestem solam et nominatam emittit quæ sic vocatur Laodicia* (*Descript. tot. orbis*, 23). Dans ce dernier passage, par les mots *vestis sola*, l'auteur a voulu traduire le grec *ἱμάτια ἀπλᾶ* (voy. les notes du n° 74); et c'étaient effectivement des *ἀπλᾶ* qu'on fabriquait à Laodicée, ainsi que l'atteste une inscription de cette ville, où il est question des *γναρεῖς* et des *ἀπλουργοί* (*Corpus inscr. gr.* 3938, où Franz a changé à tort la leçon du texte en *ἀλουργῶν*). Il ne faut pas confondre les étoffes de laine de la Laodicée phrygienne avec les toiles de lin de la Laodicée syrienne, qui sont mentionnées au chapitre suivant.

12. Cet article montre que le tarif a été rédigé surtout en vue des provinces d'Orient. Les Nerviens occupaient une partie de la Flandre française, l'arrondissement actuel de Valenciennes; il paraît que leurs *birri* étaient célèbres, de même que les *saga* des Atrebates, leurs voisins.

13. Sur *δελματική*, voyez XVII, 11. Ἄσημος, s'applique aux étoffes qui n'étaient ni brodées ni ornées d'une bande de pourpre ou d'or; nous trouverons plus loin les étoffes de soie et de lin unies (XVI, 50; XVII, 26); *tunicæ asemæ* (Lampr. *Sev. Alex.* 33; *χιτῶνες πορφύρα διάσημοι* (Lyd. *de Magistr.* I, 17).

*Τρίμιτος*, *trilix*, se dit d'un tissu, où l'on fait entrer trois lices ou trames de couleur ou de nature différentes; *θώραξ λινοῦς τρίμιτος* (*Dio*, LXXVII, 7); *τρίμιτοι χιτῶνες* (*Pollux*, VII, 13, § 58). On disait aussi *πολύμιτος*, *polymitus*: *πολύμιτοι πέπλοι* (*Æschyl. Suppl.* 446); *ζῶναι* (*Peripl. Mar. Erythr.* 49); *plurimis licis texere quæ polymita appellant Alexandria instituit, scutulis dividere Gallia* (*Plin.* VIII, 196; mais le passage d'Eschyle et les monuments de l'Égypte montrent que cette manière de tisser était connue longtemps avant la fondation d'Alexandrie). Le passage suivant de saint Jérôme montre bien ce qu'était l'art du *polymitarii*: *Textum est subtegmene cocci, purpuræ, hyacinthi, et stamine byssino, atque ita polymita arte distinctum, ut diversos flores ac gemmas artificis manu non textas, sed additas arbitris* (*Epist.* LXIV, ad *Fabiolam*, 42, éd. Vallars). Voyez aussi les notes à l'article *plumarius*, XVI, 46.

14. Παραγαῦδιον, παραγαῦδης, παραγῶδη, *paragaudis*, *paragauda*; une tunique ou dalmatique blanche, ornée d'une bordure de pourpre, quelquefois aussi d'or. Παραγῶδαι, χιτῶνες λογχωτοί, ἀκροπόρφυροι, λευκοὶ διόλου, περιχερίδας ἔχοντες (μάνικας αὐτὰς ἐκεῖνοι λέγουσι). Τοὺς δὲ τοιούτους χιτῶνας παραγαῦδας τὸ πλῆθος οἶδεν ὀνομάζειν. Ἀρχαῖος ὅμως χιτῶν ὁ παραγαῦδης, Πέρσαις καὶ Σαυρομάταις ἐπίσημος, ὡς Διογενιανῶ τῷ λεξογράφῳ εἴρηται (*Lyd. de Magistr.* I, 17). Ἐχρηστο παραγῶδαις αὐριγάμοις, ἀντὶ τοῦ, χιτῶσι χρυσοῖς γαμματισκοῖς ἀναλελογχωμένοις, ἀπὸ τῆς περὶ τοὺς πόδας ὄσας καὶ τελευτῆς τοῦ ἐσθήματος ἐξ ἑκατέρων τῶν πλαγίων εἰς γάμμα στοιχείον διαζωγραφοῦσι χρυσοῦ τὸν χιτῶνα (*ibid.* II, 4). Παραγῶδης, χιτῶν καταπόρφυρος (*ibid.* II, 13). Παραγῶδας, χιτῶν παρὰ Πάρθοις (*Hesych.* v. παραγωγάς). On voit par ces passages que la véritable orthographe était παραγῶδης, l'orthographe vulgaire παραγαῦδης, et c'est celle-ci qu'on

15	Δελαματική λάσειος ἀνδρεί[α ἔ]χουσα πορφύρας . . . . .
16	Δελαματική[ή λ]άσειο[ς] γυναικ[.] ἔχο[υσα] πο[ρφύ]ρας λα . . . . .
17	Βίβρος Νερβικός ἐν[τόπι]ος κάλλιτος . . . . .
18	Βίβρος τα[υρογαστρι]κός . . . . .
19	Βίβρος [Νωρικ]ός . . . . .
20	[Βίβ]ρος . . . . . μαγή * α

21	. . . . . υσ <sup>2</sup> . . . . . αν . . . . .
22	. . . . .
23	Βίβ[ρος]
24	[Βίβ]ρος . . . . .
25	[Σά]γον Παν[νονικόν] . . . . . fi . . . . .
26	Sagum Gallicum hoc est <i>Atrebatium</i> . . . . . X octo milibus.

trouve dans les auteurs latins, ainsi que dans notre texte. Il en résulte aussi que la paragaude était une tunique, dont la bordure inférieure était de pourpre, ou brodée d'or, et non cette bordure elle-même, comme l'ont pensé la plupart des auteurs qui ont écrit sur la *res vestiaria* des anciens. Ce sens est d'ailleurs clairement établi par le texte de notre tarif : παραγαῦδιν, προστιθεμένης τῆς τειμῆς τῆς πορφύρας; le prix de la paragaude variait selon la largeur de la bande de pourpre, qui se payait fort cher.

Dans les auteurs latins, *paragaudis* et *paragauda* doivent toujours être pris comme des adjectifs, sans cependant qu'il soit nécessaire d'écrire *paragaudeus*, comme le proposait Casaubon. Ainsi, dans la lettre de l'empereur Gallien, citée par Trebellius Pollion (*Claud.* 17), *albam subsericam paragaudem triuncem unam* doit se traduire : une tunique blanche en soie et laine, dite paragaude, une tunique-paragaude. La même expression est reproduite exactement dans la Chronique Alexandrine : φορέσας στιχάριον ἄσπρον παραγαῦδιν (*anno 4 Justinii Thracis*). Dans une lettre de Valérien (*Vopisc. Prob.* 4) on trouve la forme adjectivale : *interulas paragaudias duas*, c'est-à-dire, deux tuniques ornées d'une bordure de pourpre comme les paragaudes. Les paragaudes étaient quelquefois ornées de plusieurs bandes de pourpre : *paragaudas vestes primus militibus dedit, et quidem aliis monolores, aliis dilores, trilores aliis, et usque ad pentelores, quales hodie lineæ sunt* (*Vopisc. Aurel.* 46, et la note de Saumaise; *lineæ paragaudæ, ibid.* 45). Deux lois du code Théodosien ont rapport aux paragaudes, l'une de 369, l'autre de 382. Dans la première le sens du mot est le même que dans les passages déjà cités : *auratas, ac sericas paragaudas auro intextas, tam viriles quam muliebres, privatis usibus contexere prohibemus* (*Cod. Th.* X, 21, 1); les mots *tam viriles quam muliebres* prouvent clairement, malgré l'opinion de Godefroy, qu'il s'agit ici du vêtement dans son ensemble, et non de la bande ou bordure. Dans la seconde, le sens est moins clair : *nemo auratas habeat, aut in tunicis, aut in lineis, paragaudas; non enim levi animadversione plectetur, quisquis vetito se et indebito non abdicavit indutu* (*Cod. Th.* X, 21, 2). Selon Godefroy et tous les commentateurs, *paragauda* signifie ici la bordure; mais, si dans la loi précédente le mot s'applique au vêtement tout entier, il est difficile d'admettre que treize ans plus tard le législateur l'ait employé dans un sens différent; d'ailleurs le mot *indutus* ou *indumentum* ne peut s'appliquer qu'à un vêtement et non à un ornement ou insigne; on disait *induere vestem*, mais non *induere latum clavum, induere institam*. Il faut donc traduire : Que personne n'ait parmi ses tuniques, ou parmi ses chemises de toile, des paragaudes brodées d'or. Sous le nom de *tunicæ* la loi comprend les tuniques de laine, de soie, ou mélangées de laine et de soie; par *lineæ*, elle désigne celles de lin, et nous avons vu plus haut qu'il y avait des *subsericæ paragaudæ* et des *lineæ paragaudæ*. Ainsi la première loi interdisait la fabrication des paragaudes dorées ailleurs que dans les gynécées impériaux, et cette restriction n'ayant pas été suffisante, la seconde loi défend

aux particuliers même de posséder chez eux les vêtements prohibés.

L'étymologie de παραγάδη est intéressante. Diogenianus, qui vivait sous Hadrien, nous apprend que le mot était d'origine asiatique. Effectivement dans le Jézira, commentaire composé vers le second siècle de notre ère, le voile, qui séparait les deux sanctuaires du tabernacle, est appelé פרגוד ou פרגודא (*ad Exod.* XXVI, 31, 33); le même mot est employé plus tard dans le targum de Jonathan, pour désigner le χιτὼν ποικίλος de Joseph (*ad Genes.* XXXVII, 32), et il se trouve fréquemment dans les écrits talmudiques avec le sens de robe sacerdotale ou de tunique (Castell, *Lexicon heptaglott. in v.*). Mais en expliquant par פרגוד l'ancien mot biblique פרכת (*Exod.* XXVI, 31), les exégètes ne se doutaient pas que les deux mots sont identiques; car פרגוד n'est que l'ancien mot hébraïque, adapté à la prononciation persane, et repris sous sa nouvelle forme par les populations de la Syrie. Le même radical se retrouve en arabe; فروج et فرجى signifient un manteau fendu par derrière; la seconde forme est celle usitée par les Persans, la première est l'ancienne forme arabe. Selon Chéhab-ed-dyn, cité dans le Camous, le prophète portait un فروج en soie. La forme moderne est فرأجه, nom qu'on donne à Constantinople aux grands manteaux légers que portent les femmes turques.

Les tissus dont on faisait les paragaudes étaient de différente nature, mais c'étaient toujours des tissus légers; la paragaude envoyée par Gallien à Claude ne pesait que trois onces ou quarante-deux grammes, ce qui suppose une étoffe très-légère. On fabrique encore à Mossoul et à Diarbékir des peignoirs en gaze de soie, avec quelques broderies d'or ou de couleurs, qui doivent avoir beaucoup d'analogie avec les paragaudes des anciens, et il est bien possible que cette fabrication se soit perpétuée sans interruption dans ces contrées depuis les Parthes et les Perses; j'ai vu de ces peignoirs qui ne pesaient pas cent grammes.

15. Λάσειος correspond probablement au latin *pexa* (voyez les notes XVI, 67).

17. Il faut probablement lire ἐντόπιος; cette épithète est ajoutée pour bien distinguer le véritable *birrus Nervicus* de la contrefaçon fabriquée à Laodicée (XVI, 12). Cf. λώδικες ἐντόπιοι (*Peripl. Mar. Erythr.* 24).

18. Voyez XVI, 80.

25. Σά[γον] Παν[νονικόν]. Bien que les saies de la Pannonie ne soient mentionnées nulle part, la restitution Παννονικός est très-probable. Nous trouverons plus loin le *birrus* de la Norique, province limitrophe de la Pannonie. Il y avait en Pannonie, à Sirmium et à Bassiana, deux gynécées ou ateliers impériaux pour la fabrication des étoffes (*Not. dign. Occid.* 10). La singulière étymologie donnée par Dion Cassius (XLIX, 36) semble indiquer qu'il y avait des vêtements particuliers à la Pannonie.

26. De cette ligne il ne reste plus que les lettres ΓΑΛΛ dans le texte grec; mais elles suffisent pour montrer que cet article correspond au *sagum Gallicum* du fragment de Mylasa. La saie

27	Strictoria leporina dorsualis <sup>2</sup>	X milibus
		sex
28	Dalmatica muliebris	.....
29	.....	.....
30	.....να.....	.....
31	.....ασ.....κός	* μύ(ρια)
32	.....ν.....αιλλ.....κή	.....
33	.....εδος κάλλιςτος	* ,η
34	.....	* ,δ
35	.....	* ,αζ
36	.....ον	* ,ασ
37	.....	* ,ε

38	.....	.....
39	.....	.....
40	.....	.....
41	.....	* ,ζ
42	.....	* ,δ
43	.....να	.....
44	.....ικός	* ,η
45	.....	* ,αρ

ΠΕΡΙ Τῆς ἐργασίας ΤΩΝ ΣΗΡικῶν καὶ τῶν πέζων<sup>3</sup>

46	Πλουμαρίω εἰς τὰ[πητα]	.....
----	------------------------	-------

était le vêtement national des peuples de l'Espagne, de la Gaule et de la Germanie (Appian. *Iber.* 42, 43, 54; *Strab.* IV, 4, 3; Tacit. *German.* 17); l'usage s'en était répandu dans tout l'empire romain; les officiers, les soldats, les esclaves, en portaient habituellement; on en fabriquait jusqu'en Égypte, d'où le commerce les répandait dans les ports de la mer Rouge (σάγοι Ἀρσινοητικοί, *Peripl. Mar. Erythr.* 8). Les saies tissées à Arras étaient célèbres, et devaient être d'une qualité supérieure; saint Jérôme cite les *vestes Atrebatum*, et Vopiscus les *birri Atrebatice*, parmi les vêtements de luxe (Hieronym. *adv. Jovinian.* II, 21; Vopisc. *Carin.* 20; *Atrebatice saga*, Treb. Poll. *Gallien.* 6). Selon Johannes Lydus (*de Mag.* I, 17) les *χλαμύδες Ἀτραβατικαί* étaient de la couleur d'une feuille morte, *ξηραμπέλινοι*. Il ressort de tous ces passages qu'on fabriquait à Arras non-seulement des saies, mais des vêtements de laine de différentes sortes; et de nos jours encore il y a dans cette ville d'importantes manufactures de draps. Le *sagum* et le *birrus* devaient avoir beaucoup d'analogie; mais notre texte montre que ces deux vêtements n'étaient pas identiques, comme plusieurs commentateurs l'ont supposé. Le prix élevé du *sagum Gallicum*, 6000 *denarii*, indique qu'il s'agit de saies fines, sans doute de celles d'Arras.

27. Cette ligne n'est pas représentée dans la copie du texte grec. *Strictoria*; voyez VII, 56. *Leporina*, en poil de lièvre; *vestes leporino pilo facere temptatum est tactu non perinde molli ut in cute, propter brevitatem pili dilabidas* (*Plin.* VIII, 219); *lana leporina* (Ulpien. *Digest.* XXXII, 70); *pilus leporinus* (Lamprid. *Elagab.* 20).

*Dorsualis* est une conjecture de Mommsen; le texte de Mylasa ne donne que les lettres BURS. *Dorsuale* se disait des couvertures pour les animaux; *boves dorsualibus sericis discoloribus præfulgentes* (Treb. Poll. *Gallien.* 8).

28. ΒΛΛΜΛ, *Myl.*; .....ΤΙΚΗΓΥ....., *Ca.* Ces deux fragments réunis montrent qu'il s'agit ici d'une *dalmatica muliebris* (*voy.* XVII, 6, etc.).

32. Cette ligne, omise dans la copie de M. Lenormant, se trouve dans celle publiée par Mommsen.

45. Le paragraphe *περὶ ἐργασίας* ne s'étend probablement que jusqu'à l'article 60, où une nouvelle section paraît commencer. *Τῶν πέζων* est une conjecture de Mommsen.

46. *Plumare*, d'où est formé le mot barbare *πλούμαρις* (XVI, 40), signifie broder; *plumarius*, *πλουμάριος*, un brodeur. L'application de ce mot aux étoffes était nouvelle du temps de Plaute: *Plumatile sc. vestimentum, vox nova* (*Epid.* II, 2, 49). Un passage du traité de Varron sur l'éducation montre que l'art du

*plumarius* se rapprochait de celui du *textor polymitarius*; car l'auteur applique à tous les deux l'expression *pingere*, broder: *Etenim nulla quæ non didicit pingere potest bene judicare, quid sit bene pictum a plumario aut textore in pulvinaribus plagis* (*apud Nonium*, II, 716). Vitruve recommande que les boutiques des *plumarii* soient tournées vers le nord, afin que les couleurs qu'ils emploient ne soient pas fanées par le soleil: *Non minus pinacothecæ et plumariorum textrina pictorumque officinæ, uti colores eorum in opere propter constantiam luminis immutata permaneant* (VI, 4). Ainsi au siècle d'Auguste *plumarius* se disait de l'ouvrier qui brodait en couleurs, et ce sens est d'accord avec l'étymologie du mot, qui peut se rapporter aussi bien aux couleurs variées du plumage des oiseaux (*pictæ volucres*) qu'à la forme même des plumes. C'est dans le même sens que Properce a dit: *Effultus pluma versicolore caput* IV, 6, 50); ici *pluma versicolor* signifie une broderie ou un oreiller brodé de différentes couleurs. Le terme *plumare* s'appliquait donc particulièrement à la broderie en couleurs; mais il signifiait aussi broder avec du fil d'or: *Pavo plumato amictus aureo Babylonico* (Publ. Syrus *ap. Petron.* 55); *strata micant auro plumata* (Luc. *Phars.* X, 124).

Au quatrième siècle, saint Jérôme s'exprime en ces termes: *In Exodo* (XXXV, 35) *cæterisque locis, ubi describuntur vestes plumaria arte connectæ, opus Cherubim, id est, varium atque depictum, esse factum describitur* (Ep. XXIX *ad Marcellam*, § 6, éd. Vallars). Quelques années plus tard, Théodoret écrivait: *τὸν δὲ χιτῶνα τὸν ἀστραγάλωτον ὃ μὲν Ἀκύλας καρπωτὸν ἡρμίνευσεν, ἀντὶ τοῦ καρπούς ἐνουφασμένους ἔχοντα· οἱ νῦν δὲ αὐτὸν πλουμαρικὸν καλοῦσι* (*Quæstio* 28 *in II Regum*). Enfin un passage de Vopiscus montre que l'ouvrage du *plumarius* était fort apprécié et devait se payer cher: *Tunicas micantes purpura, plumandi difficultate pernobiles* (*Carin.* 20). Si on prenait à la lettre les expressions de saint Jérôme et de Théodoret, on devrait regarder le *plumarius* comme un ouvrier qui tissait les ornements dans l'étoffe, et on ne voit pas alors en quoi il différerait du *polymitarius* (*voy.* XVI, 13). Mais le texte de notre tarif montre que le *plumarius* travaillait sur des étoffes déjà confectionnées, et par conséquent ne pouvait être qu'un brodeur à la main. Aussi faut-il interpréter les termes *contextæ* et *ἐνουφασμένους* dans leur sens le plus étendu; et à la rigueur ils peuvent s'appliquer à l'ouvrier qui brode une étoffe sur un métier.

Chez les auteurs byzantins le mot *πλουμμίον* a un tout autre sens: *χιτῶν ἐκ μετὰξῃς ἐγκαλλωπίσματος χρυσοῦς πανταχόθεν ὠραϊσμένος, ἃ δὴ νενομίκασι πλουμμία καλεῖν* (Procop. *de Edific.* III, 4); *φορέσας χλαμύδιν ὀλοσηρικὸν ἔχον ἀντὶ πορφυροῦ χρυσοῦν βασιλικὸν ταῦλιν, ἐν*

47	Ἰς στίχην [ὄλ]οσηρικὸς[ν]	[*] τ
48	Ἰς χλαμ[ύδ]α Μουτουνησ[ίαν]	[*]. ε
49	Ἰς χλαμύδα Λαδικηνήν Μοτονησίαν δ(γκίας) α	* κε
50	Βαρβαρικαρίω διὰ χρυσοῦ ἐρ[γα]ζομένω ὑπὲρ ἔργου πρωτείου (ὄγκίας α)	* α
51	[Ἰ]πὲρ ἔργου δ]ευτερείου	* χ
52	.....ω ἰς ὄλοσηρικὸν δ(γκίας) α	....

53	Ἔργου δευτε[ρείου] δ(γκίας) α	* υ
54	Σηρικαρίω ἐρ[γου] πρωτείου ἰς [συψη]ρικὸν τρ[ε]φ[ο]- μένω ἡμερήσια]	.....
55	Εἰς ὄλοσηρικὸν ἄσημον τ[ροεφο]μένω ἡμερήσι[α]	* ε
56	Εἰς ὄλοσηρικὸν ἔξοχ[ον]	* ξ
57	Γερδία τρεφομένη ὑπὲρ εἰματι[σ]μοῦ πέζου τῶν εἰς παράδοσιν ἡμερήσια	* ιβ

ἢ ὑπῆρχεν ἐν μέσῳ στηθάριον ἀληθειδὶν μικρὸν τοῦ βασιλικοῦ χαρακτῆρος Ἰουστίνου, καὶ στιχάριον ἄσπρον παραγαῦδιν, καὶ αὐτὸ ἔχον χρυσᾶ πλουμῖα βασιλικά, ἡσαύτως φέροντα τὸν χαρακτῆρα τοῦ αὐτοῦ βασιλέως Ἰουστίνου (Chron. Alex. anno 4 Justinus Thracis; cf. Ταυλιών, ἀντὶ τοῦ πτυχίου, Lyd. de Mag. II, 13). Il s'agit dans ces deux passages d'ornements appliqués après coup comme les plumes d'un oiseau, et non tissés dans l'étoffe; ils étaient de forme rectangulaire (ταῦλια, *tabulae*), ou arrondie (πλουμῖα, *plumae*), et répondent aux *clavi* des Romains. Les commentateurs qui ont traité ce sujet n'ont pas établi la distinction entre l'*opus plumatum* des auteurs latins et les πλουμῖα des byzantins; les passages que j'ai cités montrent cependant qu'avec les siècles le mot a changé de sens, comme il arrive souvent, et a été appliqué successivement à des choses différentes, quoique ayant de l'analogie entre elles (voy. Saumaise ad Vopisc. Carin. 20; Du Cange, in v. πλουμῖον, πλουμαρικός, ταῦλιον; Becker, Gallus, ch. I, notes). Dans notre texte le *plumarius* est un artisan qui brode en soie de couleur sur une étoffe de soie ou de laine, et on le payait à tant l'once de soie employée; le *barbaricarius* au contraire brode en or, et son travail est rétribué à un taux infiniment plus élevé que celui du *plumarius*.

47. Στίχη, *strictoria*, une tunique ou chemise élastique, servant le corps sans faire de plis (voy. VII, 56). Ce mot ne paraît pas être employé ailleurs que dans notre texte, mais le diminutif στιχάριον se rencontre fréquemment chez les auteurs byzantins (voy. Du Cange in v.); et στιχίον est employé par Hésychius (in v. ἀβόλον).

48. Χλαμύς; la chlamyde n'était portée que par les militaires, du moins dans les murs de la capitale; *nullus senatorum habitum sibi vindicet militarem, sed chlamydis terrore deposito, quieta coloborum ac penularum induat vestimenta* (Cod. Th. XIV, 40, anno 382). Le prix d'une chlamyde de soldat est fixé par une constitution de l'an 396 à 1 *solidus*; auparavant elle coûtait un tiers de moins (Cod. Th. VII, 6, 4).

Μουτουνήσιος, Μοτονήσιος; le sens de cette épithète, qui est appliquée à plusieurs sortes de vêtements de laine, est incertain. Mommsen a émis la conjecture très-plausible que Μοτονήσιος est la transcription du latin *Mutinensis*; en effet Mutina s'écrivit en grec Μούτινα ou Μοτινή, et les laines du district qui s'étend entre Parme et Modène étaient célèbres; mais elles sont plus souvent appelées laines de Parme (*Martial.* II, 43; V, 13; XIV, 155) que laines de Modène (*Strab.* V, 1, 12; cf. *Martial.* III, 59).

49. Χλαμύς Λαδικηνή Μοτονησία, une chlamyde faite à Laodicée en imitation de celles de Modène; cf. Βίβρος Λαδικηνός ἐν ἡμοιότητι Νερβικοῦ.

Mommsen fait remarquer qu'il était d'usage d'indiquer le poids de l'or employé dans la broderie d'un vêtement; *cyclas, quæ sex uncis auri plus non haberet* (Lamprid. Alex. Sev. 41); *tunica auro clavata subserica librilis* (Vopisc. Bonos. 15).

50. Βαρβαρικαρίος. *Barbaricarii dicuntur, exprimentes ex auro*

*et coloratis filis hominum formas et diversorum animalium, et specierum imitantes subtilitate veritatem* (Donat. ad *Æn.* XI, 777). Les *barbaricarii* sont souvent mentionnés dans les lois romaines et ailleurs, mais dans tous ces passages il s'agit d'ouvriers qui appliquaient l'or et l'argent sur le fer ou le bronze, notamment sur les armes ou sur les vases (voy. Godefroy ad *Cod. Theod.* X, 22, 1; Corippus, *Justin.* III, 421; *Not. Dign. Occid.* 10; *Not. Orient.* 10, et les notes de Böcking). Dans notre texte et dans la glose de Donatus, le *barbaricarius* est un brodeur en or sur étoffe.

54. Σηρικαρίος. Le sens de ce mot n'est pas certain; il s'applique probablement à l'ouvrier qui tisse la soie, comme γερδία, à l'ouvrière qui tisse la laine. *Sericaria* se trouve dans une inscription de Rome: *Thymele Marcellæ sericaria* (Orelli, 2955), et l'éditeur traduit, *quæ vestes sericas curat*.

55. Ἄσημος; voy. 13.

56. Εἰς ὄλοσηρικὸν ἔξοχ[ον]. Ἐξοχος est employé ici en opposition à ἄσημος, au lieu de διάσημος ou ἐπίσημος; le mot peut être pris dans son sens naturel, et signifierait alors de première qualité; ou bien il y a une allusion au titre ἐξοχώτατος, qui se donnait à différents fonctionnaires (Du Cange in v. Cf. *Herodian.* II, 12, 6), et on pourrait lire ὄλοσηρικὸν ἔξοχωτάτων, c'est-à-dire un vêtement de soie portant les raies ou marques qui distinguent les fonctionnaires.

57. Γερδία, une tisseuse. Γέρδιος, ὑφάντης (*Hesychius, Suidas;* cf. *Thes. ling. gr. in v.*). Ce mot paraît être un ancien mot latin, d'usage populaire; Lucilius est le seul auteur qui s'en soit servi:

Curate domi sint

Gerdius, ancillæ, pueri, zonarij, textor.

(p. 72, 16, éd. Gerlach); mais dans ce passage le sens du mot est douteux, car on ne peut guère admettre qu'il soit synonyme de *textor*. Selon Schneider, γέρδιος est dérivé de l'ancienne forme éolienne ἔρδω pour ἔργω.

Πέζος ἱματισμός, *pexa tunica* (Gloss. apud Du Cange in v.). En latin, *vestis pexa* est un vêtement, dont l'étoffe est pelucheuse ou veloutée, de manière que ni la chaîne ni la trame ne soient apparentes; telles sont les étoffes de laine, lorsqu'elles sont neuves; de là par extension *pexa vestis* se dit de tout vêtement neuf (*Plin.* VIII, 191; *Hor. Ep.* I, 1, 95; *Martial.* II, 44; III, 58). Le contraire de *pexus* est *rasus*, qui se disait des vêtements râpés ou des tissus ras, comme certaines étoffes de laine, la toile ou les soieries (*toga rasa, Plin.* VIII, 195; *Martial.* II, 85; *galbana rasa, Juv. Sat.* II, 97). Ici ἱματισμός πέζος signifie un vêtement de laine en général, sans que l'idée de nouveauté y soit particulièrement attachée (cf. XVI, 102); et c'est en ce sens que le mot est employé par saint Jérôme dans le passage suivant, qui a embarrassé les commentateurs: *Ante nudo eras pede; modo non solum calceato sed ornato. Tunc pexa tunica, et nigra subucula vestiebaris, sordidatus et pallidus; nunc lineis et sericis*

58	Ἐν [εἰ]ματίοις Μουτουνησίοις ἤτοι Λ[αδικ]ηνοῖς τρεφομένη	* ις
59	..... ζομένω Μουτουνη(ήσια)	* ...
60	..... κω τρεφομένω Λα(δικηνά)	* μ
61	[Περι] τειμ[ῆς]..... κη.....	.....
62	.....	.....
63	[Χλανί]δ[ος].....	.....
64	[Στί]χ[η].....	.....
65	.....	.....
66	[Σάγου Γ]αλ[λικού].....	.....
67	[Δελματικ]ῆς ο. ....	.....
68	Δελματικῆ[ς].....	.....
69	Δελματικῆς..... καινῆς.....	.....
70	Δελματικῆς ἀφε..... [δ]λοσηρικου	.....
71	Στίχης καινῆς ὄλο[σηρικ]οῦ	* σν

72	Ἀζήμου? καινοῦ δ[λ]οσηρικου	* σ
73	Χλανίδος καινῆς Μουτουνησίας	* ρ
74	Χλανίδος καινῆς Μουτουνησίας ἀπλῆς	* σν
75	Φιβουλατορίου καινοῦ Μουτουνη(σίου)	* σ
76	Φιβουλατορίου καινοῦ Λαδικηνοῦ	* σ
77	Χλανίδος καινῆς Λαδικηνῆς	* σ
78	Βίβρου Νερβικου καινοῦ	* χ
79	Βίβρου Λαδικηνοῦ καινοῦ	* ροε
80	Βίβρου βρειπησίου ἤτοι ταυρογαστρικου καινοῦ	* τ
81	Βίβρου Νωρικου καινοῦ	* σ
82	Τῶν λοιπῶν βίβρων	* ρ
83	Βίβρων Ἄφρων ἢ Ἀγαϊκῶν	* ν

ΠΕΡΙ ΤΕΙΜΗΣ ΤΩΝ ΣΗΡΙΚΩΝ.

84	Σηρικου λευκου λί(τρα) α	* α μύ(ρια)
----	--------------------------	-------------

*vestibus ornatus incedis* (*adv. Jovinian.* II, 21). Au premier siècle, où les étoffes de laine étaient presque les seules portées par les hommes, la toge neuve et pelucheuse du riche et le vêtement râpé du pauvre étaient également en laine; plus tard la soie et le fin lin étaient devenus d'un usage général parmi les classes aisées, et ne porter que de la laine était un signe de pauvreté. Quant aux mots τῶν εἰς παράδοσιν, je ne saurais en donner une explication satisfaisante, et je soupçonne que le traducteur grec a omis quelque chose, ou n'a pas compris l'original latin qu'il avait sous les yeux.

58. Je crois qu'il faut lire : ἐν [εἰ]ματίοις, la forme δελματίοις n'étant guère admissible et contraire d'ailleurs à l'usage constant du traducteur grec. Le salaire est plus élevé pour le tissage des ἱμάτια Μουτουνησία et Λαδικηνά, qui étaient de laine fine, que pour les ἱμάτια πέζα ordinaires.

71. Στίχη; voy. XVI, 47; VII, 27.

72. Les copies donnent A...MOY et AZHMOY; je ne saurais expliquer ce mot.

73. Χλανίς, un pardessus d'étoffe légère. Χλανίδες, λεπτά ἱμάτια *Hesyeh.*; λεπτά χλανίδια (*Dio.* XLVI, 48); πολυτελεῖς στρωμαῖ καὶ χλανίδες, τὰ μὲν ἀλουργεῖς, τὰ δὲ ποικιλταί, τὰ δὲ λευκαί (*Longin. Sublim.* 43). La différence entre χλανίς et χλαῖνα (*laena*) paraît avoir consisté dans le plus ou moins de légèreté de l'étoffe; pour χλαῖνα et χλαμύς, elle était dans la forme (*Ammonius*, p. 146, 147; *Thes. ling. gr.* χλαῖνα, χλαμύς, χλανίς).

74. Ἀπλῆς. La différence de prix entre cet article et le précédent indique qu'il s'agit ici, ou d'une qualité inférieure, ou d'un vêtement dont la façon exigeait moins d'étoffe. Les gloses d'Hésychius montrent que la seconde explication est la vraie : Ἄπλοῦς, ἀπλοῖδες μικρὸν ἱμάτιον. Διπλοῖδα, διπλουμένην χλανίδα ἐν τῷ φορεῖσθαι. Ces vêtements se fabriquaient à Laodicée, et les fabricants s'appelaient ἀπλουργοί (voy. la note XVI, 41). La χλανίς ἀπλῆ correspond probablement au *singillo* ou *singilio* des auteurs latins (*Treb. Poll. Claud.* 17, et la note de Saumaise); et c'est elle que l'auteur de la *Totius Orbis Descriptio* a voulu désigner, sans bien comprendre ce qu'il écrivait, lorsqu'il dit : *Vestem solam et nominatam Laodicia emittit quæ sic vocatur Laodiciam* (cap. 23). L'auteur du *Périple de la mer Érythrée* se sert du mot ἀπλοῦς dans un sens différent; dans son traité, ἱματισμὸς ἀπλοῦς est opposé à ἱματισμὸς κοινός, νόθος, ἐντόπιος, et désigne les vêtements de bonne et loyale fabrique, tandis que le autres ex-

pressions s'appliquent aux sortes communes et aux contrefaçons (*Peripl. mar. Erythr.* 6, et la note de C. Müller; *ibid.* 24, 28, 49, 56).

75. Le *fibulatorium* était un *sagum* ou un *pallium* muni d'une agrafe; car le *sagum* se portait avec ou sans agrafe. *Tegumen omnibus Germanis sagum fibula aut, si desit, spina consertum* (*Tacit. Germ.* 17). *Sagula purpurea duo cum fibulis aureis singulis* (*Liv.* XXX, 47.) L'empereur Claude le Gothique écrivant à Regillianus, gouverneur de l'Illyrie, le prie de lui envoyer : *duo saga, sed fibulatoria* (*Treb. Poll. Trig. tyr.* 10). Dans une lettre de l'empereur Valérien, il est fait mention de *duo pallia Gallica fibulata*; ce sont probablement les mêmes vêtements qu'il nomme *sagochlamydes* dans une autre lettre, et qui étaient portés habituellement par les tribuns militaires (*Vopisc. Prob.* 4, et la note de Saumaise). Les *fibulatoria* étaient aussi portés par les Perses, d'après la glose de Suidas : Φιλατόριον, περιδολαίον Περσικόν (voy. *Du Cange in vv.* Φιλατόριον, *fibulatorium*).

80. Βρειπήσιος, en latin *ripensis*, s'applique aux provinces riveraines du Danube (*Dacia ripensis*, *Ammian.* XXVI, 7, 12; *Noricus ripensis super Danubium*, *Polemius Sylvius*, éd. Mommsen, *Mém. Acad. de Saxe*, III, p. 254), ainsi qu'aux troupes qui y étaient cantonnées (*Cod. Theod.* VII, 20, 4; 22, 8). Il est probable que le βίβρος βρειπήσιος était fabriqué en Dacie. Quant à l'épithète ταυρογαστρικός, elle doit s'entendre de la couleur fauve du *birrus*, semblable à celle de la peau du ventre chez le taureau; c'est ainsi que chez nous il y a une couleur que l'on désigne sous le nom de *ventre de biche*. Les saies portées par les militaires étaient généralement de couleur fauve, jaunâtre ou rouge (voy. Saumaise, *ad Vopisc. Aurel.* 46).

81. *Habet Pannonia civitates maximas, Syrmi quoque et Noricum, unde et vestis Noricus exire dicitur* (*Tot. Orbis Descript.* 47).

84. La soie blanche provenait de la Chine, et encore maintenant ce pays n'en produit guère d'autre; et puisque le tarif ne mentionne que celle-là, on peut en conclure que, du temps de Dioclétien, la soie qui alimentait les métiers de l'empire romain était apportée de la Chine. Sur ce sujet, ainsi que sur tout ce qui se rapporte au commerce de la soie dans l'antiquité, on peut consulter avec fruit l'intéressant livre de M. Pariset (*Histoire de la soie*, Paris, 1862), le mémoire de Pardessus (*Mém. Acad. Inscript.* t. XV), et celui de M. Reinaud (*Journal asiatique*, 1863). Le tarif fixe à 10000 deniers le prix de la soie blanche, ce qui

85 Τοῖς τὸ σηρικὸν λύουσιν μετὰ τῆς τροφῆς ὀγκύ-  
κτας) α

\* ξδ

fait 620 fr., d'après l'évaluation du denier que nous avons adoptée. Quelques années auparavant, sous le règne d'Aurélien, la soie valait son pesant d'or; *libra enim auri tunc libra serici fuit* (Vopisc. *Aurel.* 45). On ne peut guère prendre au pied de la lettre les expressions de ce genre, et d'ailleurs le langage même de Vopiscus prouve que le rapport avait changé de son temps; mais si on voulait considérer les 10000 deniers du tarif comme l'équivalent de la livre d'or de Vopiscus, on obtiendrait pour le *denarius* une valeur de 10, 8 centimes, au lieu de 6, 2, qui est celle que nous avons adoptée. Le prix de la soie teinte en pourpre, μεταξάβλαττη, est quinze fois plus fort que celui de la soie blanche, soit 9300 fr. la livre. Sous Justinien il y eut de grandes variations dans le prix de la soie; il en avait d'abord fixé le prix maximum dans le commerce à huit aurei, ou un neuvième de la livre d'or; mais plus tard, lorsqu'il s'en arrogea le monopole, il porta le prix de la soie teinte en couleurs ordinaires à une livre d'or, valeur de la soie blanche sous Aurélien; quant à la soie pourpre, il en fixa le prix à quatre livres d'or la livre, c'est à dire à quatre fois seulement la valeur de la soie ordinaire (Procop. *Hist. Arc.* 25).

85. La nature de l'opération indiquée par le mot λύω n'est pas facile à déterminer. Selon Mommsen, il s'agirait ici du dévidage des cocons; mais rien n'autorise à admettre que les anciens aient connu la vraie soie à l'état de cocons, avant l'introduction du ver à soie dans l'empire, sous le règne de Justinien; d'ailleurs la même expression se retrouve plus loin (l. 98) appliquée à la soie teinte en pourpre, et là évidemment il ne peut être question de cocons. Il est démontré maintenant que la bombycine des anciens, notamment celle de Cos, provenait des cocons des bombyx sauvages, tels qu'il s'en trouve encore maintenant dans plusieurs parties de l'Inde, de la Perse et de la Chine; ces cocons n'étaient utilisés qu'après que le papillon en était sorti, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient percés; par conséquent on ne pouvait les dévider, et il fallait les filer à la quenouille. La mention du fuseau dans les passages relatifs à la bombycine montre clairement que le fil obtenu ne pouvait être la véritable soie, mais ce qu'on nomme de la filotelle: Τὰ βομβύκια ἀναλύουσι τῶν γυναικῶν τινες ἀναπηγιζόμεναι (Arist. *Hist. anim.* VI, 17); *in fila tenuari junceo fuso* (Plin. XI, 78). C'est le même procédé qui est encore appliqué maintenant, en Chine et dans le royaume d'Assam, aux cocons des bombyx sauvages (*Histoire de la soie*, p. 62-71).

Une autre opération à laquelle pourrait s'appliquer le mot λύω, c'est le parfilage. Comme la soie était une matière rare, du moins pendant les premiers temps de l'empire, les femmes romaines et égyptiennes parfilaient les étoffes à tissu serré importées de Chine, et fabriquaient avec le fil ainsi obtenu ces tissus légers et transparents, qu'elles recherchaient avec passion, et dont Plin. dit qu'ils les montraient nues: *Denudat feminas vestis* (Plin. XI, 76). Quelque singulière que nous paraisse cette opération, il est difficile d'interpréter autrement les passages de Lucain, de Plin. et de Tertullien, que Saumaise a cités (*ad Tertull. de Pallio*, p. 204):

Candida Sidonio perlucet pectora filo,  
Quod Nilotis acus compressum pectine Serum  
Solvit, et extenso laxavit stamina velo.

ΠΕΡΙ ΠΟΡΦΥΡΑΣ.

86 Μεταξάβλαττης λί(τρα) α

\* ιε μύ(ρια)

(Luc. *Pharsal.* X, 140); *geminus feminis nostris labor redordiendi rursumque texendi* (Plin. VI, 54); *sed et parietes Tyriis et hyacinthinis, et illis regius velis, quæ vos operose resoluta transfiguratis, pro pictura abutuntur* (Tertul. *de habit. mul.* I, 8). Au temps de Dioclétien la soie était beaucoup plus abondante qu'au siècle précédent, de sorte que le parfilage des étoffes n'avait plus la même raison d'être; et d'ailleurs l'expression λύειν μεταξάβλαττην (l. 98) montre qu'il ne s'agit pas d'une étoffe.

Il ne reste donc plus qu'une interprétation possible: c'est que la soie arrivait de Chine sous forme d'écheveaux, et qu'avant de pouvoir la tisser il fallait la dévider de nouveau ou l'ourdir; c'est cette opération qui est indiquée par le mot λύω. Saint Basile, qui écrivait vers le milieu du quatrième siècle, y fait allusion en ces termes: ἔταν οὖν καθέζησθε τὴν τῶν Ἰνδικῶν σκολήκων ἐργασίαν ἀναπηγιζόμεναι αἱ γυναῖκες, τὰ νήματα λέγω ἃ πέμπουσιν ὑμῖν οἱ Σῆρες πρὸς τὴν τῶν μαλακῶν ἐνδουμάτων κατασκευὴν (Homil. in *Hexæmerum*, VIII, 8). Pour les soies destinées à être teintes, la teinture précédait naturellement l'ourdisage; c'est pourquoi l'expression s'applique aussi à la μεταξάβλαττη, ou soie teinte en pourpre.

86. *Metaxa* ou *mataxa* est un ancien mot latin, qui signifie une grosse ficelle. Le poète Lucilius, parlant d'une ligne de sonde dit: *Plumbi pauxillum raudus, lincque mataxam* (éd. Gerlach, p. 82, 11); et Vitruve recommande de lier les faisceaux de jones *mataxæ tomice*, c'est-à-dire avec une corde faite en ficelle de lin ou de chanvre (VII, 3, 2). Le jurisconsulte Marcien, qui écrivait sous le règne de Caracalla, est le premier auteur qui applique le mot à la soie, et il distingue entre *metaxa* et *nema sericum* (*Digest.* XXXIX, 4, 16); dans ce passage *metaxa* doit désigner un écheveau de soie grège, ou la soie grège en général, c'est-à-dire la soie telle qu'on l'obtient directement des cocons par le dévidage; *nema sericum* est le fil de soie, plus ou moins tordu, et préparé pour le tissage. De même, l'auteur du Périple de la mer Érythrée distingue entre ἔριον, νῆμα et ὀρόνιον σηρικόν, c'est-à-dire la soie grège, le fil et le tissu (§ 64, éd. Müller). Aujourd'hui encore en italien le mot *matassa*, comme autrefois en français le mot *matasse*, s'applique à un écheveau de soie grège (*Hist. de la soie*, p. 198). Au cinquième siècle, dans des constitutions de 406 et de 436, *metaxa* désigne toujours la soie grège, la soie avant d'être teinte (*lota metaxæ species*, *Cod. Theod.* X, 20, 13; *quibus ministris metaxa tingebatur*, X, 20, 13). Σῆρες, ζῶα νήθοντα μέταξαν ἢ ὄνομα ἔθνους ὅθεν ἔρχεται τὸ δλοσηρικόν (*Hesychius*). Αὕτη δέ ἐστιν ἡ μέταξα, ἐξ ἧς εἰώθηται τὴν ἐσθῆτα ἐργάζεσθαι, ἣν πάλαι μὲν Ἑλληνας Μηδικὴν ἐκάλουν, τανῦν δὲ σηρικὴν ὀνομάζουσιν (Procop. *Bell. Pers.* I, 20). De tous ces passages il résulte que *metaxa* ne se disait pas de la soie préparée pour le tissage, mais de la soie grège, telle qu'elle était importée de la Chine et de la Perse, et je crois que Godefroy s'est trompé en traduisant ce mot par fil de soie (*ad Cod. Theod.* X, 20, 13). Au moyen âge, le mot σηρικόν étant tombé en désuétude, les Grecs se servirent du mot μέταξα pour désigner la soie en général, filée ou non, et c'est dans ce sens que les Grecs modernes disent μετάξι.

Dans notre texte μέταξα ne se trouve qu'en composition avec βλάττη; μεταξάβλαττη, qui est un mot nouveau, signifie donc de la soie teinte en pourpre, mais pas encore préparée pour le tis-

- 87 Βλάττης λί(τρα) α \* ε μύ(ρια)  
 88 Υποβλάττης λί(τρα) α \* ε μ(ύρια)  
 89 Όξυτυρίας λί(τρα) α \* ε μύρ. Ϛ  
 90 Ασιαίου λί(τρα) α \* ε μύρ. β

- 91 Πορφύρας Μειλησίας καλλίστης διβάφου αληθινής  
 λί(τρα) α \* α μύρ. Ϛ  
 92 Μειλησίας δευτερείας λί(τρα) α \* α μ(ύρια)  
 93 Νεικαηνής κοκκηράς λί(τρα) α \* αφ

sage (cf. XVI, 98). Dans une loi de l'année 406 on trouve *sericoblatta* employé dans le même sens (*serica blattæ*, *Cod. Theod.* X, 20, 13; *sericoblattæ*, *Cod. Just.* XI, 7, 10) et dans une autre de l'an 436 on trouve *blatta serica* (*Cod. Theod.* X, 20, 18).

87. Βλάττη. *Bleatas bullas luti ex itineribus, aut quod calciamentorum soleis eraditur, appellabant* (Festus in v. *Balatrone*). *Blattela*, θρόμβος αίματος τών κογχυλιών; *blattia*, θρόμβος αίματος (Philoxen. *Glossarium*, cité par Godefroy ad *Cod. Theod.* X, 20, 13). Le sens primitif de *blatta* est donc grumeau, et spécialement un grumeau de sang. Au quatrième siècle on retrouve le mot avec le sens de pourpre (*Cod. Just.* IV, 40, 1), ou de fil teint en pourpre : *paraverat funes blatta et serico et cocco intortos* (Lamprid. *Elagab.* 33). Dans une loi de 436, on trouve l'expression *trecentas libras blattæ sericæ*, où *blatta* est le substantif et *serica* l'adjectif (*Cod. Theod.* X, 20, 18). Lorsqu'il s'agissait de soie on avait soin de l'indiquer : μεταξάβλάττη, *sericoblatta*, *pallium blatteum sericum* (Vopisc. *Aurel.* 46). On teignait aussi le lin en pourpre (Vopisc. *Carin.* 20). Dans le tarif *blatta* signifie du fil de laine teint en pourpre.

Πορφύρα est un terme générique qui embrasse les différentes nuances et qualités de pourpre; ainsi dans notre texte la section est intitulée περι πορφύρας, et dans une constitution de Valentinien II on trouve : *Purpura, quæ blatta vel oxyblatta atque hyacinthina* (al. *ianthina*) *dicitur* (*Cod. Just.* IV, 40, 1).

Il n'est pas facile de déterminer exactement la différence entre les espèces de pourpre mentionnées dans le tarif. Comme le prix de la βλάττη et de l'υποβλάττη est le même, il ne peut être question que de deux nuances de pourpre; βλάττη est une nuance foncée, υποβλάττη, une nuance plus claire. D'après Épiphane, βλάττη était la pourpre la plus noire; le saphir, dit-il, a des reflets pourpres de la couleur de la blatta ou pourpre noire, σάπφειρος πορφυρίζων ως βλάττης πορφύρας μελαίνης τὸ εἶδος (*de XII gemmis in veste Aaronis*, p. 227, éd. de Cologne). Ceci s'accorde avec la description de Pline : *Laus purpuræ summa in colore sanguinis concreti nigricans ad spectu idemque suspectu resurgens* (IX, 135). Si βλάττη est la pourpre de nuance noirâtre ou violet très-foncé, υποβλάττη est le violet clair avec ses diverses nuances, *hyacinthinum*, *ianthinum*, *amethystinum*, qui ont nécessairement varié selon les modes et les époques (*Plin.* XXI, 45-46; *amethysti color eximius*, IX, 135).

89. Όξυτυρία. Cette espèce correspond à l'*oxyblatta* du Code de Justinien; car la *blatta* se fabriquait à Tyr (*Cod. Theod.* X, 20, 18; Sidon. *Carm.* V, 48). Όξύς se disait d'une couleur éclatante, brillante : Τών Σαρδιανικῶν ἐσθήτων ἐστὶ τε ὀξύτερα, καὶ τηλαυγεστέρα (*Ælian. Nat. Anim.* IV, 46); ἐπεὶ πορφύραν ἐώρα τὴν κατακόρωσ ἐρυθρὰν καὶ ὀξείαν ἀγαπωμένην, αὐτὸς ἐφόρει τὴν μελαιναν (*Plut. Cat. min.* 6); βάμμα Σαρδιανικόν, ἀντὶ τοῦ ἐρυθρόν σε ποιήσω· νῆσος γὰρ ἐστὶ Σαρδῶ, ἐν ἧ γίνονται πορφύραι διάφοροι καὶ ὀξύταται (*Suidas in v.*); *vestes oxypræderotinas* (Vopisc. *Aurel.* 46); στολὰς ἀπὸ βλατίου ὀξέος (*Cedren. anno 1 Tiber. Thrac.*); ὀξύς, *violaceus*, *υακίνθινος* (*Thes. ling. gr. in v.*). Ainsi la pourpre ὀξεία était, à l'époque du tarif, la pourpre de nuance écarlate ou cramoisie; plus tard le mot s'appliqua à la pourpre en général et devint

synonyme de *υακίνθινος*. La qualité ὀξυτυρία est un peu plus chère que les autres; cette différence provient soit de la plus grande faveur dont jouissait cette nuance, soit d'une fabrication plus coûteuse.

Les trois nuances de pourpre mentionnées dans le tarif, le violet très-foncé, le violet clair et l'écarlate, sont évidemment les mêmes que celles que reconnaît le Code de Justinien dans le passage que nous avons cité. Un autre texte, tiré de saint Jérôme, achèvera de prouver que ces trois couleurs sont celles qui étaient les plus répandues à cette époque. L'auteur décrit un vêtement tissé *cum subtegmene trium colorum, hyacinthi, cocci, purpuræ, et cum stamine byssino*, puis il ajoute : *Quattuor colores ad quattuor elementa referuntur, ex quibus universa subsistunt. Byssus terræ deputatur, quia ex terra gignitur. Purpura mari, quia ex ejus cochleolis tingitur. Hyacinthus aëri, propter coloris similitudinem. Coccus igni et ætheri* (*Epist. LXIV, ad Fabiolam*, 15, 19).

90. Ασιαϊόν ne peut être que la pourpre asiatique, c'est-à-dire fabriquée dans les teintureries de la province d'Asie, qui, à l'époque de Dioclétien, ne comprenait probablement que la Carie, la Lydie, l'Ionie, l'Hellespont et les îles. Plusieurs villes de la Lydie étaient célèbres pour leurs teintures, notamment Sardes et Thyatire; c'est sans doute dans ces villes que se fabriquait l'*Asiæum*. Dans la *Notitia dignitatum* on trouve la liste de toutes les teintureries impériales dans l'empire d'Occident; mais la liste correspondante pour l'empire d'Orient n'a pas été conservée. L'auteur de la *Descriptio totius orbis* (cap. 30) signale la pourpre de l'Asie proconsulaire.

91. Le prix de la pourpre de Milet est fort inférieur à celui des sortes précédentes. Elle était soumise deux fois à la teinture : *Dibapha tunc (Cicerone consule) dicebatur quæ bis tincta esset, veluti magnifico impendio, qualiter nunc omnes præne commodiores purpuræ tinguntur* (*Plin.* IX, 137).

Strata micant, Tyrio quorum pars maxima fuco  
 Coacta diu, virus non uno duxit ahenno.

(*Luc. Pharsal.* X, 123).

L'expression πορφύρα αληθινή confirme l'explication donnée par Saumaise (*ad Treb. Poll. Claud.* 17) des mots *vestis holovera vestis veri luminis*; au lieu de πορφύρα αληθινή, on en vint à dire αληθινή tout court, pour désigner la couleur pourpre; de là le mot hybride *holoverus*, qui s'appliquait aux tissus dont la chaîne, aussi bien que la trame, était de pourpre.

93. Νεικαηνή κοκκηρά, la laine écarlate teinte à Nicée avec le *coccus*, excroissance produite sur les feuilles de l'yeuse par la morsure d'un insecte. Κόκκος βαφική· ἀρίστη δὲ ἐστὶν ἡ γαλατιατικὴ καὶ ἡ ἀρμενιακὴ, ἔπειτα ἡ ἐν Ἀσίᾳ καὶ ἡ κιλίκειος· ἐσχάτη δὲ πασσῶν ἢ ἐν Ἰσπανίᾳ (*Diosc. Mat. Med.* IV, 48). *Coccum Galatiæ rubens granum* (*Plin.* IX, 141). *Granum hoc ceu scabies ilicis; gignitur in Hispania, Galatia, Africa, Pisidia, Cilicia, pessimum in Sardinia* (XVI, 32). *Galatiæ, Africæ, Lusitanicæ granis coccum imperatoris dicatum paludamentis* (XXII, 3; cf. *Paus.*

94	Ἰσγένης πρωτείας ἀλγενησίας λί(τρα) α	* χ
95	Ἰσγένης πρωτείας δευτερείας λί(τρα) α	* φ
96	Ἰσγένης φώρμης γ λί(τρα) α	* υ
97	Ἰσγένης φώρμης δ λί(τρα) α	* τ
98	Μεταξάβλάττη[ν] ἤτοι ἐν χρώμασιν ἀγένητον λύου- σιν λί(τρας) α	* τ
99	Πορφύρα[ν] ἰς ὀλοσηρικὸν νήθουσιν ὀ(γκίας) α	* ρις
100	Πορφύραν εἰς συψηρικὸν νήθουσιν ὀ(γκίας) α	* ξ

X, 36, 1). *Galaticus rubor* (Tertull. *de Pall.* 4). Notre texte nous apprend que les principales teintureriers où on employait le *coccus* étaient situées à Nicée. A proprement parler le *coccus* n'était pas compris sous la dénomination générale de pourpre, bien que dans le langage habituel on ne tint pas compte de cette distinction, comme le prouve entre autres le passage de Pline que nous venons de citer. Ulpie établit la distinction suivante : *Purpuræ appellatione omnis generis purpuram contineri puto, sed coccum non continebitur, fucinum et ianthinum continebitur* (*Digest.* XXXII, 70). Τὸ κόκκινον καὶ τὴν ἀληθινὴν πορφύραν (Prote-vangel. Jacobi min. 10, *apud Thes. ling. gr. v. κόκκινος*).

94. Ἰσγένη ἀλγενησία. Dans les auteurs latins on trouve les formes *hisginum* et *hysginum*, en grec ὑσγινον. *Fiunt purpurei colores infecta creta rubiæ radice et hysgino* (Vitruv. VII, 14). *Hyacinthus in Gallia maxime provenit; hoc ibi locorum (ms. loco) hysginum tinguitur* (Plin. XXI, 170). *Puteolanum purpurissum laudatur, quod hysgino maxime inficitur rubiamque cogitur sorbere* (*ibid.* XXXV, 45). *Terrena miscere coccoque tinctum Tyrio tingere ut fieret hysginum* (*ibid.* IX, 140). Il résulte de ces passages que la couleur appelée *hysginum* était intermédiaire entre l'écarlate du *coccus* et la pourpre foncée de Tyr; mais on n'est pas d'accord sur la nature de la plante qui la produisait; les uns ont cru que c'était *Pisatis tinctoria*, ou pastel, les autres, le *prunus mahaleb* de Linné (*voy. Hase, Thes. ling. gr. in v.*). Notre texte montre qu'il y avait quatre qualités d'*hysginum* dont la première au moins devait sa couleur à une algue marine, *alga, fucus, φῦκος*. *Circa Cretam nato in petris (frutice marino) purpuras inficiunt* (Plin. XIII, 136). *Phycos thalassion id est fucus marinus, lactuce similis; tria autem genera ejus, quorum tertium crispis foliis, quo in Creta vestes tingunt* (*ibid.* XXVI, 103). Πόντιον φῦκος (Theophr. *Hist. Plant.* IV, 7). Φῦκος θαλάσσιον, ὑπό-μηκες καὶ φοίνισσον, φούμενον δὲ ἐν Κρήτῃ πρὸς τῇ γῆ (Diosc. *Mat. Med.* 98). L'algue dont il est question ici est l'orseille, plante dont on a récemment tiré une matière colorante, baptisée du nom de pourpre française, et donnant des nuances améthystes solides; c'est sans doute là l'*ισγένη ἀλγενησία* qu'on a retrouvée (*voy. Pariset, Hist. de la soie*, p. 233). C'est aussi la même couleur qui est appelée *fucinum* par Ulpie (*Digest.* XXXII, 70). Le *fucus* est mentionné par Marcien parmi les denrées qui payaient un droit au fisc, ainsi qu'une autre substance appelée peut-être *alga Lycia*; mais cette leçon n'est qu'une conjecture des éditeurs du Digeste (XXXIX, 4, 16). L'*hysginum* était connu fort anciennement, car Xénophon mentionne les ἀναξυρίδες ὑσγινόβαφεῖς de Cyrus (*Cyrop.* VIII, 3, 13). Sur le *coccus* et l'*hysginum*, on peut consulter avec fruit la dissertation de Saumaise (*Exercit. Plin.* p. 190 sqq. éd. 1689).

98. Pour le sens du mot λύω, voyez les notes du n° 85. Il y a deux erreurs dans le texte de cet article; l'une, qui est le fait du lapicide, λίτρα α, au lieu de ὀγκία α; l'autre, qui a été commise par le traducteur. Il y avait évidemment dans le texte latin

101 Πορφύραν εἰς πέξο[ν] πρωτείαν νήθουσιν ὀ(γκίας) α \* κδ

(CAP. XVII.)

[Δεσματικῶν ἀνδρείων ἤτοι κολοβίων]

1 φόρ. α Σκυτοπολεϊτάνων ἰστός α ¥ μ(ύρια)

*sericoblattam sive coloribus infectam*, c'est-à-dire, de la soie teinte en pourpre ou en d'autres couleurs (cf. *Pallia cruore conchylii infecta*, *Cod. Theod.* X, 21, 3). Mais le traducteur n'a pas compris le mot *infectam*, et l'a traduit par ἀγένητος, pensant que c'était le même mot qu'il avait déjà tant de fois rendu par ἀνέργαστος. On remarquera que le dévidage de la soie pourpre est payé à raison de 300 deniers l'once, tandis que celui de la soie blanche n'est tarifé qu'à 64 deniers avec la nourriture.

99. Dans cet article, aussi bien que dans les deux suivants, πορφύρα est le fil de laine teint en pourpre, et destiné à la fabrication des bordures ou franges des vêtements; car l'empereur seul portait des vêtements entièrement de pourpre. Les fileurs sont rétribués en raison de la finesse du fil qu'ils devaient fabriquer, et la finesse du fil avec lequel on tissait la bordure était proportionnée à la qualité du vêtement, selon qu'il était de soie, de laine ou d'étoffe mixte. Domitien est le premier empereur qui ait habituellement porté le manteau de pourpre, et cette coutume introduite par lui devint la règle sous ses successeurs (*Polemius Sylvius*, *Mém. Acad. Saxe*, t. III, p. 275, et la note de Mommsen.)

101. Πέξον, ou plutôt πέξα (*vestis pexa*), une étoffe de laine; voyez les notes, XVI, 57.

Cap. XVII. Ce chapitre est défectueux au commencement; il y manque au moins le paragraphe intitulé : Δεσματικῶν γυναικείων φόρμης α. De même que le chapitre suivant, qui n'en est que la continuation, il traite des différents objets qu'on fabriquait avec la toile de lin, tels que chemises, mouchoirs, draps, etc. Il y a deux catégories de toiles, celles qui avaient une bande de pourpre et qui étaient destinées aux vêtements des sénateurs et d'autres fonctionnaires, et les toiles unies. Les premières, qui étaient fabriquées seulement en Syrie et à Tarse, étaient de trois qualités; les secondes, fabriquées non-seulement en Syrie, mais en Asie Mineure et en Égypte, étaient divisées en toiles fines (*καθαριώτατον λίνον*, XVIII, 37) et en sortes communes (*λίνον τραχύ, τραχύτερον*). Les prix du tarif ne s'appliquent pas aux articles confectionnés, mais à la pièce de toile destinée à chaque espèce d'article; c'est ainsi que chez nous on vend par pièces des calicots pour chemises, des indiennes pour foulards, des toiles pour mouchoirs, et qu'en Angleterre, les calicots pour chemises s'appellent *shirtings*. Un tarif pour la main-d'œuvre, analogue à celui du chapitre précédent, devait aussi avoir sa place ici. Sur l'industrie des *linteones*, appelés aussi *linyphi* ou *linyphiones*, voyez les notes de Godefroy (*ad Cod. Th.* X, 20, 6; 20, 8), et celles de Saumaise (*ad Vopisc. Saturnin.* 8).

1. Σκυτοπολεϊτᾶνος, transcription du latin *Scythopolitanus*; l'orthographe ordinaire est Σκυθόπολις. Les toiles de la Syrie sont mentionnées par l'auteur de la *Totius orbis Descriptio*, cap. 17 : *In linteamina sunt hæ, Scitopolis, Ladicia, Biblus, Tirus, Beritus, quæ linteamen omni orbi terrarum emittunt, et sunt habundantia*. Une loi de 374 édicte une amende contre ceux qui embaucheraient les tisserands de Scythopolis, qui payaient, à ce

2	Ταρσι.	ίστ. α	¥ θ
3	Β[υ]βλίων	ίστ. α	¥ η
4	Λαδικ.	ίστ. α	¥ ζφ
5	Ταρσικ. Ἀλεξαν.	ίστ. α	¥ ζφ
Δελματ. γυναικ.			
6	φόρ. β Σκυτοπ.	ίστ. α	¥ θ
7	Ταρσικῶν	ίστ. α	¥ η
8	Βυβλίων	ίστ. α	¥ ζ
9	Λαδικ.	ίστ. α	¥ ς
10	Ταρσικῶν Ἀλεξαν.	ίστ. α	¥ δφ
Δελματικῶν ἀνδρείων ἤτοι κολοβίων			
11	φόρ. β Σκυτο.	ίστ. α	¥ ζφ
12	Ταρσικῶν	ίστ. α	¥ ςφ
13	Β[υ]βλί.	ίστ. α	¥ ς
14	Λαδικ.	ίστ. α	¥ ε
15	Ταρσικῶν Ἀλεξαν.	ίστ. α	¥ δφ
Δελματικῶν γυναικ.			
16	φόρ. γ Σκυτοπ.	ίστ. α	¥ ζ
17	Ταρσικ.	ίστ. α	¥ ς
18	Βυβλίων	ίστ. α	¥ ε
19	Λαδικ.	ίστ. α	[¥] δ
20	Ταρσικ. Ἀλεξαν.	ίστ. α	¥ γ

Δε[λ]ματικ. ἀνδρείων ἤτοι κολοβίων			
21	φόρ. γ [Σκυτοπ.]	ίστ. α	[¥] ς
22	Ταρσικῶ[ν]	ίστ. α	[¥] ε
23	Βυβλίων	ίστ. α	[¥] δ
24	Λαδικ.	ίστ. α	¥ γ
25	Ταρσικ. Ἀλεξαν.	ίστ. α	¥ β

**ΠΕΡΙ ΑΣΗΜΟΥ ΟΘΟΝΗΣ.**

Ἐπερ ἀπὸ μὲν τῆς γ φόρ. τῆς προσειρημένης ἐστὶν καταδε[ε]στερα, ἐν πλείοσιν μὲντο(ι) κατασκευάζεται, τίνας τειμὰς ὑπερβαίνειν μηδὲν ἐξὸν εἶναι.

Δελματικῶν γυν(αικείων).

26	φόρ. α	ίστ. α	¥ βφ
27	φόρ. β	ίστ. α	¥ βσν
28	φόρ. γ	ίστ. α	¥ αψν

Περὶ λίνου τραχυτέρου ἰς χρῆσιν τῶν ἰδιωτῶν ἤτοι φαμελιαρικῶν

29	φόρ. α	ίστ. α	¥ α
30	φόρ. β	ίστ. α	¥ ω
31	φόρ. γ	ίστ. α	¥ χ

Δελματικῶν ἀνδρείων ἤτοι κολοβίων

32	φόρ. α	ίστ. α	¥ βφ
----	--------	--------	------

qu'il parait, une redevance à l'État (*Cod. Th. X, 20, 8*). Scythopolis, l'ancienne Bethsan, et la principale ville de la Décapole, était située sur la lisière occidentale de la large vallée du Jourdain, au midi de Tibériade; elle eut une grande importance sous la domination romaine, ainsi que l'attestent les ruines considérables qui en couvrent encore l'emplacement.

Ἴστός est la pièce de toile, dont la longueur était déterminée, soit par les règlements impériaux, soit par les usages locaux.

3. Byblos, dont le nom phénicien était לבב, aujourd'hui Djébeil.

4. Laodicée de Syrie, aujourd'hui Latakia.

5. Mommsen traduit comme s'il y avait Ταρσικῶν ἤτοι Ἀλεξανδρειωτικῶν; mais l'omission du mot ἤτοι étant contraire à l'usage constant du traducteur grec, il me semble que le sens est plutôt *des toiles de Tarse dites alexandrines*. Elles étaient inférieures à l'autre espèce de toiles fabriquées à Tarse, et imitaient sans doute les toiles égyptiennes; nous avons vu qu'on fabriquait à Laodicée de Phrygie des manteaux à l'imitation de ceux de la Belgique (XVI, 12). Du reste il est remarquable que les toiles de l'Égypte, si célèbres dans l'antiquité, soient à peine nommées dans le tarif; les toiles à matelas d'Antinoëpolis sont les seules mentionnées (XVIII, 46).

11. Δελματικὴ, *dalmatica*; κολόβιον, *colobium*. La dalmatique était une tunique portée par les hommes et les femmes, et souvent ornée d'une bande pourpre; celle des hommes était aussi appelée *colobium* à l'époque de Dioclétien et longtemps après. Épiphane, qui écrivait au quatrième siècle, emploie ces deux mots comme synonymes: Δελματικὰς, ἤγουν κολοβίωνας, ἐκ πλατυσῆμων διὰ πορφύρας ἀλουργούφεις κατασκευασμένας (*Du Cange in v. δαλματική*); et Nicéas Choniates, auteur du douzième siècle, s'exprime à peu près de même: *Dalmatica, quæ nunc colobia dicuntur, purpuraque prætexuntur* (*Thesaur. orthod. fidei*, I, 39, traduction de Morel, Paris, 1561). D'autres écrivains, voulant établir une distinction entre ces deux vêtements, ont affirmé

que la dalmatique avait des manches, tandis que le *colobium* n'en avait pas; mais cette différence n'existait certainement pas à l'époque de notre tarif. Le κολόβιον était, ainsi que l'indique son nom, une tunique sans manches, χιτῶν ἀχειρῆδωτος (*Sozomen. III, 14*). C'était un vêtement de ville et réservé aux sénateurs: *Intra mœnia senatorum nullus habitum sibi vindicet militarem, sed quieta coloborum ac penularum induat vestimenta* (*Cod. Th. XIV, 10, 1*). Plus tard le *colobium* devint un vêtement monacal. Les passages relatifs à la dalmatique et au *colobium* ont été réunis par Du Cange (*v. Δαλματική, Κολόβιον, Dalmatica, Colobium*), et commentés par Godefroy (*ad Cod. Th. loc. cit.*).

26. Sur l'estampage il y a ΟΟΟΝΗC ou peut-être ΩΟΟΝΗC, et plus loin ΜΕΝΤΟ'; il y a des espaces vides avant et après ce mot, mais point de lacune, et il y a un accent pour indiquer qu'il n'est pas complet. Ὀθόνη est le mot employé depuis Homère jusqu'aux Byzantins pour désigner la toile de lin en général. Ἄσημος ὀθόνη, la toile sans bande de pourpre. Le titre Περὶ ἀσήμων ὀθόνης s'applique au reste du chapitre XVII et à tout le chapitre XVIII.

29. Le mot ἰδιώτης ne correspond pas au latin *privatus*, mais à *rusticus*; ainsi nous avons vu plus haut les mots *Gallix rusticanae* traduits par τρογάδια ἰδιωτικά (IX, 12); dans les auteurs ἰδιώτης et ἰδιωτικός s'appliquent souvent aux personnes ignorantes et vulgaires (Ἄγροικος ἄνθρωπος καὶ ἰδιώτης, *Lucian. Hermot.* 81); et c'est de là qu'est venue l'expression ἰδιωτισμός, *une locution vulgaire*. Φαμελιαρικά, les esclaves. Le mot latin *familia* et ses dérivés étaient en usage général chez les Grecs du Bas-Empire, ainsi que l'attestent les inscriptions et les auteurs byzantins (voyez *Du Cange in v. φαμηλία*).

32. On remarquera que la première qualité de toile unie pour tuniques d'homme vaut plus que la troisième qualité de toile à bande de pourpre; quant aux toiles pour tunique de femme, les prix se suivent régulièrement en série décroissante.

33	φόρ. β		ιστ. α	[¥] β
34	φόρ. γ		ιστὸς α	[¥] ,αφ
	Ἄπο λίνου τραχέως ἐς χρῆσιν τῶν ἰδιωτῶν ἤτοι φαμελια(ρικῶν).			
35	φόρ. α		ιστ. α	¥ ω
36	φόρ. β		ιστ. α	¥ χ
37	φόρ. γ		ιστ. α	¥ φ
	Ἄναβολέων			
38	φόρ. α	Σκυτοπ.	ιστ. α	¥ ζφ
39		Ταρσικ.	ιστ. α	¥ ζ
40		Βυβλίων	ιστ. α	¥ ς
41		Λαδικ.	ιστ. α	¥ εφ
42		Ταρσικ. Ἀλεξ.	ιστὸς α	¥ δφ
43	φόρ. β	Σκυτο.	α	¥ ςφ
44		Ταρσικῶν	α	¥ εφ
45		Β[υ]βλίων	ιστ. α	¥ ε
46		Λαδικ.	ιστ. α	¥ δ
47		Ταρσικῶν Ἀλεξ.	ιστ. α	¥ γ
48	φόρ. γ	Σκυτ.	ιστ. α	¥ εφ
49		Ταρσικ.	ιστ. α	¥ ε
50		Βυβλίων	ιστ. α	¥ δφ
51		Λαδικ.	ιστ. α	¥ γ
52		Ταρσικ. Ἀλεξ.	ιστ. α	¥ βφ
	Ἄπερ ἀπὸ τ(ῆς) γ ἤττονα εἶεν.			
	Ἄναβολέων.			
53	φόρ. α		ιστ. α	¥ βσν
54	φόρ. β		ιστ. α	¥ ,αψν
55	φόρ. γ		ιστ. α	¥ ,ασν
	Ἄπο λίνου τραχέως ἐς χρῆσιν τῶν ἰδιωτῶν ἤτοι φαμελιαρ(ικῶν)			
56	φόρ. α		ιστ. α	¥ ω

38. Ἄναβολεύς, sorte de manteau court et léger. On trouve généralement dans les auteurs la forme ἀναβολή, qui désignait dans l'antiquité le manteau court des Lacédémoniens : οἱ λακωνίζοντες βραχείας ἀναβολὰς φοροῦσιν (Plat. *Protag.* 28; cf. *Ælian. Var. Hist.* VII, 9); Κορίνθιος στρατηγὸς ἡμίγυμνος τὴν ἀναβολὴν (Lucian. *Philopseud.* 18); σοὶ τε θέριστρα πρέποντα καὶ ἀναβολὰς εἰς τὴν ὥραν τοῦ ἔτους (Synes. *Epist.* 52, p. 189, C). La forme ἀναβολεύς se trouve dans Sozomène : ἀναβολεύς τοὺς ὤμους καὶ τοὺς βραχίονας ἀνέχων ἐτοίμους εἶναι εἰς διακονίαν θεοῦ καὶ ἐργασίαν (III, 14); mais dans ce passage le mot s'applique à un article du costume monacal, généralement appelé ἀνάλαβος par les auteurs ecclésiastiques, et qui était différent de l'ancienne ἀναβολή (voy. *Du Cange in v. ἀνάλαβος*). Ce que Tertullien appelle *pallium ab utroque laterum regestum* n'est autre chose que l'ἀναβολή (*de Pallio*, ed. Saumaise, p. 60).

59. Φακιάλια, *facialia*, des mouchoirs de poche (*Du Cange in v. φακεώλιον, φακιάλιον, facialis*). Jean le Lydien emploie la forme φακιάλη : ἐκμαγεῖον λευκὸν ἀπὸ λίνου· μάμπαν καὶ φακιάλην ἐπιχωρίως ὠνόμασαν, ὅτι φακίης κατ' αὐτοὺς ἡ ὄψις λέγεται (*De Magist.* I, 32).

80. *Caracalla* est un nom d'origine gauloise, comme *sagum*, *braca* et beaucoup d'autres; car les Gaulois paraissent avoir exercé sur les modes du monde romain la même influence qu'exercent leurs descendants sur celles de l'Europe. Ce vête-

57	φόρ. β		ιστ. α	¥ χ
58	φόρ. γ		ιστ. α	¥ φ
	[Φ]ακιάλιων ἀσθή(μων)			
59	φόρ. α	Σκυτ.	ιστ. α	¥ ,γσν
60		Ταρσικῶν	ιστ. α	¥ ,γ
61		Βυβλίων	ιστὸ[ς] α	¥ ,βφ
62		Λαδικ.	ιστ. α	¥ ,βσν
63		Ταρσικ. Ἀλεξ.	ιστ. α	¥ ,αφν
65	φόρ. β	Σκυτ.	ιστ. α	¥ ,βφ
65		Ταρσικῶν	ιστ. α	¥ ,βσν
66		Βυβλίων	ιστ. α	¥ ,βσν
67		Λαδικ.	ιστ. α	¥ ,β
68		Ταρσικ. Ἀλεξ.	ιστ. α	[¥] ,αω
69	φόρ. γ	Σκυτ.	ιστ. α	¥ ,βσν
70		Ταρσικῶν	ιστ. α	¥ ,β
71		Βυβλίων	ιστ. α	¥ ,αψν
72		Λαδικ.	ιστ. α	¥ ,αφ
73		Ταρσικ. Ἀλεξ.	ιστ. α	¥ ,ασν
	Ἄπερ ἀπὸ φόρ(μης) γ τῆς προειρημένης καταδέεστερα εἶεν.			
	Φακιάλια			
74	φόρ. α		ιστ. α	¥ ,α
75	φόρ. β		ιστ. α	¥ ψ
76	φόρ. γ		ιστ. α	¥ φ
	Ἄπο λίνου τραχέως ἐς χρῆσιν τῶν ἰδιωτῶν ἤτοι φαμελιαρ(ικῶν).			
77	φόρ. α		ιστ. α	¥ τν
78	φόρ. β		ιστ. α	¥ σκε
79	φόρ. γ		ιστ. α	¥ σ
	Καρακάλλων			
80	φόρ. α	Σκυτ.	ιστὸ[ς] α	¥ ,γφ

ment fut introduit à Rome par l'empereur Antonin, fils de Septime Sévère, qui lui dut son surnom de Caracalla : *cum e Gallia vestem plurimam devexisset, talaesque caracallas fecisset, coëgissetque plebem ad se salutandum indutam talibus introire, de nomine hujus vestis caracalla dictus est* (Aurel. Vict. *Epit.* 21). *Ipse Caracalli nomen accepit a vestimento quod populo dederat demisso usque ad talos, quod ante non fuerat, unde hodieque Antoninianæ dicuntur caracallæ hujusmodi* (Spartian. *Caracall.* 9 et la note de Saumaise). Il y avait donc deux sortes de *caracallæ*, l'une, l'*Antoniniana*, qui descendait jusqu'aux talons, l'autre, plus courte; elles sont appelées *major* et *minor* dans le tarif (VII, 44, 45). Elles n'étaient pas tissées d'une seule pièce, comme la plupart des vêtements des anciens, mais formées de plusieurs morceaux cousus ensemble (*Dio*, XLVIII, 3; voyez la note VII, 49). Saint Jérôme compare l'*éphod* des Hébreux à une petite *caracalla*; après avoir décrit l'*éphod*, qu'on appelait aussi *ἐπωμίς, ἐπένδυμα* ou *superhumeralis*, il ajoute : *et efficitur palliotum miræ pulchritudinis, in modum caracallarum, sed absque cucullis* (*Epist.* LXIV, ad *Fabiolam*, 15). Ainsi la *caracalla* avait toujours un capuchon et le *santonicus cucullus* de Juvénal (VIII, 144), que le scholiaste explique par *birrus Gallicus*, était peut-être une *caracalla*. Aussi les glossaires byzantins traduisent-ils *καρακάλλιον* par *cuculla* (*Du Cange, in v.*). La *caracalla* devint plus tard le

81		Ταρσικῶν	ίστ. α	¥ γ
82		Βυβλίων	ίστ. α	¥ βφ
83		Λαδικ.	ίστ. α	¥ βσν
84		Ταρσικ. Ἀλεξ.	ίστ. α	¥ αψν
85	φόρ. β	Σκυτ.	ίστ. α	¥ γφ
86		Ταρσικ.	ίστ. α	¥ βψ
87		Βυβλίων	ίστ. α	¥ βσν
88		Λαδικ.	ίστ. α	¥ β
89		Ταρσικ. [Ἀλεξ.]	ίστ. α	¥ αφ
90	φόρ. γ	Σκυτ.	ίστ. α	¥ βφ
91		Ταρσικ.	ίστ. α	¥ βσν
92		Βυβλίων	ίστ. α	¥ β
93		Λαδικ.	ίστ. α	¥ αψ
94		Ταρσικ. Ἀλεξ[αν].	ίστ. α	¥ ασν
Ἐπερ ἀπὸ φόρ(μης) γ τῆς προειρημένης κατα- δεέ[σ]τερα εἶεν. καρακάλλων				
95	φόρ. α		ίστ. α	¥ α
96	φόρ. β		ίστ. α	¥ ψν
97	φόρ. γ		ίστ. α	¥ χ
98	Ἐπὸ λίνου τραχυτ(έρου) ἐς χρῆσιν τῶν ιδιωτ(ῶν)			

(CAP. XVIII.)

1	φόρ. α		ίστ. α	¥ ασ
2	φόρ. β		ίστ. α	¥ α
3	φόρ. γ		ίστ. α	¥ ψ
Ἐπὸ λίνου τραχέως ἐς χρῆσιν τῶν ιδιωτῶν ἤτοι φαμελ(ιαρικῶν)				
4	φόρ. α		ίστ. α	¥ χ
5	φόρ. β		ίστ. α	¥ υν
6	φόρ. γ		ίστ. α	¥ τ
Κεφαλοδεσ[μ]ίω[ν] ἀπὸ λίνου Σκυτ. ἢ Ταρσικοῦ ἢ Βυβλίου ἢ Λαδικ. ἢ Ταρσικ. Ἀλεξ.				
7	φόρ. α		ίστ. α	¥ αφ
8	φόρ. β		ίστ. α	¥ ασ
9	φόρ. γ		ίστ. α	¥ ω

vêtement ordinaire des moines, et la robe à capuchon, qu'ils portent encore de nos jours, doit en être la représentation fidèle.

Cap. XVIII, 7. Κεφαλοδέσμιον, un serre-tête. Κεφαλοδέσμιον ἔρεσῶν περίσφιγγον τὴν κεφαλὴν (Athanas. de Virginitate, p. 1050; Du Cange in v.).

16 Σινδὸν κοιταρία, un drap de lit. L'adjectif κοιτάριος est nouveau; on ne connaissait que la forme κοιτάριον, qui signifie une chambre à coucher.

37. Φασκίνα, φασκεῖαι, les bandelettes qu'on enroulait autour

[Ἀ]περ ἀπὸ φόρ(μης) γ τῆς προειρημένης  
καταδεέστερα εἶεν.

Κεφαλ(οδεσμίων)				
10	φόρ. α		ίστ. α	¥ υ.
11	φόρ. β		ίστ. α	¥ υ
12	φόρ. γ		ίστ. α	¥ τ
Ἐπὸ λίνου τραχέως ἐς χρῆσιν τῶν ιδιωτῶν ἤτοι φαμελ(ιαρικῶν) γυν[αι]- κῶν				
13	φόρ. α		ίστ. α	¥ σν
14	φόρ. β		ίστ. α	¥ σ
15	φόρ. γ		ίστ. α	¥ ρν
Σινδόνων κοιταρίων				
16	φόρ. α	Σκυτ.	[ίστ.] α	...
17		Ταρσικῶν	ισ . .	...
18		Βυβλίων	....	...
19		Λαδικ.	ίστ. .	...
20		Ταρσικ. Ἀλεξ.	ίστ. α	...
21	[φόρ.] β	[Σκυ]τ.	ισ..	...
22		Ταρσικ.	....	...
23		Βυβλίων	....	...
24		Λαδικ.	ίστ. α	[¥] .ν
25		Ταρσικ. Ἀλεξ[ε].	[ίστ.] α	...
26	φόρ. γ	Σ[χ]υτ.	ισ....	...
27		Ταρσικ.	[ίστ.] α	[¥] .ψ
28		Βυβλίων	....	...
29		Λαδικ.	ισ[τ.] α	¥ εσν
30		Ταρσικῶν Ἀλεξ.	ίστ. α	¥ ..

[Ἀ]περ ἀπὸ φόρ. γ τῆς προειρημένης  
καταδεέστε[ρα] εἶεν.

Σινδ[ό]νων κ[οι]ταρίων				
31	[φόρ. α]		ίστ. α	¥ γ
32	φόρ. β		ίστ. α	¥ βφ
33	φόρ. γ		ίστ. α	¥ αψκ
Ἐπὸ λίνου τραχέως ἐς χρῆσιν τῶν ιδιωτῶν ἤτοι φαμελ(ιαρικῶν)				
34	φόρ. α		ίστ. α	¥ αψ
35	φόρ. β		ίστ. α	¥ α
36	φόρ. γ		ισ[τ.] α	..
Φασκίν[ι]α				
37	φόρ. α	Σκυτοπ. ἤτοι Ταρσικῶν ἢ Βυβλίων ἢ Λαδ[ικ.] ἢ ἐξ ἐτέρου καθαριωτάτου [λίνου]		¥ αψ

des jambes et qui faisaient l'office de nos bas. Fasciæ quibus in calciatu utebatur (Plin. VIII, 221). Il ne faut pas les confondre avec les udones que nous avons rencontrés plus haut (VII, 47) : fasciæ crurales pedulesque, et impilia vestis loco sunt, quia partem corporis vestiunt. Alia causa est udonum, quia usum calceamentorum præstant (Ulpian. Digest. XXXIV, 2, 25). Il est difficile de préciser la différence entre φασκίνα et φασκεῖαι; d'après l'analogie des autres articles de ce chapitre, φασκίνιον doit être l'objet confectionné, φασκεῖα, la bande de toile longue et étroite destinée à faire des φασκίνα. Sur les fasciæ, voyez la dissertation de Saumaise (ad Lamprid. Sev. Alex. 40)

38	φόρ. β	φα[σσία]	α	¥ ,αφ
39	φόρ. γ	φ[ασσία]	α	¥ ,αυ
	*Απε[ρ ἀπό] φόρ. γ τῆς προειρημένης κατ[αδε]έστε[ρα] εἶεν.			
40	φόρ. α	[φασσία]	α	¥ ψν
41	φόρ. β	[φασσία]	α	¥ φ
42	φόρ. [γ	φασσία]	α	¥ τ
	[Ἀπό λίνου τραχέως ἰς [χρῆ]σιν τῶν ἰδιω[τῶν] ἤτοι φαμε(λιαρικῶν).			
43	[φόρ. α]	φασσία	α	¥ τ
44	[φόρ. β]	φασσία	α	¥ σ
45	[φόρ. γ]	φασσία	α	¥ ρλ
	Τύλη μετὰ προσκεφαλαίου Τραλια[νῆ] ἤτοι Ἄντινοη(τικῆ) ἢ Δαμασκηνή[πα]νὸ πρῶ[τη] καὶ διλο[ρε]ία			
46	φόρ. α			¥ ,βφν
47	φόρ. β			¥ ,αφν

46. Τύλη, un matelas; προσκεφάλαιον, un oreiller. Il ne s'agit sans doute ici que de la toile dont ces objets étaient faits. Sur l'estampage il paraît y avoir ΔΙΛΟΡ.ΙΑ; la lettre P n'est pas certaine, mais il n'y a certainement pas διλορία, comme le propose Mommsen. Il faut lire διλορεία, transcription du latin *dilorria*, dont le traducteur n'aura pas compris le sens. Une étoffe était appelée *diloris*, lorsqu'elle était rayée de deux couleurs. *Paragaudas vestes primus militibus dedit, et quidem aliis monolores* (ms. palat. *monolorias*), *aliis dilores, trilores aliis, et usque ad pentelores, quales hodie lineæ sunt* (Vopisc. *Aurel.* 46, et la note de Saumaise); *interulas dilores duas* (Vopisc. *Bonos.* 15).

Les toiles à matelas mentionnées dans le tarif étaient fabriquées à Tralles, à Damas et à Antinoüpolis en Égypte; ce

48	φόρ. γ			¥ ω
	[Ἀ]περ ἀπό φόρ. γ τῆς προειρημένης κατ[αδε]έσ[τε]ρα εἶ[εν]. Τύλη καὶ προσκεφαλαίον			
49	φόρ. α			...
50	φόρ. β			...
51	φόρ. γ			...
	[Ἀ]πὸ λίνου τραχέως ἰς [χρῆ]σιν τῶν ἰδιωτῶν ἤτοι φα[μ]ε[λι]α[ρικῶν]			
52	φόρ. [α]			...
53	[φόρ. β]			...
54	[φόρ. γ]			...
55	[ἰς χρῆ]σιν τῶ[ν] ἰδιω[τῶν] [φόρ. α]			ἰστ. α ¥ .
	Σαβάν[ων]			ἰστ. α . .
56	[φόρ. β]			...

devaient être des toiles à raies de couleur, comme on en tissait de toute antiquité en Égypte.

55. Σάβανον, *sabanum*, un torchon ou une serviette de bain. *Nunc mella conficimus congestis in mundissimum sabanum favis ac diligenter expressis* (Pallad. *Jun.* 7, 3). *Sabanis validioribus abstergetur equus, cum sudaverit* (Veget. *Vet.V.* 46, 11.) Les autres passages relatifs au *sabanum* ont été réunis par Godefroy (*ad Cod. Theod.* VII, 8, 12, et les auteurs du *Thesaurus linguæ græcæ*).

Le dernier fragment de Geronthraë se termine brusquement ici; espérons que de nouvelles découvertes nous feront connaître un jour la fin de ce chapitre intéressant et du tarif tout entier.

Copie de M. François Lenormant. — Trouvé en 1860 à Mégares sur l'emplacement de l'ancienne agora; la pierre est déposée maintenant au portique d'Hadrien à Athènes. L'inscription est complète en bas; mais la portion supérieure des colonnes A et B était gravée sur une autre pierre. La colonne A contient la fin du cinquième et le commencement du sixième chapitre du tarif de l'Édit de Dioclétien; les colonnes B et C, qui se suivent sans lacune, comprennent la fin du septième chapitre, le huitième et le commencement du neuvième.

A.

ΕΧΕΙΝΟΥΝΕΑΡΟΥΚΑΘΑΡΟ  
 ΕΧΕΙΝΟΥΠΑΣΤΟΥΛΑΧΡ  
 ΣΦΟΝΔΥΛΟΙΘΑΛΑΚΣΙΟΙΡΧΝ  
 ΤΥΡΟΥΞΗΡΟΥΛΑΧΙΒ  
 5 ΣΑΡΔΩΝΗΤΟΙΣΑΡΔΕΙΝΩΝΛΑΧΙΣ  
 ΚΙΝΑΡΑΙΠΡΩΤΕΙΑΙΕΜ. . ΑΛΑΙΧΙ  
 ΣΦΟΝΔΥΛΟΥΣΚΙΝΑΡΩΝ. \* 5  
 ΙΝΤΟΥΒΟΙΠΡΩΤΕΙΟΙΙΧΙ  
 ΙΝΤΟΥΛΟΙΔΕΥΤΕΡΟΙΙΧΔ  
 10 ΜΟΛΟΧΟΙΠΡΩΤΕΙΟΙΕΧΔ  
 ΜΟΛΟΧΟΙΒΕΧΔ  
 ΘΡΙΔΑΚΩΝΠΡΩΤΕΙΩΕΧΔ  
 ΘΡΙΔΑΚΩΝΔΕΥΩΝΙΧΔ  
 ΚΡΑΜΒΩΝΠΡΩΤΕΙΩΝΕΧΔ  
 15 ΚΡΑΜΒΩΝΔΕΥΤΕΡΕΙΩΝΙΧΔ  
 ΟΡΜΕΝΟΥΔΕΣΜΗΜΙΑΧΔ  
 ΠΡΑΣΑΠΡΩΤΕΙΑΕΧΔ  
 ΠΡΑΣΑΔΕΥΤΕΡΙΑΙΧΔ  
 ΣΕΥΤΛΩΝΠΡΩΤΕΙΩΝΕΧΔ  
 20 ΔΕΥΤΕΡΕΙΩΝΚΧΔ  
 ΓΟΝΓΥΛΩΝΗΤΟΙΜΟΥΝΙΑΔΙΜΕΓΑΛΙΧΔ  
 ΓΟΝΓΥΛΩΝΔΕΥΤΕΡΕΙΩΝΚΧΔ  
 . ΑΦΑΝΩΝΜΕΓΑΛΩΝΙΧΔ  
 . ΕΥΤΕΡΕΙΩΝΚΧΔ  
 25 . ΡΟΜΜΥΩΝΞΗΡΩΝΜΑΧΝ  
 . ΡΟΜΜΥΩΝΧΛΩΡΩΝΜΕΓΑΛΩΝΚΕΧΔ  
 ΔΕΥΤΕΡΕΙΩΝΚΡΟΜΜΥΩΝΧΛΩΡΩΝΝΧΔ  
 ΣΚΟΡΔΩΝΙΤΑΛΜΑΧΞ  
 ΣΙΣΥΝΒΡΙΩΝΕΝΑΡΙΘΜΩΔΕΣΚΧΙ  
 30 ΚΑΚΠΑΡΕΩΣΙΤΑΛΜΑΧΡ  
 ΚΟΛΟΚΥΝΘΑΙΜΕΓΑΛΑΙΙΧΔ  
 ΚΟΛΟΚΥΝΘΑΙΔΕΥΤΕΡΕΙΑΙΚΧΔ  
 ΣΥΚΥΩΝΠΡ. . ΕΙΩΝΙΧΔ  
 ΜΗΛΟΠΕΠΟ. . ΝΜΕΓΑΛΒΧΔ  
 35 ΜΗΛΟΠΕΠΟ. . ΝΔΕΥΔΧΔ  
 ΠΕΠΟΝΩΝ. . . ΧΔ  
 ΠΑΣΙΟΛΩΝ. . ΣΜΗΧΟΥΣΑΚΛΩΝΟΥΣ. ΕΧΔ  
 ΑΣΠΑΡΑΓΟΥΣ. ΑΡΤΟΥΔΕΣΜΗΧΟΥΣΑΚΛΩΚΕΧ5  
 ΑΣΠΑΡΑΓΟΥ. . ΡΙΟΥΚΛΩΝΟΙΝΧΔ  
 40 ΒΡΥΑΚΛΩΝΟ. . ΧΔ

B.

ΠΙ  
 ΚΕΚΟΣΜΕΝΟΝΑ  
 ΚΟΡΘ. . . ΟΡΙΥΠΕΡΕΙΜΑΤΙΟΥΓΥΝΑΙΚΙΟΥ  
 ΩΝΚΟΥΧΣΙΑΠΟΧΡΗΣΕΩΧΙ  
 5 ΠΧΗΑΠΟΙΣΤΟΥΧΙΑΠΟΧΡΗΣΕΩΧ5  
 ΑΠΑΙΔΙΚΟΥΚΑΙΝΟΥΧ5ΠΑΙΔΙΚΟΥΑΠΟΧΒ  
 ΣΑΓΟΥΗΡΚΑΙΝΗΣΧΙ5ΑΠΟΧΡΗΣΕΩΧ5  
 ΥΠΟΤΑΒΗΤΟΣΚΑΙΝΟΥΧΚΔΑΠΟΧΡΗΣΕ  
 ΩΧΙΚΗΡΩΜΑΤΕΙΤΗΥΠΕΡΕΚΑΣΤΟΥΜΑΘΗ  
 10 ΤΟΥΜΗΧΝΠΑΙΔΑΓΩΓΩΥΠΕΡΕΚΑΣΤΟΥΠ  
 ΠΑΙΔΟΣΜΗΧΝΧΑΜΑΙΔΙΔΑΣΚΑΛΩΥΠΕ  
 ΡΕΚΑΣΤΟΥΠΑΙΔΟΣΜΗΝΙΑΙΑΧΝ  
 ΚΑΥΚΟΥΛΑΤΟΡΙΥΠΕΡΕΚΑΣΤΟΥΠΑΙΔΟΣΜ  
 \* . Ε ΝΟΤΑΡΙΩΙΥΠΕΡΕΚΑΣΤΟΥΠΑΙΔΟΣ  
 15 ΜΗΧΟΕ Α. . . ΑΡΙΩΗΤΟΙΑΡΧΑΙΟΛΟΓΩ  
 ΜΗΧΝ ΓΡΑΜΜΑΤΙΚΩΕΛΛΗΝΙΚΩ  
 ΗΤΟΙΡΩΜΑΙΚΩΗΓΕΩΜΕΤΡΗΥΠΕΡΕΚΑ  
 ΣΤΟΥΠΑΙΔΟΣΜΧΣ ΡΗΤΟΡΙΗΤΟΙΣΟΦΙ  
 ΣΤΗΥΠΕΡΕΚΑΣΤΟΥΠΑΙΔΟΣΜΗΧΣΝ  
 20 ΔΙΚΟΛΟΓΩΗΤΟΙΝΟΜΙΚΩΜΙΣΘΟΥ  
 ΕΝΤΕΥΞΕΩΧΣΝΔΙΑΓΝΩΣΕΩΣ  
 ΧΔ ΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΙΔΙΔΑΣΚΑΛΩΚΑ  
 ΘΕΚΑΣΤΟΝΠΑΙΔΑ \* Ρ  
 ΚΑΥΑΡΙΩΠΑΡΕΚΑΣΤΟΥΧΒ  
 25 ΤΩΒΑΛΑΝΕΙΠΡΕΙΟΥΑΤΟΥΠΑΡΕ  
 ΚΑΣΤΟΥΧΒ ΠΕΡΙΔΕΡΜΑΤΩΝ  
 ΒΑΒΥΛΩΝΙΚΩΝΗΤΟΙΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ  
 ΗΤΟΙΦΟΙΝΕΙΚΩΝ ΔΕΡΜΑΒΑΒΥΛΩΝΙ  
 ΚΟΝΠΡΩΤΗΣΦΟΡΜΧΦΔΕΥΤΕΡΑΣΦΟΡ  
 30 ΧΥΔΕΡΜΑΤΡΑΛΛΙΑΝΟΝΧΣ  
 ΔΕΡΜΑΛΑΧΑΙΝΟΥΧΤΔΕΡΜΑΤΟΣΦΟΙΝΕΙ  
 ΚΟΥΧΡΠΕΡΙΒΥΡΩΝΒΟΙΩΝ ΒΥΡΣΑ  
 ΒΟΙΑΑΝΕΡΓΑΣΤΟΣΠΡΩΤΗΣΦΩΡΜΧΦ  
 ΕΙΡΓΑΣΜΕΝΗΙΣΚΑССУМАΤΑΥΠΟΔΕ. .  
 35 ΤΙΩΝΧΨΝΕΙΣΛΩΡΑΜΕΝΤΑΚΑΙ  
 ΤΑΛΟΙΠΑΧΒΥΡΣΑΔΕΥΤΕΡΑΣ  
 ΦΟΡΜΗΣΑΝΕΡΓΑΣΤΟΣΧΤΝ  
 ΕΙΡΓΑΣΜΕΝΗΣΔΕΥΤΕΡΑΣΦΟΡΜΗΧ. .  
 ΔΕΡΜΑΑΙ. ΕΙΟΝΠΡΩΤΕΙΟΝΑΝΕΡ. ΧΝ  
 40 ΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝΧΞΔΕΡΜΑΠΡΟΒΑ

ΕΡΕΒΙΝΘΟΥΧΛΩΡΟΥΔΕΜΑΤΙΑΔ\*Δ ΤΕΙΟΝΑΝΕΡΓΟΝ\*ΚΕΙΡΓΑΣΜΕΝ\*Λ  
 ΦΑ.ΑΤΟΣΧΛΩΡΟΥΚΕΚΑΘΑΡΜΕΝΟΥΙΤΑΜ\*Δ ΔΕΡΜΑΠΡΩΤΕΙΟΝΠΟΙΟΝΕΙΣΠΕΙ  
 ΠΑΣΙΟΛΟΥΧΛΩΡΟΥΚΑΘΑΙΤΑΜ\*Δ ΛΙΟΝ\*Ρ

C.

ΠΕΙΛΙΟΝΓΕΓΕΝΗΜΕΝΟΝ\*ΣΔΕΡΜΑΕΡΙΦΕΙΟΝΑΝΕΡΓΑΣΤΟΝ\*Ι  
 ΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΙΣΔΕΡΜΑΥΑΙΝΗΣΑΝΕΡΓΑΣΤΟΝ\*ΜΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*Σ  
 ΔΕΡΜΑΔΟΡΚΕΙΟΝΑΝΕΡΓΑΣΤΟΝ\*ΙΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΙΕΔΕΡΜΑΕΛΑΦΕΙΟΝ  
 ΠΡΩΤΗΦΟΡΑΝΕΡΓ\*ΘΕΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΔΕΡΟΒΙΦΟΡΟΣΑΝΕΡΓΑΣΤ..  
 5 ΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΚΕΔΕΡΜΑΛΥΚΕΙΟΝΑΝΕΡΓΟΝ\*ΚΕΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*Μ  
 ΔΕΡΜΑΜΕΛΙΝΗΣΑΝΕΡΓΟΝ\*ΙΑΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΙΕΔΕΡΜΑΚΑΣΤΟΡΙΟΝΑΝΕΡ\*.  
 ΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΛΔΕΡΜΑΑΡΚΕΙΟΝΠΡΩΤΕΙΟΝΑΝΕΡ\*ΡΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝΟΝ\*ΡΝ  
 ΔΕΡΜΑΛΥΚΟΥΚΕΡΑΣΤΟΥΑΝΕΡΓΟΝ\*ΜΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΣΔΕΡΜΑΜΟΣΧΟΥΘΑ  
 ΛΑΣΣΙΟΥΑΝΕΡΓΟΝ\*ΑΣΝΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΑΦΔΕΡΜΑΛΕΟΠΑΡΔΟΥΑΝΕΡ\*Α  
 10 ΕΙΡΓΑΣΜΕΝΟΝ\*ΑΣΝΔΕΡΜΑΛΕΟΝΤΟΣΑΝΕΡΓΟΝ\*..ΣΤΕΓΕΣΤΡΟΝΔΕΡΜΑΤΩΝ  
 ΑΙΓΕΙΩΝΠΡΩΤΕΙΩΝΗ\*ΧΣΤΕΓΕΣΤΡΙΟΥΚΑΘΑΡΕΙΟΥΠΟΥΛΙΚΑΡΙΟΥ\*Χ  
 ΠΕΡΙΦΟΡΜΩΝΚΑΛΟΠΟΔΑΡΙΩΝΚΑΛΟΠΟΥΣΠΡΩΦΩΡ\*Ρ  
 ΚΑΛΟΠΟΔΟΣΒΦΩΡ\*ΡΓΥΝΑΙΚΙΟΥΚΑΛΟΠΟΔΟΣ\*ΣΠΑΙΔΙΚΟΥ  
 ΚΑΛΟΠΟΔΟΣ\*ΛΠΕΡΙΚΑΛΙΚΙΩΝΜΟΥΛΙΩΝΙΚΩΝΠΡΦΡΗΤΟΙΙΔΙΩΤΙ  
 15 \*ΚΗΣ\*ΣΚΚΑΛΙΚΩΝ ΣΤΡΑΤΙΩΤΙΚΩΝΑΝΗΛΩΤΩΝ\*ΡΚΑΛΤΙΩΠΑ  
 \*Τ.ΙΚΙΑΤΩ\*ΡΝΚΑΛΤΙΩΝΣΥΝΚΛΗΤΙΚΩΝ\*ΡΚΑΛΤΙΩΝΙΠΠΙΚΩΝ\*Ο  
 ..ΑΛΙΚΩΝΓΥΝΑΙΚΙΩΝ\*ΣΚΑΜΠΑΓΩΝΕΣΣΤΡΑΤΙΩΤΙΚΟΙ\*ΘΕ  
 ..ΝΔΑΛΙΩΝ ΚΑΙΤΡΟΧΑΔΙΩΝ ΤΡΟΧΑΔΙΑΑΝΔΡΙΑΔΙΠΕΛΜΑΙΔΙΩΤΙ\*Π

535, b.

Copie de M. François Lenormant. — Sur deux faces d'un pilier carré, encastré dans le mur de l'église d'Hagios Pantéléimon, à Carysto en Eubée.  
 Les colonnes A et B sont sur la première face, qui est plus large; la colonne C est sur la seconde face, qui est plus étroite. Toute l'inscription  
 est comprise dans le chapitre XVI du tarif de l'Édit de Dioclétien.

Col. A.

Col. B.

			*Δ
			ON *ΑΖ
			*ΑΓ
			*Ε
5			...
			...
			...
			*Ζ
			*Δ
10	ΤΑ		ΝΑ.....
	ΤΑΠΗΣΕΥΡ		...ΙΚΟΙ*Η
	.....ΜΗΕ		*ΑΡ
	ΤΑΠΗΣΚΑΠΠΑΔΟΚΙΚΟΕΗ	ΠΕΡΙΤ . . . . .	
	ΠΟΝΤΙΚΟΣ	ΤΩΝ ΕΗΡ . . . . .	
15	ΦΩΡΜΗΣ Β	*Δ	ΠΛΟΥΜΑΡΙΣΙΕΙΣΤΑΝΙΚ . . . . .
		*Β	

	ΤΑΠΗΣΑΙΓΥΠΤΙΟΣ	*ΑΥΝ	ΙΣΣΤΙΧΗΝ..ΟΣΗΡΙΚΟ.....Τ
	ΤΑΠΗΣΚΑΒΑΛΛΑΡΙΚΟΣ	*Υ	ΙΣΧΛΑΜ...ΜΟΥΤΟΥΝΗΣ.....Ε
	ΤΑΠΗΣΑΚΚΟΥΒΙΤΑΡΙΣΜΟΝΟΣ		ΙΣΧΛΑΜΥΔΑΛΑΔΙΚΗΝΗΝΜΟΤΟ
	ΕΚ.ΠΑΖΩΝΤΟΝΑΚΚΟΥ		ΝΗΣΙΑΝ ΟΑ *ΚΕ
20	ΒΙΤΟΝ	*ΔΦ	ΒΑΡΒΑΡΙΚΑΡΙΩΔΙΑΧΡΥΣΟΥΕΡ..ΖΟ
	ΤΑΠΗΣΑΦΡΟΣ	*ΑΦ	ΜΕΝΨΥΠΕΡΕΡΕΡΓΟΥΠΡΨΤΕΙΟΥ..*Α
	ΕΤΡΨΜΑΤΑΚΑΤΑΑΝ..ΟΓΙΑΝ		.....ΕΥΤΕΡΕΙΟΥ *Χ
	ΤΟΥΕΤΑΘΜΟΥ.....		.....ΨΙΣΟΛΟΣΗΡΙΚΟΝΟΑ.....
	ΚΑΙΤΗΣΒΑΦΗΣΚΑΙΤΗΣΠΛΟΥ		ΕΡΓΟΥΔΕΥΤΕ.....ΟΑ *Υ
25	ΜΑΡΣΕΨΕΠΙΠΡΑΣΚ.....		ΕΗΡΙΚΑΡΙΨΕΡ.....ΙΣ.....
	ΟΦΕΙΛΟΥΣΙΝ		ΡΙΚΟΝΤΡ.Φ.....
	ΒΙΡΡΟΣΛΑΔΙΚΗΝΟΣ	*ΔΦ	ΕΙΣΟΛΟΣΗΡΙΚΟΝΑΧΗΜΟΝΤ.....
	ΒΙΡΡΟΣΛΑΔΙΚΗΝΟΣΕΝΟΜΟΙ		ΜΕΝΨΗΜΕΡΙΣΙ. *Ε
	ΟΤΗΤΙΝΕΡΒΙΚΟΥ	*Μ	ΕΙΣΟΛΟΣΗΡΙΚΟΝΕΞΟΧ..... *Ξ
30	ΔΕΛΜΑΤΙΚΗΝΑΧΗΜΟΣΛΑΔΙΚΗ		ΓΕΡΔΙΑΤΡΕΦΟΜΕΝΗΥΠΕΡΕΙΜΑΤΙ..
	ΝΗΤΡΙΜΙΤΟΣ	*Ζ	ΟΥΠΕΖΟΥΤΨΝΕΙΣΠΑΡΑΔΟΣΙΝ
	ΠΑΡΑΓΑΥΔΙΝΛΑΔΙΚΗΝΟΝΠΡΟΣ		ΗΜΕΡΗΣΙΑ *Β
	ΤΙΘΕΜΕΝΗΣ.ΗΣΤΕΙΜΗΣ		ΕΝ..ΛΜΑΤΙΟΙΣΜΟΥΤΟΥΝΗΣΙΟΙΣΗ
	ΤΗΣΠΟΡΦΥΡΑΣ..ΥΠΟ		ΤΟΙΛ.....ΝΟΙΣΤΡΕΦΟΜΕΝΗ *ΙΣ
35	ΠΑΕΝΛΟΓΕΙΣΘΑΙΔΕ		.....ΓΑΖΟΜΕΝΨΜΟΥΤΟΥΝΗ *..
	ΔΕΛΜΑΤΙΚΗΛΑΓΕΙΟΣ		.....ΚΨΤΡΕΦΟΜΕΝΨΛΑ *Μ
	ΑΝΔΡΕΙ..ΧΟΥΣΑ		.....ΤΕΙΜΙ.....ΚΗ.....
	ΠΟΡΦΥΡΑΣ		.....
	ΔΕΛΜΑΤΙΚ..ΑΓΕΙΟ		.....Λ.Δ.....
40	..ΕΧΟ...ΠΟ..		.....ΗΧΗ.....
	ΡΑΣ ΛΑ.....		.....
	ΒΙΡΡΟΣ ΝΕΡΒΙΚΟΣΕΝ		.....ΑΛ.....
	ΝΟΣ ΚΑΛΛΙΣΤΟΣ		.....ΗΣΟ.....
	ΒΙΡΡΟΣΤΑ.....		ΔΕΛΜΑΤΙΚΗ.....
45	ΒΙΡΡΟΣ.....		ΔΕΛΜΑΤΙΚΗΣ.....
	...ΡΟΣ.....		ΚΑΙΝ.....
	.....ΜΑΓΗ *Α		ΔΕΛΜΑΤΙΚΗΣΑΦΕ.....ΛΟ
	.....ΥΣΕ...ΑΝ		ΕΗΡΙΚΟΥ.....
	.....		.....
50	ΒΙΡ.....		.....
	...ΟΣ.....		.....
	...ΓΟΝΠΑΝ.....		.....
	...ΓΑΛΛ.....		.....
	...ΤΙΚΗΓΥ.....		.....
55	.....		.....
	.....ΝΑ.....		.....
	...ΑΣ...ΚΟΣ*		.....
	ΕΔΟΣΚΑΛΛΙΣΤΟΣ *Η		.....

ΣΤΙΧΗΣΚΑΙΝΗΣΟΛΟ . . . . . ΟΥ \* Ε Ν  
 Α . . . ΜΟΥΚΑΙΝΟΥΟΛΟΗΡΙΚΟΥ \* Ε  
 ΧΛΑΝΙΔΟΣΚΑΙΝΗΣΜΟΥΤΟΥΝΗΣΙΑΣ \* Φ  
 ΧΛΑΝΙΔΟΣΚΑΙΝΗΣΜΟΥΤΟΥΝΗΣΙ  
 5 ΑΣΑΠΛΗΣ \* Ε Ν  
 ΦΙΒΟΥΛΑΤΟΡΙΟΥΚΑΙΝΟΥΜΟΥΤΟΥΝΗΣ \* Ε  
 ΦΙΒΟΥΛΑΤΟΡΙΟΥΚΑΙΝΟΥΛΑΔΙΚΗΝΟΥ \* Ε  
 ΧΛΑΝΙΔΟΣΚΑΙΝΗΣΛΑΔΙΚΗΝΗΣ \* Ε  
 ΒΙΡΡΟΥΝΕΡΒΙΚΟΥΚΑΙΝΟΥ \* Χ  
 10 ΒΙΡΡΟΥΛΑΔΙΚΗΝΟΥΚΑΙΝΟΥ \* Ρ Ο Ε  
 ΒΙΡΡΟΥΡΕΙΠΗΣΙΟΥΗΤΟΙΤΑΥΡΟΓΑΣΤΡΙ  
 ΚΟΥΚΑΙΝΟΥ \* Τ  
 ΒΙΡΡΟΥΝΩΡΙΚΟΥΚΑΙΝΟΥ \* Ε  
 ΤΩΝΛΟΙΠΩΝΒΙΡΡΩΝ \* Ρ  
 15 ΒΙΡΡΩΝΑΦΡΩΝΗΧΑΙΚΩΝ \* Ν  
 ΠΕΡΙΤΕΙΜΗΤΩΝΗΡΙΑΚΩΝ  
 ΗΡΙΑΚΟΥΛΕΥΚΟΥ Ἀ Α \* Μ  
 ΤΟΙΣΤΟΗΡΙΚΟΝΛΥΟΥΣΙΝΜΕΤΑ  
 ΤΗΣΤΡΟΦΗΣ Ὁ Α \* Ζ Δ  
 20 ΠΕΡΙΠΟΡΦΥΡΑΣ  
 ΜΕΤΑΖΑΒΛΑΤΤΗΣ Ἀ Α \* Μ  
 ΒΛΑΤΤΗΣ Ἀ Α \* Μ  
 ΥΠΟΒΛΑΤΤΗΣ Ἀ Α \* Μ  
 ΟΞΥΤΥΡΙΑΣ Ἀ Α \* Μ J  
 25 ΑΣΙΑΙΟΥ Ἀ Α \* Μ Β  
 ΠΟΡΦΥΡΑΣΜΕΙΛΗΣΙΑΣΚΑΛΛΙ  
 ΣΤΗΣΔΙΒΑΦΟΥΑΛΛΗΘΙΝΗΣ  
 Ἀ Α \* Μ Z  
 ΜΕΙΛΗΣΙΑΣΔΕΥΤΕΡΕΙΑΣ Ἀ Α \* Μ  
 30 ΝΕΙΚΑΝΗΣΚΟΚΚΗΡΑΣ Ἀ Α \* Δ Φ  
 ΙΣΓΕΝΗΣΠΡΩΤΕΙΑΣΑΛΓΕ  
 ΗΣΙΑΣ Ἀ Α \* Χ  
 ΙΣΓΕΝΗΣΠΡΩΤΕΙΑΣΔΕΥΤΕΡΕΙ  
 ΑΣ Ἀ Α \* Φ  
 35 ΙΣΓΕΝΗΣΦΩΡΜΗΣ· Γ· Ἀ Α \* Υ  
 ΙΣΓΕΝΗΣΦΩΡΜΗΣ· Δ· Ἀ Α \* Τ  
 ΜΕΤΑΖΑΒΛΑΤΤΗΣΗΤΟΙΕΝΧΡΩ  
 ΜΑΣΙΝΑΓΕΝΗΤΟΝΛΥΟΥ  
 ΣΙΝ Δ Α \* Τ  
 40 ΠΟΡΦΥΡΑΙΣΟΛΟΗΡΙΚΟΝΝΗ  
 ΘΟΥΣΙΝ Ὁ Α \* Ρ Ι Σ  
 ΠΟΡΦΥΡΑΝΕΙΣΣΥΗΡΙΚΟΝ  
 ΗΘΟΥΣΙΝ Ὁ Α \* Ζ  
 ΠΟΡΦΥΡΑΝΕΙΣΠΕΖΑΠΡΩΤΕΙ  
 45 ΑΝΝΗΘΟΥΣΙΝ Ὁ Α \* Κ Δ



Col. A.

Col. B.

ΑΡΗΤΟΙ . . . . . ΟΙ  
 \* . .  
 \* . .  
 . . . . Κ . . . . .  
 5 \* Δ  
 . . ΟΥ \* Κ Δ  
 ΕΠΑΡΤΟΥ \*  
 ΘΑΡΜΕΝΗΣ ΜΑ \* Δ  
 ΜΕΝΗΕΙΣΧΟΙ . . . . .  
 10 \* Ϛ  
 ΚΑΤΑΤΟΝΣΤΑΘΜ  
 . . . . Ι  
 . . ΥΠΗΝΕΟΣ \* Β  
 \* Η  
 15 \* Η  
 ΦΥΛΛΟΙΝ \*  
 Α \* Β  
 \* . .  
 \* Β  
 20 ΑΚΕΛΟΙΛΙ . . . . .  
 ΝΟΤ . . . . Α . . . . Δ  
 . . . . Ν . . . Λ . . . \* Β  
 ΝΕΙΔΟΥΣ  
 \* Δ  
 25 . ΑΝΔΡΕΙΑ . . .

ΑΙΟΥ  
 . . . . . ΑΒΟΥΠ  
 . . . . . ΟΥ  
 Τ . . . . . ΗΡΕ  
 ΖΥΛΟΥΤ . . . . .  
 ΖΥΛΟΥΠΟΥ . . . . .  
 ΑΣΠΑΛΤΟΥ . . . . .  
 ΕΛΕΟΥΝΑΣ . . . . .  
 ΚΑ . . . . .  
 Ι . . . . ΟΧ . . . . .  
 . . . . . ΛΙ . . . . .  
 . . . . Τ . . . . .  
 . . . . Α . . . . .  
 . . . . Τ . . . . .  
 . . . . ΑΣΤΟΙΣ  
 . . . . ΙΣΤ . . . . .  
 . . . . ΑΤΟ . . . . .  
 . . . . ΑΣ  
 ΛΑ . . . . .  
 Λ . . . . .

Ce fragment, malheureusement très-mutilé, est nouveau. Dans la première colonne on distingue les mots suivants : L. 7, σπαρτοῦ; Cf. VI, 34, ἀσπαράγου σπαρτοῦ. L. 8, [κεκα]θαρμένης λί. α; Cf. VI, 38, φάβατος κεκαθαρμένου. L. 9, [κεκαθαρ]μένης εἰς χοί[νικα]? L. 11, κατὰ τὸν σταθμ[όν]. L. 13, . . . ὑπὴ νέος. L. 16, . . . . [τετρά]-φυλλοι ᾧ? L. 20, [φ]άκελοι λι . . . . . L. 23, [περ]ι . . . . . νείδους. L. 25, ἀνδρεία. Dans cette section il était question d'objets de peu de valeur, qu'on vendait au poids ou en bottes, probablement des drogues médicinales.

Dans la deuxième colonne on distingue les mots suivants : L. 8, ξύλου τ . . . . . L. 9, ξύλου που . . . . . L. 10, ἀσπάλτου pour

ἀσφάλτου; voyez la note, VI, 2. L. 11, ἐλέου νασ[κάφθου] pour ἐλαίου; le νάσκαφθον était une écorce odorante qu'on brûlait avec l'encens dans les sacrifices (*Thes. ling. gr. v. νάρκαφθον*). Il semble être question dans cette colonne de deux sortes de bois peut-être odorants ou précieux, de bitume ou de pétrole (*ἀσφαλτος*, Dioscor. *Mat. Med.* I, 99) et d'une huile parfumée. Cette section faisait donc suite à la précédente et traitait des matières employées par les parfumeurs; les deux réunies doivent former un nouveau chapitre à placer à la suite du chapitre XV, mais le texte en est si défectueux que je n'ai pas voulu l'insérer à sa véritable place.







